SUED
ARY.
00037936

BOMBAY BRANCH

OF THE

ROYAL ASIATIC SOCIETY

TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 March, 2016

00037936

PRÉCIS

HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

On trouve chez les mêmes Libraires :

PRÉCIS HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (*Assemblée constituante*), par J. P. RABAUT nouvelle édition, augmentée de *Réflexions politiques sur les circonstances présentes*, par le même auteur, in-18, avec six gravures..... 5 fr.
Papier vélin..... 7 fr. 50 c.
— Le même, 2 vol. in-32, br..... 1 fr. 50 c.
Papier vélin..... 3 fr.

PRÉCIS HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (*Convention nationale*), par LACRETELLE jeune, 4 vol. in-18. avec 4 gravures..... 10 fr.
Papier vélin..... 15 fr.

PRÉCIS HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (*Directoire exécutif*), par LACRETELLE jeune, 2 vol. in-18., avec quatre gravures. 10 fr.
Papier vélin..... 15 fr.

Les cinq volumes in-18., mentionnés ci-dessus, forment avec le présent volume de l'Assemblée législative, la collection complète du PRÉCIS HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Bertaux P. del. Duplessi Bertaux a. [illegible] sculp.

37936

PRÉCIS

HISTORIQUE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

PAR LACRETELLE JEUNE.

Avec deux gravures.

TROISIÈME ÉDITION.

A PARIS,

Chez { TREUTTEL et WÜRTZ, libr., rue de Lille, n.° 17; et à *Strasbourg*, rue des Serruriers, n.° 3.
ONFROY, rue S. Jacques, n.° 51.

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE.

1809.

Fo 944.04
Lac/Po
37956

TABLE
CHRONOLOGIQUE

Des opérations de l'Assemblée législative, et des événemens qui ont eu lieu pendant la durée de sa session.

OCTOBRE 1791.

1 samedi. PREMIÈRE séance de l'Assemblée législative.

2 dimanc. L'Ass. L. déclare qu'elle est constituée. Débats sur la validité de quelques élections, entre autres de celle de *Fauchet*.

3 lundi. *Pastoret*, premier président (en concurrence avec *Garan-Coulon*).

4 mardi. Prestation solennelle du serment par l'Ass. L. Remercimens votés à l'Ass. constituante. Députation au roi pour lui annoncer que l'Ass. L. est constituée.

5 me. On détermine le cérémonial à observer

au sein de l'Ass. L. envers le roi. Les titres de *sire* et *majesté* sont abolis.

6 j. Le décret de la veille est rapporté.

7 v. Le roi se rend au sein de l'Ass. L.

8 s. *Lafayette* prend congé de la garde nationale parisienne.

9 d. Rapport des commissaires envoyés dans la Vendée.

10 l.

11 m. Rapports du ministre de la guerre *Dupor-tail* sur l'état des armées; et des commissaires de l'Ass. L. sur celui de la trésorerie nationale.

12 me. Arrêté du directoire du département contre ceux qui troublent la liberté des cultes. — Rapport du ministre des contributions, *Tarbé*.

13 j. Service célébré par les protestans, à l'occasion de l'achèvement de la constitution. La municipalité y assiste.

14 v. Proclamation du roi contre les émigrans.

15 s.

16 d. Lettres du roi aux princes ses frères. *Noailles*, ayant présenté de nouvelles lettres de créance, reparaît à la cour de Vienne. — D. qui invite tous les hommes à talent en Europe à communiquer

leurs vues sur le code civil. — Le ministre de la guerre annonce que dix-neuf cents officiers ont déserté.

17 l. *Ducastel*, deuxième président.

18 m. *Louis de Narbonne*, commandant les troupes de ligne dans l'arrondissement de Paris.

19 me. Deuxième arrêté du département sur la liberté des cultes.

20 j. La discussion sur les lois contre les émigrés commence.

21 v. La discussion sur les prêtres non-assermentés commence.

22 s. Continuation du 20.

23 d. Union jurée entre les blancs et les gens de couleur à Saint-Domingue.

24 l. Continuation du 21.

25 m. Comité diplomatique nommé.

26 me. Continuation des 20 et 21.

27 j. On annonce des troubles en Alsace.

28 v. D. qui requiert *Monsieur* de rentrer en France dans le délai de deux mois, faute de quoi il est déclaré déchu de son droit éventuel de régence.

29 s. *Vergniaud*, troisième président.

30 d. D. qui ordonne une proclamation en exécution du décret du 28. — Rapport du ministre de la marine et du comité colonial

sur les troubles de Saint-Domingue. — Envoi de deux mille quatre cents hommes dans cette colonie.

31 l. Proclamation publiée dans Paris contre *Monsieur*. — Rapport par le ministre des relations extérieures, *Montmorin*, sur les réponses faites par les puissances à la notification de l'acceptation de l'acte constitutionnel.

NOVEMBRE 1791.

1 m. Nouvelle émission d'assignats. La somme en circulation est portée à 1,400 millions.

2 j. *Bellerédon* propose que les frais des funérailles de *Mirabeau* l'aîné soient payés par la nation.

4 v. Lettre du ministre de la marine sur les démêlés avec Alger. Rapp. sur les troubles d'Avignon.

8 m. D. qui séquestre les biens des princes français ; et condamne à mort les émigrés rassemblés au-delà des frontières, s'ils ne rentrent avant le premier janvier 1792. *Voyez* le 12 nov.

9me. Massacres à Caen, et arrestation de quatre-vingt-deux personnes.

11 v. Lettre du roi aux princes ses frères. — Le roi, voulant sortir de son appartement sur les neuf heures du soir, en est empêché par un factionnaire.

12 s. *Veto* apposé au décret contre les émigrés. — Deuxième proclamation du roi aux émigrés. — Déclaration de la cour de Vienne aux autres puissances. — D. d'accusation contre *Varnier*, etc.

13 d. *Fauchet* annonce les troubles arrivés à Caen.

14 l. *Vaublanc*, quatrième président. — *Delessart*, ministre des relations extérieures à la place de *Montmorin*.

16 me. Rapport par *Delessart*, faisant suite à celui du 31 octobre, par *Montmorin*. — Rapport sur les troubles religieux.

17 j. *Pétion*, maire de Paris : il obtient 6,708 suffrages sur 10,632 votans.

18 v. *Bailly* installe *Pétion* qui, le soir, va chez les jacobins pour les remercier de son élection.

21 d. *Mulot* fait un rapport justificatif sur sa conduite à Avignon.

22 m. *Prudhomme* affiche dans Paris les *Crimes*

des reines de France. — Rapport du comité diplomatique.

24 j. Décret d'accusation contre *Delatre.*

25 v. *Fr. Wimpfen* annonce qu'on lui a proposé de livrer Neuf-Brisach.

26 s. Tribunal provisoire d'Avignon décrété. — *Chabot* entre chez le roi le chapeau sur la tête.

27 d. Troubles à Brest.

28 l. *Lacépède*, cinquième président. — *Cahier de Gerville*, ministre de l'intérieur.

29 m. D. qui ordonne aux prêtres non-assermentés de faire leur serment civique, prive les réfractaires de toute pension et traitement, etc. (*voyez* le 19 déc.) — D. qui invite le roi à faire des réquisitions aux princes de l'Empire, au sujet des attroupemens des Français fugitifs. (*Voyez* le 14 décembre.)

DÉCEMBRE 1791.

1 j. Discours de *Vaublanc* au roi, en lui portant le décret sur les réquisitions aux princes de l'Empire.

2 v. *Manuel* (*de Montargis*) est nommé procureur-syndic de la commune de Paris.

3 s. *Faychet* dénonce fortement *Delessart*. — Réponses de *Monsieur* et du *Comte d'Artois* au roi.

4 d. D. d'accusation contre *Malroisin* et autres prévenus d'embauchage.

5 l. Adresse du directoire du département de Paris au roi, provoquant son *veto* sur le décret contre les prêtres.

6 m. *Louis de Narbonne*, ministre de la guerre à la place de *Duportail*. — Lettre du *club des Whigs* à l'Ass. L.

8. j. *Danton*, élu second substitut du procureur de la commune. — Rapport sur le remplacement des officiers de marine.

10 s. Rapport du comité colonial.

11 d. Pétitions de plusieurs sections contre l'adresse du directoire du dép. du 5.

12 l. *Montey*, sixième président.

13 m. *Anacharsis Cloots* invite l'Ass. L. à déclarer la guerre aux puissances étrangères.

14 me. Le roi, s'étant rendu à l'Ass. L., y prononce, au sujet des réquisitions à faire aux princes allemands, un discours qui est fort applaudi.

16 v. D. d'accusation contre *Loyauté*, *Silly* et autres, arrêtés à Strasbourg.

17 s. D sur l'organisation de la garde nationale volontaire.

19 l. *Veto* apposé sur le décret relatif aux prêtres.

21 me. *Narbonne* part pour visiter les frontières. — D. contre les rassemblemens des Liégeois et Brabançons.

22 j. *Delessart* répond aux inculpations de *Fauchet*. (*Voyez* 3 décembre.)

23 v. D. qu'il y aura des assignats de 50, 25, 15 et 10 sols.

24 s. *Delessart* communique à l'Ass. L. différentes pièces officielles, entre autres une lettre de l'empereur au roi, du 3 décembre 1791. — *Lafayette*, avant de se rendre à l'armée, présente son hommage à l'Ass. Lég.

26 l. *François-de-Neufchâteau*, septième président.

27 m. D. que deux généraux pourront être nommés maréchaux de France. — Adresse au peuple par *Vergniaud*, pour accompagner l'envoi aux départemens du dernier discours du roi. — Lettre de *Pétion* sur le club des Feuillans, et décret contre cette société politique.

29 me. La reine applaudie à l'Opéra.

31 s. D. que les soldats suisses de Châteauvieux seront mis en liberté. — Message du roi pour faire part de sa réponse à celle de l'empereur, du 3 décembre, et de l'office remis à *Noailles*, le 21 du même mois. — L'Ass. L. abolit le cérémonial du jour de l'an.

JANVIER 1792.

1 d. D. d'accusation contre *Monsieur*, le comte d'*Artois*, le prince de *Condé*, *Calonne*, *Mirabeau* jeune et *la Queuille*. — *Luckner* et *Rochambeau* nommés maréchaux de France. — *Pétion* refuse de faire le compliment de nouvel an à la reine.

2 l. D. que l'an quatrième de la liberté a commencé le premier janvier 1792, et que tous les actes publics seront datés d'après cette ère. — Discours de *Robespierre* l'aîné aux jacobins contre la guerre.

4 me. Proclamation du roi, concernant le maintien du bon ordre sur les frontières.

5 v. *Delessart* rend compte de la réception de *Sainte-Croix* près l'électeur de Trèves.

7 s. Continuation du 6.

8 d. *Daverhoult*, huitième président.

9 l. D. que le ministre de la justice rendra compte des moyens par lui pris pour mettre la Haute-Cour nationale en activité.

11 me. Rapport de *Narbonne* à son retour des frontières. — Rapport et débat sur les troubles coloniaux.

12 j. Que les frais funéraires de *Mirabeau* seront payés par la nation. (*Voyez* 3 novembre 1791.)

14 s. Serment de fidélité à la constitution, et adresse au peuple à ce sujet. — Rapport du comité diplomatique.

15 d. Proclamation du roi sur l'exécution de la loi relative aux jurés.

16 l. D. que *Monsieur* est déchu de son droit de régence.

17 m. Rapport du comité diplomatique. *Brissot* propose d'annulle le traité de 1756, avec l'Autriche.

18 me. Continuation.

19 j. *Ségur* reçu comme ministre de France à la cour de Berlin.

20 v. Rapport au sujet des accaparemens de sucre et de café, et des troubles occasionnés par-là dans Paris.

22 d. *Guadet*, neuvième président.

23 l. } Pillage de sucre chez les épiciers.
24 m. }

25 me. D. que le roi doit exiger de l'empereur une réponse cathégorique avant le premier mars prochain ; le refus sera regardé comme une déclaration de guerre.

26 j. Le roi répond qu'il prendra le décret du 25 en très-grande considération. — Plainte sur ce qu'on n'avait pas ouvert les *deux battans* à la députation. — *Thuriot* dénonce le concours de gens sans aveu à Paris.

28 s. Lettre du roi sur le décret du 25, qu'il regarde comme *inconstitutionnel*.

FÉVRIER 1792.

1 me. D. qu'il n'y a pas lieu à accusation contre *B. de Molleville*. — D. sur les passe-ports.

2 j. D. qu'il sera présenté au roi des observations sur la conduite de *B. de Molleville*. — Proclamation de *Catherine II* contre les principes français.

3 v. Mort de *Cérutti*.

4 s. Désertion d'un grand nombre d'officiers de marine, annoncée. — Rapport et débats sur l'adresse du directoire du département, du 5 décembre 1791.

5 d. *Thyriot* n'ayant pas trouvé *les deux battans* ouverts, s'en retourne avec les décrets qu'il devait porter au roi. — *Condorcet*, dixième président.

6 l. Lettre publiée par *Pétion*, où il établit une différence entre *le peuple* et *la bourgeoisie*, et accuse celle-ci d'incivisme. — Plainte et débat au sujet des *deux battans*. — Lettre du roi sur cet objet, et réponse du président de l'assemblée nationale, où le titre de *Majesté* est omis.

8 me. Amnistie pour les soldats et bas-officiers qui ont déserté avant le premier juin 1789.

9 j. D. qui séquestre les biens des émigrés, promulgué le 12 suivant.

12 d. Arrêté de la municipalité concernant les *piques*.

13 l. Lettre du roi à la municipalité, sur des bruits sinistres répandus à Paris. — D. sur la prestation du serment par la garde du roi.

14 m. On porte pendant quelques jours des *bonnets rouges*.

16 j. Nouveaux troubles au sujet de la rareté du sucre.

17 v. *Fauchet* dénonce *Delessart*.

18 s. Convention entre les cours de Berlin et de Vienne.

20 l. *Dumas*, onzième président.—Députation des Marseillais, pour dénoncer la ville d'Arles.

27 l. Troubles à Dunkerque.

28 m. D. qu'il y a incompatibilité de fait entre les fonctions de jury et celles de député.

MARS 1792.

1 j. Mort de l'empereur *Léopold II*. —Communication faite par *Delessart* de diverses pièces officielles. — Manifeste des émigrés.

2 s. *Simoneau*, maire d'Etampes, assassiné dans l'exercice de ses fonctions.

5 l. *Guiton-de-Morveau*, douzième président.

6 m. Commission des douze, créée pour rédiger une loi au sujet des troubles du royaume.

7 me. *Ségur*, ambassadeur à Berlin, revient en France.

9 v. D. sur l'approvisionnement du Midi.

10 s. *Grave*, ministre de la guerre, en remplacement de *Narbonne*. — Réponse du roi aux observations faites sur *B. de Molleville*. *Delessart*, sur la dénonciation de *Brissot*, est décrété d'accusation.

11 d. *Guadet* dénonce *Duport-du-Tertre*. — Ordre du jour sur la question: Si le roi est sujet aux contributions publiques.

13 m. *Duport-du-Tertre* s'explique sur les inculpations à lui faites.

16 v. Installation de la nouvelle garde du roi. — *Gustave III* assassiné par *Ankarstroem*.

17 s. *Dumouriez* et *Lacoste*, ministres des relations extérieures et de la marine, en remplacement de *Delessart* et *B. de Molleville*.

18 d. D. qu'il sera élevé une pyramide à la mémoire de *Simoneau*.

19 l. *Gensonné*, treizième président. — D. d'amnistie pour Avignon et le comtat Vénaissin.

20 m. D. pour le rétablissement de l'ordre à Arles. — Nouveau mode de décollation par la machine appelée dans la suite *guillotine*, adopté.

23 v. Banqueroute de la maison de Secours.

24 s. *Roland* et *Clavière*, ministres de l'intérieur et des contributions, à la place de *Cahier*.

de-Gerville et de *Tarbé*. — D. sur les colonies, révoquant celui de l'Assemblée constituante, du 24 septembre 1791.

26 l. Troubles dans la Lozère, annoncés.

27 m. Les commissaires civils à Avignon réclament contre l'amnistie du 19 mars.

28 me. D. sur les caisses patriotiques.

30 v. D. qui affecte les biens des émigrés aux indemnités nationales, promulgué le 8 avril suivant.

31 s. Lettre du roi pour dénoncer un traité conclu le 3 février 1792, entre les princes français et celui de *Hohenlohe-Schillingsfürst*.

AVRIL 1792.

d. *Dorigye*, quatorzième président.

1. Le directoire du département, par l'organe de *Rœderer*, répond aux inculpations de *Pétion*. — *Charles Hesse* et *Dubois-de-Crancé* dénoncent *Narbonne*.

4 me. Rapport du comité de législation, qui propose un décret d'accusation contre *Duport-du-Tertre*.

5 j. D. que le roi sera invité à poursuivre le

capitaine *Colmin*, pour donner satisfaction au gouvernement anglais.

6 v. D. qui prohibe tout costume ecclésiastique et religieux, sur la motion de l'évêque *Torné*.

7 s. *Granet* annonce que les Marseillais sont à Arles.

8 d. Motions pour et contre la fête des Suisses de Châteauvieux.

9 l. Les soldats de Châteauvieux, avec leur défenseur officieux, *Collot-d'Herbois*, admis à la séance.

10 m. Lettre de *Luckner* au ministre de la guerre. — Canonisation du fameux *Labre*.

11 me. Le ministre de la marine annonce le combat entre *la Révolution* et *le Phénix*.

14 s. *Dumouriez* communique diverses pièces officielles, et fait lecture d'une lettre du roi à l'empereur. D. d'accusation contre *Noailles*.

15 d. *Bigot de Préameneu*, quinzième président. — Fête donnée aux soldats suisses de Châteauvieux. *David*, *M. J. Chénier*, mademoiselle *Théroigne*, entre autres l'avoient provoquée. — Les Tuileries fermées au peuple ce jour-là.

16 l. *Duranthon*, ministre de la justice, à la

place de *Duport-du-Tertre*. — Démission du député *Gouvion*. — Discours de *Vaublanc* contre les jacobins et contre l'amnistie d'Avignon.

27 m. Tumulte à la municipalité pour l'éloignement des bustes de *Lafayette* et *Bailly*; il continue les 28 et 29.

28 me. *Fleurieu*, ex-ministre de la marine, nommé gouverneur du *Prince-Royal*.

29 j. *Dumouriez* communique à l'Assemblée nationale deux lettres de *Noailles*. — Le décret d'accusation contre celui-ci est rapporté.

20 v. Déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême.

21 s. Débat véhément aux jacobins. *Brissot* est accusé de vouloir donner à *Narbonne* le protectorat, et *Robespierre* d'aspirer au tribunat.

24 m. On annonce que l'armée marseillaise a exigé 100,000 liv. à Arles.

28 s. Affaire de Tournay, où *Th. Dillon* est assassiné.

29 d. *Lacuée*, seizième président. — Nouvelle émission de [illegible] millions d'assignats. — Affaire de Mons ou de Quiévrain.

30 l. *Biron* rentre en désordre à Valenciennes.

MAI 1792.

3 j. Décret d'accusation contre *Royou*, *l'Ami du Roi*, et *Marat*, *l'Ami du Peuple*.

4 v. On annonce la démission du général *Rochambeau*.

5 s. D. sur les régimens coloniaux.

6 d. Désertion du régiment Royal-Allemand.

8 m. On annonce l'entrée triomphale de *Jourdan-coupe-tête* à Avignon.

9me *Servan* ministre de la guerre, à la place de *Grave*.

10 j. Débat sur les affaires d'Avignon.

12 s. Lettre de *Chauvelin*, ambassadeur français, au lord *Grenville*. — Désertion du régiment de Berchini.

13 d. *Muraire*, dix-septième président.

18 v. *Et. Larivière*, juge-de-paix, demande au comité de surveillance des pièces nécessaires au procès entre *Montmorin* et *Bertrand*, ex-ministres, et *Carra*, journaliste, au sujet du *comité autrichien*.

19 s. D. qui supprime les traitemens accordés aux frères du roi, etc. — *Et. Larivière* lance

un mandat d'amener contre les députés *Merlin*, *Chabot* et *Bazyre*.

20 d. D. d'accusation contre *Et. Larivière*. — Lettre du roi sur les journalistes qui avaient parlé d'un *comité autrichien* séant aux Tuileries.

21 l. *Et. Larivière* est conduit à Orléans.

23 me. Dénonciation d'un *comité autrichien*, par *Gensonné* et *Brissot*. — Lettre du roi à la municipalité, sur le bruit de sa fuite.

24 j. Réponse du lord *Grenville* à *Chauvelin*, et proclamation du roi d'Angleterre.

26 s. D. sur la déportation des ecclésiastiques non assermentés. (*Voyez* 19 juin.) — Lettre de *Pétion* au sujet de la lettre du roi, du 23.

27 d. *Tardiveau*, dix-huitième président. — Douze Suisses arborent la cocarde blanche à Neuilly. La fermentation au sujet de la garde du roi prend un caractère alarmant.

28 l. Trente, ou selon d'autres, cinquante-deux ballots de papiers brûlés, à Sèves. — Soupçons à cet égard. — Les troubles augmentent. — Séance permanente commencée.

30 me. Licenciement de la garde du roi. D. d'accusation contre *Brissac*, commandant de

cette garde. — Discours de *Gensonné* sur une police de *sûreté générale.*

31 j. La séance permanente est levée. — L'Autriche et la Prusse invitent le Danemarck à la coalition contre la France. Le ministre *Bernstorf* refuse.

JUIN 1792.

2 s. Proclamation du roi, qui conserve à sa garde ses appointemens.

3 d. Fête à la mémoire de *Simoneau.* (*Voyez* 3 mars.)

4 l. *Servan* propose, à l'insu du roi, de former un camp sous Paris. — Rapport de *Chabot* sur le *comité autrichien.* *Ribbes* dénonce la faction d'Orléans.

5 m. *Duport-du-Tertre* ne sera point accusé.

8 *v.* D. sur la formation d'un camp sous Paris, de 20,000 hommes. (*Voyez* 4 et 19 juin.)

10 d. Pétition des 8000 contre le camp sous Paris. — Discours de *Vergniaud* à ce sujet. — Lettre de *Roland* au roi.

11 l. *François de Nantes*, [illegible] président.

12 m. Disgrace des ministres.

13 me. *Gouvion* est tué sur le champ de bataille.

— *Mourgues* remplace *Roland* dans le ministère de l'intérieur; *Dumouriez*, *Servan*, dans celui de la guerre; *Beaulieu*, *Clavières*, dans celui des contributions.

14 j. D. que les ministres destitués emportent les regrets de la nation. — Envoi aux départemens de ce décret, et de la lettre de *Roland*.

15 v. *Jouneau* donne un soufflet à *Grangeneuve*, qui l'avait insulté. — *Guadet* dénonce ce fait. — D. relatif aux Colonies.

16 s. Lettre de *Lafayette* à l'Assemblée nationale contre les jacobins. — Les grands procurateurs annoncent un jugement par contumace contre *Monsieur* et ses co-accusés. — D. qui supprime les droits casuels féodaux.

18 l. *Chambonas* a le porte-feuille de l'extérieur; *Lajard*, celui de la guerre; *Terrier-de-Monteiel*, celui de l'intérieur.

19 m. D. pour le brûlement des titres de noblesse. — *Veto* sur les décrets contre les prêtres, et pour l'établissement d'un camp [illegible] Paris. ([illegible] 26 mai et 8 juin.) — *Luck[illegible]* rend [illegible]nin.

20 me. Insurrec[illegible] [illegible]aubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. — On pénètre dans les

Tuileries ; on présente une pétition au roi contre son *veto* du 19. — *Pétion* arrive sur le soir, et dissipe la multitude. — *Lukner* prend Ypres et Courtray.

21 j. D. contre les rassemblemens armés. — Entretien du roi avec *Pétion*.

22 v. Proclamation du roi sur les événemens du 20 juin. — La commission des douze fait mander les ministres à la barre.

24 d. *Gérardin*, vingtième président.

26 m. Le département de l'Hérault se fait gloire d'exécuter le décret non-sanctionné sur les 20,000 hommes.

27 me. Rapport d'*Aubert-du-Bayet* : l'armée consiste en 203,000 hommes, troupes de lignes, et 925,000 volontaires.

28 j. *De Jolly*, ministre de la justice, à la place de *Duranthon*. — *Lafayette* se présente à l'Assemblée nationale, et reconnaît sa lettre du 16 juin.

29 v. Les pétitions des départemens contre les auteurs du 20 juin se multiplient. — Adresse de Rouen.

30 s. Evacuation de Menin, Ypres et Courtray. — *Jarry* met le feu aux fauxbourgs de cette dernière ville. — Retour de *Lafayette* à l'Assemblée nationale, en retournant à

son armée. — On essaye de brûler son effigie au Palais-Royal; la garde l'empêche.

JUILLET 1792.

1 d. Pétition des 20,000 au sujet des événemens du 20 juin.

2 l. Licenciement des états-majors de la garde nationale de Paris, et de toutes les villes de 50,000 ames.

3 m. D. qui déclare que *Lukner* conserve la confiance de la nation.

4 me. Lettre du roi relative au serment de la Fédération.

5 j. Discussion sur la situation de l'état, continuée. — *Torné* opine pour concentrer *tous les pouvoirs* dans les mains de l'Assemblée nationale.

6 v. Le département de Paris suspend *Pétion* et *Manuel*, pour l'affaire du 20 juin. — Message du roi, annonçant les intentions hostiles de la Prusse. — *Dumouriez* part pour [illegible].

7 s. *Lamourette* invite à la concorde; le côté droit et le côté gauche s'embrassent. Le

roi vient tenir un discours à l'Assemblée. — Les Tuileries sont ouvertes au public.

8 d. *Aubert-du-Bayet*, vingt-unième président. — On annonce un attroupement armé à Jalès.

9 l. Discours de *Brissot* contre le ministère. — Les Tuileries fermées.

10 m. Démission combinée de tous les ministres.

11 me. Proclamation du roi qui confirme l'arrêté du département du 6 juillet. — D. *que la patrie est en danger.*

12 j. D. sur les costumes des députés, des administrateurs, etc. — Lettre du général *Montesquiou* aux jacobins de Marseille contre ceux de Paris.

13 v. D. qui lève la suspension de *Pétion*. — *Villars*, ministre de France, est conseillé de s'éloigner de Mayence.

14 s. Serment de la Fédération. — *François II* proclamé empereur.

15 d. D. que les troupes de ligne sortiront de Paris.

17 m. Députation des fédérés, qui demandent *la suspension du pouvoir exécutif*, etc.

18 me. *Chambonas* communique les dépêches passées entre *Chauvelin* et [illegible], relativement à une médiation demandée. — *Saillant*, chef des rebelles de Jalès, est arrêté.

20 v. Proclamation du roi sur les dangers de la patrie. — Discussion sur *Lafayette*.

21 s. *Bouchage* et *Champion* remplacent *Lacoste* et *Terrier-de-Monciel* dans les ministères de la marine et de l'intérieur.

22 d. La municipalité proclame dans Paris les dangers de la patrie.

23 l. *Dufond-Ladebat*, vingt-deuxième président. — Des pétitions pour *la déchéance du roi*. — *Dabancourt*, ministre de la guerre. — *Manuel* réintégré.

26 j. Proclamation du duc *de Brunswick*. — Massacres dans la ville d'Arles annoncés à l'Assemblée nationale. — *Crestin* propose la question : *Si le roi doit être censé avoir abdiqué la couronne?* — Grand repas donné aux fédérés. — Permanence des sections. — Bruit qu'il y a un amas d'armes aux Tuileries. — La terrasse des Feuillans fera partie de l'enceinte de l'Assemblée, et sera publique. — Mesures violentes à Marseille. — *Guadet* propose une *adresse au roi*. — *Brissot* se déclare contre les [illegible] *inconstitutionnelles*. — Rass[illegible] la place de la Bastille et dans le fau[illegible] Saint-Marceau.

27 v. Dans la nuit le tocsin avait sonné. — *Pétion*

assure l'Assemblée nationale qu'il croit le calme rétabli. — Tumulte au Palais-Royal, où *d'Eprémesnil* est maltraité. — Déclaration additionnelle du duc *de Brunswick*.

28 s. D. sur le refus des passe-ports.

29 d. *Bureau-de-Pusy* se défend de l'inculpation d'avoir porté à *Luckner*, de la part de *Lafayette*, la proposition de marcher sur Paris.

30 l. *Le Roux*, ministre des contributions. — Lettre de *Lafayette*, transmise par le ministre de l'intérieur. — Les Marseillais arrivent à Paris. Ils proscrivent les cocardes de rubans. Combat entre eux et les gardes nationales de Paris aux Champs-Elysées.

31 m. Nouvelles créations de 300 millions d'assignats. — La section du Théâtre-Français ne reconnaît plus de citoyens passifs.

AOUT 1792.

1 me. *Sainte-Croix*, ministre des affaires étrangères.

2 j. D. en faveur des militaires étrangers qui

viendront se ranger sous les drapeaux français. — Déclaration des princes français, datée de *Bingen*. — *Orléans* se plaint de ce que le roi ne veut l'employer ni par mer ni par terre. — Députation des Marseillais provoquant la déchéance du roi.

3 [illegible]ettre du roi sur la déclaration du duc de *Brunswick*. — Bruit qu'on empoisonne l'armée à Soissons. *Pétion* présente, au nom de la commune, une pétition pour la déchéance du roi.

4 s. La section Mauconseil déclare qu'elle ne reconnaît plus Louis XVI pour roi des Français. — L'Assemblée nationale annulle les actes de cette section.

5 d. Protestation de deux sections contre la pétition de la commune. — Massacre à Toulon.

6 d. Pétition signée au Champ-de-Mars pour la déchéance, et pour appeler une convention nationale, etc. — Bruit répandu que le roi veut s'enfuir.

8 me. D[illegible] qu'il n'y [illegible]as lieu à accusation contre *Lafayette*. — Plusieurs députés sont maltra[illegible]nt de la séance.

9 j. *Merlet*, vingt-troisième président. — Deux sections protestent contre la pétition de la

commune. — Rapport de *Condorcet* sur la déchéance. — *Rœderer* mandé expose les mesures prises contre une insurrection annoncée pour la prochaine nuit.

10 v. A minuit le tocsin sonne, la généra[illegible] — Séance permanente commencée à [illegible] heures du matin. — Les Marse[illegible] et les faubourgs marchent contre le c[illegible]au. — Le roi se rend avec sa famille à l'Assemblée nationale. — Le château est [illegible]. — D. qui suspend le roi et convoque une convention nationale. — D. qui nomme les ministres suivans : *Roland*, *Servan*, *Clavière*, *Danton*, *Lebrun* et *Monge*; *Grouvelle* est secrétaire de ce conseil exécutif.

11 s. Les troubles continuent. — On abat les statues des rois. — *Pétion*, consigné chez lui, est rendu à ses fonctions. — D. d'accusation contre *Dabancourt*, ministre de la guerre. — D. qui supprime la distinction de citoyens actifs et passifs.

12 d. *A. Cloots* offre une légion prussienne. — D. qui ordonne que le roi et sa famille seront mis sous la garde de la commune, qui les fait transporter au Temple. — Les ambassadeurs étrangers quittent Paris.

12 j. Adresse sur les principes de la nouvelle révolution, par *Condorcet*. — On détruit quelques imprimeries.

14 m. *Rangilly* décrété d'accusation. — Arrestations et emprisonnemens.

15 j. D. qui charge le nouveau ministère de toutes les fonctions exécutives. — *Alexandre Lameth*, *Barnave*, *Duport-du-Tertre*, *Bertrand de Molleville*, *Duportail*, *Montmorin* et *Tarbé*, décrétés d'accusation. — *Lebrun* notifie les intentions hostiles de la Russie.

16 j. D. qui fixe la majorité à 21 ans.

17 v. D. qu'il y a lieu à accusation contre *Jourdeuil*. (*Voyez* 15 juin.) — Rapport sur les papiers trouvés chez *Laporte*.

18 s. Tribunal criminel extraordinaire pour les crimes du 10 août, établi. — Lettre de *Dumouriez*, du 14 août. — On annonce l'arrestation des commissaires envoyés à Sedan. — *Lafayette* est suspendu du commandement, et remplacé par *Dumouriez*.

19 d. D. d'accusation contre *Lafayette*. — Adresse aux 83 départemens, en envoyant les papiers trouvés chez *Laporte*, etc. — D. qui règle la manière de procéder devant le tribunal criminel extraordinaire. — D. sur

la nouvelle organisation de la garde nationale de Paris.

20 l. *Lafayette* et son état-major quittent la France. — D. sur le renvoi des régimens suisses.

21 m. *Delacroix*, vingt-quatrième président. — *Danglemont* exécuté. — *Montabray* [illegible] tres, arrêtés. — La somme allou[illegible] est versée dans les mains [illegible] *Pétion* remettra aux commissaires de la c[illegible] près le roi. — *Montmorin* mandé à l[illegible]re se défend. — La commune met, de [illegible] pro-pre autorité, les scellés sur la caisse de l'extraordinaire. — L'assemblée nationale les fait lever. — Arrêté de la commune pour démolir la porte Saint-Denis, etc.

22 me. *Montmorin* mis en état d'arrestation. — *A. Dillon* envoie une lettre de justification. — Débat sur les monumens des arts à conserver. — La commune suspend le département.

23 j. *Lebrun* annonce l'*éloignement momentané* de l'ambassadeur anglais, et les *dispositions neutres* de cette puissance. — *Luckner* est remplacé par *K[illegible]mann*. — *Dillon* est destitué. — P[illegible]ongwy.

24 v. *Laporte* exécuté. — D. pour l'enrégistrement

des effets au porteur. — D. qui donne le titre de citoyen français aux étrangers qui ont bien mérité de la liberté.

Durosoy exécuté. D. qui abolit entièrement les droits féodaux qui ne sont pas fondés sur une concession primordiale des fonds. — *Jean-de-Brye* propose de créer une légion de 1200 tyrannicides. — Les cloches d'argent de Saint-Germain-l'Auxerrois et du Palais seront brisées.

26 Cérémonie funèbre pour les citoyens morts le 10 août. — D. sur la déportation des prêtres non assermentés.

27 l. D. qui ordonne la publicité des séances de tout corps administratif.

28 m. *Narbonne*, *Lajard*, *Degrave* décrétés d'accusation. — La commune provisoire mande *Girey-Dupré* à la barre ; il refuse.

29 me. *Luckner* est fait *généralissime* à Châlons. — Visites domiciliaires pour les armes.

30 j. *Girey-Dupré* dénonce la commune provisoire. — D. pour la formation d'un nouveau conseil de commune. — D. qui consacre le divorce comme principe.

31 v. D. qui annulle un mandat d'arrêt contre *Girey-Dupré*. — Une députation de la commune provisoire, ayant *Tallien* pour

orateur, vient réclamer contre le décret du 30. — D. d'accusation contre *Montmorin*. — Arrestation de madame *Dubarry*.

SEPTEMBRE 1792.

1 s. *Montmorin*, ayant été absous par le tr[illegible] est reconduit en prison par le peup[illegible]

2 d. Prise de Verdun. — *Beaurepaire*, com[illegible] dant de cette ville, en sortant du co[illegible]il de guerre, où la résolution de se ren[illegible]re a été prise, se tue. — D. qu'il sera jou[illegible]nellement envoyé une députation de l'[illegible]ssemblée nationale pour participer aux travaux du camp sous Paris. — On dénonce, dans le conseil provisoire de la commune, les députés de la Gironde et le conseil-exécutif. — Massacres des prisonniers. — Députation de l'Assemblée nationale pour faire cesser les troubles. — Ils se continuent pendant toute la nuit.

3 l. A deux heures et demie du matin, quelques membres de la commune viennent dans la *salle* de l'Assemblée nationale dire que *les prisons sont vi[illegible]s*. — Le Temple est menacé; une députation s'y transfère. —

Lettre de *Roland*, ministre de l'intérieur, contre les anarchistes.

[illegible]ent et adresse au peuple, portant haine [illegible]x rois et à la royauté. *Sieard*, sauvé par [illegible]*lonot*, se présente à la barre.

[illegible]*ult-Séchelles*, vingt-cinquième président [illegible]e de Thionville. — Le camp de Maulde, [illegible] levé. — D. d'accusation contre les administrateurs du département de la Meuse. — Les massacres finissent.

7 v. On déterre les cercueils de plomb pour en faire des balles. — D. qui le défend. — Empressement pour s'enrôler.

8 s. D. pour l'anéantissement des originaux des deux pétitions des 8,000 et 20,000, et des listes de signataires.

9 d. Les prisonniers d'Orléans sont massacrés à Versailles.

12 me. D. contre les parens des émigrés. — Honneurs du Panthéon accordés à *Beaurepaire*.

13 j. *Roland* dénonce des commissaires de la commune de Paris, qui recherchent dans les appartemens des personnes suspectes et en enlèvent des effets précieux. — Articles sur le divorce décrétés.

14 v. L'armée française s'est retirée à Châlons.

15 s. *Lebrun* annonce les intentions hostiles de

l'empereur, le départ du ministre français de Ratisbonne, et propose la guerre contre le roi de Sardaigne. — *Orléans* obtient permission de s'appeler *Egalité*. — [redacted] punit de mort quiconque porte la cocarde et l'écharpe sans en avoir le droit.

16 d. *Cambon*, vingt-sixième président dénonce de nombreuses arrestations contraires et illégales.

17 l. D. qui rend la commune responsable de la sûreté des prisonniers. — La commune mandée à la barre cherche à se justifier. — Vol du Garde-Meuble.

19 me. Adresse au peuple, relative à un bruit qu'on voulait égorger certains députés. — D. qui supprime l'ordre de Malte en France.

20 j. Victoire de Valmy, remportée par *Kellermann*. — D. d'honneur pour *Félix-Wimpfen*. — D pour la sûreté publique de Paris. — D. sur le divorce, terminé.

21 v. La Convention nationale annonce qu'elle est constituée. — L'Assemblée nationale déclare que sa session est terminée, et va au-devant de la Convention nationale.

EPOQUE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LÉGISLATIVE,

Depuis le 1.er octobre 1791 jusqu'au
21 septembre 1792.

INTRODUCTION.

L'HISTOIRE de l'assemblée législative n'est en quelque sorte que le résultat du 10 août préparé pendant dix mois.

Neuf années se sont à peine écoulées depuis cette époque, et la plupart des hommes qui y ont attaché leurs noms ne sont plus. Les vainqueurs furent impitoyables envers les vaincus; ils le furent également envers eux-mêmes dans leurs épouvantables divisions. Plusieurs d'entre eux ont laissé une mémoire regrettée des partis ou des factions qui se sont formés sur leur con-

duite. Quelques-uns ont inspiré un intérêt plus général, par des talens qui s'annoncèrent avec éclat, mais dont une mort prématurée ne permit pas le développement, et par des vertus qui ne trouvèrent pas une direction assez sûre dans des temps de discorde. Il serait cruel de rendre leur mémoire responsable de tous les fléaux qui vinrent à la suite de leur entreprise. Il serait lâche, et d'ailleurs inutile, de dissimuler le vice d'un grand nombre de moyens qu'ils employèrent. Quant aux actions qui eurent tous les caractères et les plus affreux résultats du crime, il n'est permis, dans aucun temps, de chercher à en adoucir l'horreur.

Nulle conspiration n'offre moins d'obscurité et n'est plus, facile à écrire, que celle qui renversa Louis XVI, non pas du trône de ses pères (l'assemblée constituante l'avait abattu), mais du trône constitutionnel où elle venait de l'asseoir avec si peu de précautions.

Cette conspiration fut faite à haute voix; sans cesse annoncée par ses auteurs, et tous les jours essayée. Jamais orage ne fut pressenti plus long-temps d'avance, et ne fut jugé plus inévitable par ceux qu'il devait envelopper. Le détail des intrigues secrètes entre les conjurés explique pourquoi la grande catastrophe tarda à écla-

ter, et pourquoi elle éclata d'une manière si désordonnée et si terrible.

J'ai à retracer la dernière et cruelle année d'un règne commencé sous de fortunés auspices. Je rappellerai les fautes de Louis, de sa cour et de ses conseils; je laisserai les faits le justifier de plusieurs crimes imaginaires; je ne chercherai ni à exalter ni à affaiblir la pitié qu'on doit à des malheurs sans mesure. Quels que soient les jugemens contraires qui se prononcent sur la conduite et le caractère de Louis, je ne répéterai ceux d'aucune faction. Je ne crois pas qu'on ait le droit de dégrader la bonté et les vertus paisibles,

lors même qu'elles se rencontrent dans un caractère privé de toute fermeté.

La vérité veut qu'on rapporte à l'assemblée législative les principes de la jurisprudence révolutionnaire qui, pendant tant d'années, nous a opprimés, que nous avons vu s'élever au-dessus de plusieurs constitutions et leur survivre. Il importe de tracer avec précision et avec rapidité l'origine et les premiers prétextes de ces lois ennemies de la propriété et fléaux de la liberté civile.

Enfin le sujet le plus vaste et le plus important vient s'offrir comme en épisode dans cette histoire, je veux parler de la guerre; son ori-

gine appartient encore à cette époque.

Des objets si graves, que l'ordre des faits ne permet pas de traiter séparément, offrent des tableaux variés et contrastans dont il est difficile de composer un seul tableau. Pour éviter des digrsseions continuelles, je vais décrire la situation politique de la France à l'époque où l'assemblée constituante abdiqua le droit de conduire la révolution qu'elle avait commencée.

La constitution qu'elle avait créée avec tant de fatigues et d'une manière si peu digne d'elle eut le sort qu'éprouvèrent souvent les testamens des rois absolus de leur

vivant, impunément bravés après leur mort. L'assemblée constituante avait senti, mais trop tard et d'une manière trop imparfaite, les défectuosités de son ouvrage. La liberté n'y était point assurée, puisque l'autorité y était mal assise. Elle avait dépouillé le trône de toute splendeur, de toute dignité, de tout ce qui agit sur l'imagination des peuples. Le roi qu'elle venait d'y replacer sortait d'une captivité honteuse. Toutes les parties de l'autorité publique étaient désunies, indépendantes par le fait, et pouvaient rompre à volonté les liens imaginaires qui les subordonnaient l'une à l'autre. L'assemblée avait détaché du pouvoir exécutif je ne

sais quel pouvoir d'administration qu'elle plaçait, ou plutôt qu'elle laissait s'égarer dans un grand nombre de départemens, dans une foule de districts, dans des milliers de municipalités. Elle mettait partout des rivalités, nulle part des arbitres. Elle n'avait rendu à la propriété, cette première sauvegarde des gouvernemens représentatifs, qu'un hommage timide et illusoire. Elle n'avait pas su trouver une digue pour contenir ses ardens successeurs; elle n'opposait à leurs passions que la constitution même, c'est-à-dire quelques pages insignifiantes, vainement consacrées par les sermens d'un peuple irreligieux et frivole. Elle avait

mal-adroitement mélangé les divers élémens des gouvernemens mixtes, en prodiguant à l'excès les formes démocratiques. Tout était souveraineté, tout était combat. L'expérience des dissentions et du tumulte qu'elle avait éprouvés dans une seule chambre n'avait pas été suffisante pour l'avertir de diviser le pouvoir législatif. Elle ne laissait au roi, pour y participer, qu'un *véto* limité dans son institution, funeste dans son exercice. Il n'avait pas assez d'emplois à sa nomination pour attirer vers lui les hommes ambitieux ; seulement il pouvait acheter quelques ames vénales avec une liste civile, seul objet où l'assemblée consti-

tuante eût montré envers lui quelque libéralité ; et ce don lui fut encore fatal ; car la liste civile devint une source de diffamation pour les défenseurs les plus désintéressés du trône constitutionnel. La royauté ne reparaissait donc que pour être avilie et odieuse.

Voilà quel était l'ouvrage, longtemps élaboré et vanté, d'une assemblée à jamais célèbre par le concours de talens, et même de vertus, qui s'y distinguèrent et qui s'y combattirent. Elle prouva qu'en politique le talent est imparfait, s'il ne va pas au-devant de l'expérience, et funeste, s'il la dédaigne.

L'assemblée constituante était

fatiguée de la révolution. La sagesse lui était arrivée, comme elle arrive aux vieillards au moment où l'énergie leur manque. Elle eut une idée tardive, mais qui pouvait encore être salutaire; c'était celle de reviser la constitution. Il fallait braver les opinions populaires, modifier l'excès de ses principes; elle trembla à l'aspect des idoles créées par ses mains. Elle en fit assez pour allumer une opposition violente, et trop peu pour la dompter. Le *côté droit* ou le parti qu'on nommait alors aristocratique, s'était agité avec toute l'imprévoyance qui le caractérisait, pour faire décréter la dissolution de l'assemblée, et la non-réélection de ses membres. Op-

primé et vindicatif, ce parti se réjouissait du prochain abaissement de ceux qu'il regardait comme les uniques auteurs de ses maux. D'ailleurs, il envisageait un accroissement d'anarchie comme un appui nécessaire à ses espérances. Ceux qui songeaient à attaquer la France au-dehors voulaient qu'elle fût troublée au-dedans, pour diviser ses forces, et pour rallier de nouveaux mécontens à ceux qui chaque jour venaient se joindre à eux.

Les orateurs de l'assemblée constituante s'alarmaient presque tous d'un départ si précipité. Ils essayèrent plus d'une fois de la faire revenir sur une résolution dont ils calculaient les suites funestes. Ils

étaient repoussés avec animosité. La ligue de la médiocrité envieuse s'était formée contre eux. On ne parlait plus que du desir de revoir ses foyers ; on ne songeait plus à en assurer la paix. Vous eussiez dit une armée révoltée contre ses chefs au sein même de la victoire, et préférant un retour honteux et plein de dangers à une poursuite glorieuse et désormais facile. Un homme, toujours méprisé de l'assemblée constituante, eut de l'influence sur cette fatale résolution ; c'était Robespierre. La destinée, qui voulut se servir de ce rhéteur médiocre pour nous donner le joug le plus atroce et le plus humiliant, venait de le placer dans une posi-

tion où il commençait à attirer les regards. Chef d'une minorité composée d'abord seulement de sept membres de l'assemblée constituante, il s'était opposé à ce qu'on rendît au roi fugitif sa couronne. Après la sanglante issue de la fameuse pétition du Champ-de-Mars, il s'était caché quelques jours ; il avait reparu avec timidité : il reprit bientôt assez d'ascendant pour contrarier toute l'entreprise de la revision. En pressant la dissolution de l'assemblée, il vengeait sa vanité long-temps humiliée ; il ajoutait à la réputation de son désintéressement, la seule par laquelle il pût se faire valoir. Il voyait naître cette anarchie dans laquelle

dominent les plus vils perturbateurs. Entraînée moins encore par de telles suggestions, que par quelques sentimens jaloux, l'assemblée abandonna aux chances les plus périlleuses, et sa constitution, et le monarque, qu'elle eût pu soutenir encore par une tutelle vigoureuse et respectée.

L'acceptation de la constitution avait été proposée à un roi prisonnier. On avait ouvert son palais quelques jours auparavant, afin qu'il parût un peu plus libre. On chercha tous les moyens de solenniser cette réconciliation qu'il faisait avec le peuple. Il y mit la sensibilité qui était dans son cœur, et plus de dignité que son caractère

n'en montrait ordinairement. Thouret, qui présidait alors l'assemblée constituante, lui remit, presque à genoux, un sceptre brisé, sans force et sans éclat. On donna le signal à la joie publique, et les ames honnêtes tâchaient de retrouver celle qui depuis quelque temps leur était étrangère. Mais la raison offrait à chacun de sinistres pressentimens. Les fêtes furent somptueuses et lugubres. Le peuple était morne et défiant ; le roi semblait interroger avec mélancolie tous les regards ; on avait peine à étouffer les murmures qui étaient toujours prêts à éclater à l'aspect de la reine. Elle semblait chercher une protection dans son fils. Cette famille malheureuse

cessa bientôt de s'offrir à la pitié des Parisiens, dont elle avait perdu l'amour. La cour redevint sombre et silencieuse, asile des soupçons, des terreurs et des timides intrigues qui furent prises pour des complots.

Une amnistie avait été publiée pour tous les faits révolutionnaires. L'on avait révoqué quelques dispositions de rigueur contre les émigrans. La gêne des passe-ports était abolie. L'assemblée poussa la confiance jusqu'à penser que les ennemis les plus invétérés de la révolution suivraient le vœu du monarque, reviendraient autour de lui pour assurer son existence, et prendraient part au pacte nouveau

qui leur promettait paix et protection.. Mais il n'en arriva pas ainsi. La liberté de sortir de France parut à des hommes aveuglés par la haine la liberté de sortir d'une prison. Les frères du roi se servirent des antiques formules de la monarchie pour convoquer autour d'eux l'arrière-ban de la noblesse. Ils protestèrent que le roi était enchaîné par une autorité usurpatrice, qu'au fond du cœur il détestait ; qu'eux seuls étaient les interprètes de ses vœux, et pouvaient tracer à la fidèle noblesse la route qu'elle avait à suivre. Ils menaçaient de l'infamie quiconque hésiterait à venir les rejoindre. Ils présentaient la certitude d'un re-

tour triomphant et prochain, tous les rois de l'Europe déjà ligués contre un système impie et anarchique, des armées s'avançant vers les frontières de la France, qui réclamaient une avant-garde de Français dignes de leurs aïeux. Le ressentiment et l'orgueil firent ajouter foi à ces promesses. Toutes les routes étaient couvertes de présomptueux fugitifs qui les remplissaient de leurs menaces. On courait à Coblentz, comme à la nouvelle capitale. On quittait les plaisirs de Paris, comme pour aller chercher d'autres plaisirs. Les descendans des croisés, plus inconsidérés encore que leurs ancêtres, abandonnaient sans précaution

leurs vastes domaines, et n'emportaient avec eux qu'une épée qui devait être inutile ou funeste. Il y avait bien une sorte de fanatisme chevaleresque chez quelques individus; mais ce qui précipitait au-dehors la plupart de ces insensés, c'était la mode. Ceux qui avaient des noms illustrés craignaient d'y imprimer une tache en refusant de porter les armes contre leur patrie. Ceux qui avaient des noms plus obscurs, des titres plus modernes, bénissaient l'occasion qui leur était offerte d'en rehausser l'éclat. Mille aventuriers les suivaient et les excitaient. Cependant un grand nombre de vieillards, d'hommes paisibles, quittaient en

soupirant leur terre natale, abandonnaient ou entraînaient avec eux leur malheureuse famille. Ils n'osaient interpréter ce qu'on appelait les lois de l'honneur au moment où elles leur imposaient les plus cruels sacrifices.

Tel était donc le premier gage de la paix que l'assemblée constituante avait cru ramener en France. Nul mystère, nulle prudence ne dissimulait ces provocations à une guerre étrangère. Elles retentissaient dans tous les spectacles, dans tous les lieux publics; et ce qu'il y eut de plus funeste, c'est qu'elles furent entendues même à la cour. La reine n'observait à cet égard qu'une circonspection froide,

mal imitée, encore par plusieurs personnes qui l'entouraient. Le roi montrait plus de douleur, mais une douleur inactive; il n'opposa rien aux ordres impérieux que donnaient ses frères. Peut-être il craignit, en divulguant trop tôt l'étendue du mal, de provoquer l'inquiétude qui commençait à renaître; peut-être aussi son irrésolution naturelle lui montrait-elle quelque chance avantageuse dans la menace terrible qui allait être faite aux Français.

Ce vaste débordement d'émigrés n'empêchait pas qu'il ne restât en France un parti contre-révolutionnaire beaucoup plus considérable qu'il ne l'était aux premiers jours

de la révolution. Comme il n'avait ni direction ni chef connu, il se mêla peu aux événemens mémorables de cette année. Mais il aigrissait contre lui le peuple par des sarcasmes répandus sur tout ce que le peuple aimait encore. Quelques royalistes moins exaltés demeurèrent convaincus que leur poste ne pouvait être ailleurs qu'auprès du roi. Parmi eux étaient plusieurs hommes recommandables par d'antiques services et par des vertus qui avaient fait l'ornement d'un temps plus heureux. Ils reparaissaient quelquefois dans une cour morne et attristée. On les vit dans des occasions périlleuses. La destinée de plusieurs fut de suivre

où de précéder Louis à l'échafaud.

Outre ce parti, désigné sous le nom d'*aristocrates*, trois autres partis s'agitaient, se combattaient, et chacun d'eux avait encore dans son sein d'autres subdivisions. L'assemblée législative était formée de ces divers élémens que nous allons parcourir.

L'époque où elle avait été élue contribua beaucoup à donner à l'assemblée constituante des successeurs dangereux. En effet, les assemblées primaires avaient été convoquées peu après la fuite du roi, quand les esprits fermentaient de soupçons et de ressentimens. Les vœux publics allèrent cher-

cher les hommes passionnés. Les corps électoraux ne se réunirent, il est vrai, qu'après que l'assemblée constituante crut avoir dissipé, par la force et la sagesse le nouvel orage qui s'était élevé; mais l'esprit qui l'animait n'était pas celui de plusieurs des corps électoraux. Les uns nommèrent pour détruire, les autres pour conserver. La majorité se trouva composée d'hommes de bien qui voulaient faire avec franchise l'essai de la constitution nouvelle.

Voici quelle était la position des hommes du parti constitutionnel. Ils défendaient les ministres, et souvent ils n'avaient pour plusieurs d'entre eux ni affection ni con-

fiance ; ils défendaient le roi et la cour, et ils trouvaient le roi trop inactif. La cour leur était beaucoup plus suspecte ; ils n'en recherchaient point la faveur, ils en recevaient quelquefois des mépris. Ils défendaient la constitution, et l'expérience de chaque jour leur en faisait sentir les défauts ; ils défendaient enfin ce qu'il y avait de plus raisonnable dans la déclaration des droits de l'homme contre ceux qui l'invoquaient avec fanatisme, et lui donnaient un sens vague et délirant. Mais ce qui rompit le plus souvent leur ligue, ce fut la peur. Ils avaient une foule de partisans secrets qui craignaient de se montrer dans leurs rangs,

que le tumulte déconcertait, qui avaient sans cesse la crainte de placer leurs noms sur des listes de proscrits, et qui cessaient de voter en hommes sincères, parce qu'ils ne pouvaient agir en hommes courageux.

Les adversaires qui s'élevaient contre eux n'étaient pas à dédaigner. Au premier bruit de la fuite du roi, le cri de république avait retenti d'un bout de la France à l'autre. Quand on apprit que le roi était ramené en captif, on eut de la peine à étouffer ce cri. Parmi les patriotes même, qui témoignaient de l'éloignement pour le délire démagogique et les fureurs populaires, il s'éleva une division,

Quelques-uns s'obstinèrent à penser que la république était bonne à établir dans ce moment sur les débris d'un trône abandonné, d'un trône auquel, suivant leur opinion, nul effort humain ne pouvait rendre de la gloire ni de la solidité. La force déployée au Champ-de-Mars ne produisit parmi les républicains qu'une terreur de quelques jours. Elle fit naître dans leurs cœurs le desir de la vengeance; ils approchaient du moment de l'exercer. Les deux premiers promoteurs de la république, furent Condorcet et Brissot. Le premier exerçait, depuis quelques années, une sorte de suprématie au milieu des philosophes. Il était

le conservateur de leur doctrine ; la nature de ses talens n'eût pas suffi pour qu'il en fût un des premiers propagateurs. Il s'était consacré à cultiver les sciences, dont il désirait appliquer les résultats au bien de la société, et à cultiver de vieilles et respectables amitiés. Ses nouvelles opinions lui firent abandonner ces premières sources de son bonheur et de sa réputation. S'il donnait de la considération au parti dans lequel il entrait, ce fut aux dépens de la sienne. Ses mœurs étaient douces, mais il était capable d'un ressentiment obstiné. On l'avait appelé *un volcan couvert de neige.* Je ne sais s'il dirigea beaucoup les in-

trigues secrètes de son parti, mais il le servit d'une manière très-active par des écrits polémiques, où le sarcasme était lancé avec plus de violence qu'il ne convient à un philosophe.

Brissot n'avait pas, comme ce dernier, un nom considéré dans l'Europe, ni les mêmes titres pour les mériter. Sa vie, assez errante, avait fourni à ses détracteurs une occasion de le charger de mille inculpations. Avec un travail infatigable, il avait fait, particulièrement sur la politique, une multitude d'écrits peu distingués. Il saisit avidement l'occasion de sortir d'un rôle obscur. Il avait plutôt de la finesse dans les vues, que

de la grace dans l'expression. Son ame avait aussi plus de chaleur qu'elle n'en exhalait. Il voulait fortement la république ; il la voulait avec la plus douce des révolutions ; il y fut conduit par la plus sanglante.

Condorcet et Brissot entraient à l'assemblée législative. Ils trouvèrent dans quelques-uns de leurs collègues des hommes plus propres qu'eux-mêmes à l'accomplissement de leurs desseins. Je veux parler des députés de la Gironde, et particulièrement de Vergniaud, Guadet et Gensonné. Sans doute, en observant la marche rapide et les succès continuels des orateurs de l'assemblée constituante, ils

s'étaient souvent dit avec amertume : *On ne nous laissera rien à faire.* Mais quand ils virent qu'on avait manqué l'occasion d'établir la république, ils crurent avoir une tâche digne d'eux. Gensonné était le moins brillant des trois ; il avait un penchant à la réflexion qu'il associait aux ressources de l'intrigue. Son ton, son style et ses manières offraient la perfection de ce genre froid et didactique qui sert souvent dans les assemblées à donner aux propositions les plus hardies l'apparence de la sagesse. Du reste, habile en expédiens, opiniâtre, et ne montrant jamais, au milieu des chocs les plus violens, que l'ébranlement ar-

rivât jusqu'à son ame. Avec plus de feu, plus de souplesse, et doué éminemment de l'esprit d'à-propos, Guadet secondait encore mieux les espérances d'un parti révolutionnaire. Il n'était jamais plus redoutable à ses adversaires que quand il sortait de la question proposée. Il connaissait l'art de faire des appels aux passions secrètes d'une assemblée. Les sarcasmes amers et les apostrophes violentes étaient ses armes favorites. Il portait tant d'adresse dans la discussion, qu'on pouvait l'accuser de perfidie. Vergniaud était l'orgueil de cette députation célèbre. Il avait toutes les qualités de l'orateur, sans aucune de celles qui font l'homme

d'état. Son caractère était passionné par moment, mais penchait naturellement vers l'indolence. Chef d'un parti populaire, il ne prostituait point la dignité de sa mission à la faveur de ce parti. Il entraînait des ames grossières par un charme ordinairement peu senti d'elles.

Autour de ces hommes se groupèrent, dans l'assemblée législative, leurs collègues du département de la Gironde, presque tous distingués par de l'habileté et de l'ardeur, et tous ceux qui, par rigidité de principes, ou par les calculs de leur ambition, croyaient devoir être ennemis de la cour. Leurs fautes vinrent, et de trop d'o-

piniâtreté à suivre leur première pensée, et de trop d'imprévoyance à se rendre maîtres des événemens qu'ils suscitèrent, et ne purent bientôt plus diriger.

On vit se présenter à la société des jacobins un grand nombre des nouveaux députés. Le parti de la Gironde venait comme pour saisir cette importante domination, Robespierre l'obtint. Son hypocrisie avait été si profonde, que plusieurs de ses ennemis le regardaient alors comme un fou vertueux. La nature l'avait disgracié, même pour le rôle de tribun. Il était sans grace, sans aménité, d'une figure commune et sinistre. Avec une déclamation monotone, une élocution verbeuse

et traînante, il voulait jouer l'enthousiasme, et n'inspirait jamais que l'ennui. Lorsqu'il était atroce, et il le fut toujours plus ou moins dans chacun des discours qu'il prononça, ce n'était point l'horreur, c'était la fatigue qu'il faisait éprouver. En croissant en puissance, il fit quelques progrès en talens ; son ame avait une étendue de forces extraordinaire pour haïr et pour dissimuler.

Robespierre frémit à l'aspect des rivaux qui se présentaient comme les ennemis de la royauté, et qui allaient le replacer dans un rôle secondaire. Il s'attacha à détruire par des soupçons et des calomnies leur popularité nouvelle. Il s'op-

posa à la plupart de leurs vues. S'il les secondait quelquefois, c'était pour leur ravir tout le prix de leurs efforts. Il affectait un chagrin concentré, il voyait des perfidies dans la cour et dans ceux qui, suivant lui, feignaient seulement de l'attaquer. La vérité est que les passions jalouses de ce démagogue retardèrent la révolution nouvelle et contribuèrent beaucoup à ses suites atroces.

A cette époque, il paraissait fortement uni avec Danton, homme éminemment doué de tous les genres de talens qui n'ont de valeur que par le crime, et au milieu des désastres publics. Violent et artificieux, trompant tous ses ennemis,

trompé par ceux qu'il regardait comme ses amis les plus dévoués, il conservait encore quelques mouvemens de sensibilité, même au milieu d'une cruauté réfléchie. Personne n'eut autant que lui d'invention et de fécondité de moyens dans tout ce qui tendait à détruire. Dans des jours où la révolution était encore environnée des illusions de la philantropie, Danton concevait, préparait, annonçait déjà ce système révolutionnaire, que nous avons vu s'établir, et dont toutes les bases lui appartiennent. Il avait même, au milieu des jacobins, une légion qui lui était particulièrement dévouée, celle des *Cordeliers*. On ne pouvait

ni l'entendre, ni le voir sans frémir. Un maintien terrible et une voix rugissante appuyaient son éloquence sauvage et gigantesque. Danton était cupide et vénal. Les factions les plus opposées cherchèrent à s'en emparer. A l'époque dont je parle, la cour l'acheta, il se servit des présens de la cour pour la perdre. Il fut toujours subjugué par Robespierre ; et dès-lors il n'était que son second. Il servait en même temps la faction d'Orléans.

Ce serait entrer dans une digression longue et peu utile, que de discuter ici l'influence, tant exagérée et tant contestée, de la faction d'Orléans sur la révolution.

Dans un moment où la destinée seule tint souvent la place des hommes, il est absurde d'attacher tous les faits à un homme timide et méprisé, qui assembla tous les vices, sans savoir seulement s'élever jusqu'à l'ambition. Après le 6 octobre, quelques menaces suffirent pour qu'il s'imposât un exil honteux. A son retour, une nouvelle flétrissure l'attendait. Il songeait maintenant plutôt à se venger qu'à se relever de son humiliation. Il se joignit donc aux révolutionnaires. Ses manœuvres furent obscures. On ne sait pas si ses libéralités furent considérables. Il servit et il fut traité comme un soldat vulgaire.

On peut juger par les hommes que je viens de nommer quel esprit régnait aux jacobins. Le parti de la Gironde, qui venait de rendre la vie à cette société, n'y trouva d'abord qu'une faveur douteuse; il s'en éloigna ou fut expulsé, et servit, sans le vouloir, des factieux qu'il eut le tort de ne pas assez craindre. Les jacobins avaient à Paris une armée, toujours en mouvement, de fripons audacieux et d'imbécilles fanatiques. Ils donnaient l'impulsion à d'autres sociétés composées de ces légions d'hommes et de femmes révolutionnaires qui peuplaient leurs tribunes, celles de l'assemblée législative, et formaient des groupes

dans tous les lieux publics. Ils entretenaient dans les faubourgs des instigateurs connus, qui possédaient l'art d'émouvoir et d'entraîner le peuple. Ils avaient à leurs ordres des journaux, des pamphlets, des placards, qui produisaient sur la *plèbe* agitée le même effet que les liqueurs fortes sur les sauvages. Nulle loi, nulle action de police ne limitait ce droit affreux de corrompre la morale d'un peuple et de l'exciter toujours au pillage, au soulèvement. L'art des émeutes populaires était déjà réduit aux principes les plus simples et les plus économiques. L'autorité des jacobins, par leur système d'affiliation et de correspon-

lance était à-peu-près aussi absolue et aussi destructive dans toutes les parties de la France. Les magistrats étaient ou leurs serviles créatures ou leurs victimes dévouées.

Après avoir montré les élémens des factions dont j'ai à décrire les combats, il convient de jeter un coup-d'œil sur la situation où se trouvaient plusieurs départemens et plusieurs villes importantes. Voyons d'abord ce qui dirigeait et ce qui composait la force publique de Paris.

Deux grands emplois étaient connus dans la capitale depuis le 14 juillet. L'un était celui de maire de Paris, l'autre celui de comman-

dant de la garde nationale. Bailly avait orné la première de ces magistratures de toute la considération attachée à son nom et à ses vertus. Cependant ce philosophe bienveillant et modeste; eût peut-être paru un magistrat faible ou peu habile, s'il n'avait eu Lafayette pour le seconder. Ce dernier était parvenu à régulariser la masse incommode et dangereuse de la garde nationale; ou, pour mieux dire, il avait substitué à son action celle de quelques compagnies d'élite, intéressées à la liberté par les passions naturelles de leur âge, intéressées à l'ordre par leur naissance ou leur fortune. Avec leur secours, il avait assoupi plutôt que calmé

le feu révolutionnaire. Il avait souvent contenu, repoussé même les fureurs du peuple, sans perdre tout-à-fait sa faveur. Lafayette et Bailly sortaient de leurs fonctions ; et, ce qui n'était pas moins funeste que leur retraite, la place de commandant de la garde nationale était divisée entre six chefs de bataillon qui devaient l'exercer tour-à tour. Lafayette avait provoqué cette imprudente décision, tant il y avait alors de penchant à s'alarmer pour la liberté publique ! tant était aveugle cet esprit de désintéressement patriotique dont le vertige régnait aux derniers jours de l'assemblée constituante ! En perdant son chef, la garde nationale, ou plutôt les

compagnies qui la représentaient perdirent leur force et leur zèle. On ne les vit plus se dévouer à des soins pénibles et journaliers. Dans les momens de crise, elles accouraient encore quelquefois, mais l'ennui, et le dégoût les avaient dispersées avant que les différentes autorités eussent décidé entre elles à qui leur donnerait des ordres.

L'élection du nouveau maire de Paris offrait aux hommes de paix un moyen de confier encore la sûreté de cette capitale aux soins de Lafayette. Ceux qui desiraient une révolution nouvelle proposèrent Pétion ; il fut préféré (*a*), et le lendemain on entendit éclater en re-

gets la foule de ceux qui avaient dédaigné ou qui avaient craint d'aller donner leurs suffrages. Quels efforts pouvait-on attendre désormais, pour la conservation du trône, d'hommes qui s'étaient refusés à la démarche la plus simple pour la conservation de leurs foyers? Pétion était regardé par les deux partis comme un honnête homme. Il s'était déclaré à l'assemblée constituante l'adversaire du trône. Il avait de la sympathie, par le caractère et par les principes, avec le parti de la Gironde. Il se conduisit comme un faible conspirateur et comme un mauvais magistrat.

Par une contradiction digne de

ce temps, la commune de Paris, qu'il devait présider, fut composée d'hommes plus attachés que lui à la constitution. Le département avait pour chef plusieurs hommes recommandables. Les limites de ces autorités étaient mal tracées, l'action de la police restait suspendue entre elles.

En parcourant la France, on ne trouvait rien qui ne détruisît les espérances de paix. Les haines alluinées par la révolution avaient pris dans le Midi un caractère sombre et implacable. Des intrigues opiniâtres, et quelquefois même d'audacieuses provocations de la part des contre-révolutionnaires, avaient appelé d'atroces vengeau-

res. L'assemblée constituante avait réprimé les unes, sans pouvoir également contenir les autres. D'affreux souvenirs s'étaient réveillés entre les catholiques et les protestans, et alimentaient des fureurs nouvelles. Les protestans étaient presque tous partisans de la révolution. Plusieurs aspiraient à la république. Leurs ancêtres, au temps même de Coligni, exprimèrent souvent ce vœu. Comme ils comptaient parmi eux beaucoup d'hommes industrieux et opulens, ils ne provoquaient point les désordres; mais, rangés dans le parti populaire, ils ne pouvaient pas toujours en arrêter les excès. L'esprit républicain dominait à Marseille. On n'y par-

lait que du bonheur et de la gloire des antiques Phocéens, ses fondateurs. Cette ville était d'ailleurs jalouse d'enlever à Paris la gloire de conduire par ses mouvemens la révolution. Nîmes, Montpellier, moins agitées, étaient à-peu-près dans le sentiment de Marseille. Bordeaux était fière des députés qu'elle avait envoyés à l'assemblée législative; elle connaissait leurs intentions, et les secondait de ses vœux. Lyon, moins amie de la révolution, ne lui opposait cependant pas une résistance ouverte. Elle paraissait portée à se reposer dans l'ordre constitutionnel. Arles était en proie à une affreuse anarchie. Avignon répandait autour d'elle la

contagion de ses fureurs et de ses crimes.

Les symptômes étaient moins alarmans au Nord et à l'Est de la France. L'ardeur révolutionnaire y était concentrée dans les clubs, et ne trouvait pas encore son explosion. Il y avait dans les villes moins de modération que d'inertie. La lassitude était extrême dans les campagnes. Les paysans montraient peu de reconnaissance pour les bienfaits de la révolution dont eux seuls commençaient à jouir. Ils avaient formé contre les assignats une sorte de ligue qui donnait une progression rapide au discrédit de ce papier-monnaie. Mais ce qui avait le plus

contribué à refroidir leur zèle pour la révolution, c'était ce malheureux schisme donné à la France par l'assemblée constituante. Des prêtres rentrés tout-à-coup dans la pauvreté, et l'offrant comme le prix de leur fidélité à la discipline de l'église, acquéraient sur l'esprit du peuple une influence redoutable. Inspirés ou par le ressentiment de leurs intérêts blessés, ou par le zèle de la foi, ils agitèrent particulièrement les campagnes les plus éloignées des communications avec les villes. La Bretagne, qui s'était livrée aux plus grands excès contre les nobles, commençait à embrasser la cause des prêtres. Le département de la Vendée nour-

rissait déjà le germe de cette guerre civile qui fit la longue désolation de la France.

Pour achever le tableau de la situation intérieure du royaume après l'assemblée constituante, il faudrait rassembler encore beaucoup d'autres symptômes d'anarchie, car elle était répandue dans toutes les parties du corps politique. L'insubordination faisait des progrès dans les troupes de ligne. La désertion des officiers, à-peu-près générale, indignait les soldats et leur faisait perdre toute discipline. Les impôts, établis avec sagesse et modération par l'assemblée constituante, ne se percevaient que sur les grands propriétaires. On

vivait d'assignats, on dévorait cette ressource avec imprévoyance. Les biens du clergé se vendaient peu avantageusement. Trop occupée de soins révolutionnaires, l'assemblée législative ne parlait des finances que pour en dévoiler, et non pour en réparer le désordre. La circulation des subsistances dans l'intérieur éprouvait les plus grands embarras. A chaque instant, de nouvelles émeutes presque toujours accompagnées de meurtre et de pillage. On éprouvait la terreur de famine, que suit de près la famine elle-même.

Les villes maritimes souffraient beaucoup des troubles qui avaient déjà éclaté dans les colonies, et

qui faisaient pressentir à chacune son embrasement total. La tranquillité de ces villes était menacée par leur population, qu'elles ne pouvaient ni occuper ni nourrir. Entouré de tant de fléaux, Paris laissait le soin de calmer ou d'exciter les troubles à son assemblée, à ses clubs, à ses légions révolutionnaires. On se livrait aux plaisirs comme si c'était la dernière fois qu'on eût à les goûter. L'histoire de cette année montre plus encore qu'aucune autre de la révolution combien une longue mollesse et quelques principes favorables à l'égoïsme avaient flétri les ames.

Voyons la situation de la France au-dehors. L'assemblée constituante

avait épouvanté tous les rois de l'Europe, et les avait tenus dans le silence. Ils cherchaient cependant à rapprocher leurs intérêts en se communiquant leurs alarmes. Quelques-uns des premiers émigrés, célèbres par le rôle ou par le rang qu'ils avaient eu en France, animaient leur passion, et travaillaient à la porter jusqu'à l'audace. Mais l'Angleterre, qui devait donner l'impulsion aux puissances continentales, ne montrait encore qu'une opposition timide au système français. M. Pitt n'avait paru d'abord qu'un froid contempteur de nos mouvemens révolutionnaires; mais il s'apercevait que nos principes acquéraient cha-

que jour dans son pays beaucoup de prosélytes ardens, et quelques-uns de recommandables. S'il voila ses démarches, il fut loin d'être un témoin inactif de nos premiers troubles. Le terrible retour de Varennes engagea les rois, jusques-là irrésolus, à venger la majesté du trône. L'Angleterre négociait depuis long-temps avec mystère, mais avec activité, une alliance entre l'Autriche et la Prusse. L'excès de la terreur, ou celui de l'ambition, pouvaient seuls rapprocher ces deux puissances divisées par tant d'intérêts, et tant de souvenirs.

Des conférences se tinrent à la Haye, à Pilnitz (*b*). La convention qui fut conclue dans cette dernière

ville entre l'Autriche et la Prusse excita la plus vive surprise. Elle était un avertissement de la ligue qui se formait contre la France. Ce qui fut connu des articles de cette convention jetait encore moins d'alarme que ce qui en était soupçonné. On y voyait d'abord une garantie réciproque que se donnaient les deux monarques contre l'invasion des principes révolutionnaires et les entreprises directes des Français. Le roi de France était placé sous la protection des alliés; la guerre devait éclater sur-le-champ, si la couronne ne lui était pas rendue. Voilà ce que publiaient les puissances elles-mêmes; on ne doutait pas que toutes celles-là

Nord, le roi d'Espagne et le roi de Sardaigne, ne dussent bientôt accéder à cette coalition. On voyait l'Angleterre la conduire, sans l'avouer encore. On parlait, non pas avec précision, mais avec assez de vraisemblance, du partage réglé entre l'empereur et le roi de Prusse de quelques-unes de nos provinces. Tout faisait craindre que cette ligue ne prît bientôt des caractères d'agression, quoiqu'elle n'eût présenté d'abord qu'un système de défensive ou d'intercession puissante en faveur de Louis. Les émigrés français pressaient vivement pour une invasion prochaine. Leurs intrigues, à la vérité, ne se dirigeaient pas sur un plan uniforme. Il y avait

entre eux beaucoup de divisions ; ils pensaient et agissaient d'après l'affection particulière que leur inspirait l'un ou l'autre des princes qui étaient à leur tête, et d'après le système de gouvernement qu'ils se proposaient de faire adopter à leur retour. M. de Calonne et M. de Breteuil conservaient sur le nouveau théâtre leur ancienne inimitié : d'autres partis combattaient ceux de ces deux ex-ministres ; mais tous s'accordaient à garantir les rapides succès d'une invasion. Cependant les préparatifs des puissances ne répondaient point encore à l'impatience des émigrés. Elles portaient les premières vues de leur ambition sur la Pologne, qui avait

osé faire une révolution pour se soustraire à l'anarchie dont elle était la proie depuis tant de siècles. On voulait la punir d'avoir établi dans le Nord les principes de la révolution française.

L'Autriche, qui manque plutôt d'activité dans les commencemens d'une entreprise que de persévérance et d'habileté à la soutenir, paraissait assez portée à se contenir à l'égard de la France dans une situation défensive. Léopold régnait. On l'avait vu en Toscane rechercher la gloire d'une administration sage. Son caractère le portait à une surveillance louable dans son but, minutieuse dans ses réglemens, et qu'il ne pouvait exer-

cer qu'au milieu de la paix ; il avait d'ailleurs à réparer les désordres occasionnés par le génie inquiet et turbulent de son frère. Nul prince n'était moins fait que lui pour être à la tête d'une croisade. Le roi de Prusse (Frédéric-Guillaume) avait moins d'intérêt, mais plus de penchant à s'emparer de ce rôle. Tous les genres d'exaltation agissaient sur lui. Il cherchait l'extraordinaire, le merveilleux, et montrait une singulière crédulité pour les plus extravagantes rêveries. Son ame avait de l'ardeur ; il était susceptible de l'enthousiasme militaire. Ce roi se fit, pendant quelque temps, chevalier. Une fatale expérience l'avertit ensuite de ce

trer dans la politique du grand Frédéric.

Un autre monarque secondait plus puissamment la nouvelle ligue, qu'il ambitionnait de diriger; c'était Gustave, roi de Suède. Il se croyait appelé à venger les rois humiliés, lui qui, si jeune, avait, par la plus habile et la plus prompte des révolutions, affranchi sa couronne des outrages d'une orgueilleuse aristocratie. Il était avide de gloire, comme ceux de ses ancêtres qui en obtinrent le plus. Son activité était prodigieuse; on lui accordait un esprit étendu et fécond en ressources; il avait déjà signalé sa bravoure; il était l'espoir et l'idole des émigrés.... Le

crime d'Ankarstroem priva la coalition du seul roi qui eût pu donner de la franchise à ses intentions et attacher quelque gloire à ses entreprises.

A n'en juger que d'après les promesses, les princes français n'avaient pas un protecteur plus passionné ni plus puissant que Catherine II. Nul souverain n'avait exprimé plus fortement qu'elle son horreur pour la révolution française; elle qui avait flatté par tant d'hommages et tant d'adulations cette philosophie française dont la révolution était présentée comme l'ouvrage. Séduits par ses promesses et par quelques libéralités, les royalistes français l'absolvaient de son crime.

Elle trompait les royalistes, elle trompait toute la coalition. Une guerre difficile et lointaine n'offrait à sa politique aucun dédommagement, et c'était par le dernier démembrement de la Pologne que devaient se terminer la gloire de son règne et la fastueuse annonce de ses grandes entreprises.

Tandis que les principaux empires du Nord conspiraient ou feignaient de conspirer le renversement de la révolution française quelques faibles états seuls se déclaraient, par le fait, en hostilité. Sur les confins de France, l'électeur de Trèves, les évêques de Spire et de Strasbourg, laissaient se rassembler en armes les émigrés,

Leurs légions se grossissaient. On ne pouvait croire, que de tels mouvemens se fissent sans l'aveu du chef *suprême de l'Empire*, qui pourtant gardait obstinément le silence.

A l'approche d'un tel orage, la France, loin de voir venir vers elle un seul allié, ne trouvait pas un seul état qui ne fût au moins son ennemi secret. Vainement l'assemblée constituante avait donné une nouvelle exécution, une nouvelle garantie au pacte de famille avec l'Espagne, il était difficile de s'aveugler sur les profonds ressentimens que devait conserver cette cour contre la révolution. L'humiliation de Louis devait pe-

ser à des Bourbons. Les émigrés, sûrs de trouver de la faveur en Espagne, s'y précipitaient en foule : tant de haine annonçait la guerre !

Le roi de Sardaigne avait le premier donné asile aux princes fugitifs ; les liens du sang l'unissaient à leur querelle. Son accession à la ligue ne pouvait être regardée comme douteuse. On craignait beaucoup cette puissance, la seule de l'Italie qui eût une force militaire respectable.

La Hollande, rendue à son stathouder par les armes du roi de Prusse et par les secours de l'Angleterre, était devenue tributaire de cette dernière puissance, qui

en disposait d'une manière presqu'aussi absolue que du Portugal. L'épouse du stathouder, femme active et ambitieuse, croyait qu'il était aussi facile de renverser la révolution de France, qu'il l'avait été de réprimer les troubles de Hollande. Ses intrigues enflammaient la Prusse et l'Angleterre.

La vieille alliance de la France avec la Suisse était beaucoup refroidie par l'esprit d'opposition que ses principaux gouvernemens montraient contre les principes de la révolution française. On devait peu compter sur ses secours, mais on avait alors au moins la certitude de sa neutralité. Celle de Venise tenait tellement à ses principes, à

sa sagesse héréditaire, qu'on n'avait rien à craindre de ce côté. Le roi de Naples était animé des mêmes motifs de haine et des mêmes dispositions que celui d'Espagne. Elles étaient encore fortifiées par les passions altières et vindicatives de la reine, qui ressentait tous les outrages qu'éprouvait sa sœur en France. Naples avait voulu se placer depuis peu dans le rang des puissances militaires et maritimes, et l'on ne pouvait pas tout-à-fait dédaigner cet ennemi joint à tant d'autres plus redoutables. La cour de Rome commençait à reprendre avec quelques succès l'usage de ces armes reli-

gieuses, jadis si redoutées. Le refus fait par la plus grande partie du clergé de France de prêter le serment demandé par l'assemblée constituante était l'hommage le plus signalé qu'eût obtenu depuis deux siècles la métropole du catholicisme.

La masse énorme de tant d'ennemis, l'impossibilité de leur donner un mouvement prompt et uniforme, permettait à la France de les attendre encore quelque temps, de les ralentir, de les diviser même par d'adroites négociations. L'assemblée constituante l'eût fait; la crainte d'une guerre si universelle et si terrible l'avait portée à

sacrifier l'occasion offerte d'établir la république. L'assemblée législative suivit un système contraire. Pour marcher à la république, Brissot crut avoir besoin de la guerre. Brissot décida les destinées de l'Europe; la cour de France eût peut-être été impuissante à résister à ses efforts, quand même elle se fût opposée sincèrement à la guerre; mais son opposition fut suspecte; elle parut se complaire aux menaces que tant de puissans intercesseurs faisaient en son nom. Elle se conduisit avec tant de mal-adresse et si peu de dignité, que ceux qui parlaient de la venger oublièrent entièrement et ses

intérêts et ses périls. Ainsi, du dehors et du dedans, tout préparait le 10 août. J'entre dans le récit des faits.

PRÉCIS

HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LIVRE PREMIER.

Le premier acte de l'assemblée législative fut un serment de fidélité prêté par chacun de ses membres à la constitution qu'elle devait détruire. On n'avait alors ni le génie ni le goût des cérémonies. A défaut d'appareil, on prodigua l'enthousiasme, et les magnifiques épithètes, et les protestations exagérées. Ce fut sur l'acte constitutionnel même qu'on imagina d'exécuter le maintien; et l'archi-

viste (Camus), qui ne voulut pas se dessaisir de ce dépôt, vint l'apporter avec un recueillement religieux. Les partisans de la constitution eurent la bonne foi de croire que cette journée leur valait une grande victoire sur les républicains : Condorcet et Brissot souriaient.

Dès le lendemain, on put mieux connaître le véritable esprit de l'assemblée législative. Le roi annonça l'intention de s'y rendre pour y prêter le même serment. La lecture de sa lettre était à peine finie, qu'on entendit s'élever des voix formées dans le tumulte des clubs : c'était Couthon, c'était Chabot, qui se faisaient connaître. N'allons pas, disait l'un, renouveler le scandale de la dernière séance de l'assemblée constituante, où l'on vit le prési-

dent, Thouret, parler presque à genoux au roi. Il est temps, disait l'autre, de proscrire ces dénominations créées par le despotisme : *Sire*, *votre majesté*. On discuta sur le fauteuil du roi ; on demanda qu'il fût abaissé au niveau de celui du président. L'assemblée adopta cette proposition avec transport : elle crut avoir signalé sa fierté ; le lendemain, elle éprouva de la honte ou du repentir. Cet acte d'hostilité contre le pouvoir exécutif, fait sans aucun prétexte et avec un oubli volontaire de toute décence, excita des murmures universels, et parut précipité à ceux même qui voulaient aller plus loin. Le décret fut rapporté, le cérémonial fut laissé tel qu'il était auparavant.

La première faute de l'assemblée

(et sans doute, on la lui fit commettre avec intention), fut de ne s'imposer aucun ordre de délibération, aucun but de travail; elle conserva dans sa discipline intérieure tous les désordres avec lesquels l'assemblée constituante s'était familiarisée par une coupable et honteuse faiblesse. Elle crut voir une seconde représentation du peuple dans des tribunes composées d'hommes et de femmes, que l'esprit de sédition, ou qu'un salaire assuré y faisait séjourner. Les deux partis qui devaient se combattre dans son sein se partagèrent les deux côtés de la salle, et mirent une espèce de honte et de scrupule à franchir la barrière qu'ils s'étaient imposée. Les objets de législation étaient écartés avec soin, ou traités avec indifférence. Les mi-

nistres avaient le droit de se présenter à la barre de l'assemblée; ils n'y paraissaient que pour répondre à des interpellations injurieuses, à des diatribes, à des menaces. On leur témoignait à la fois, et la haine qu'inspire un pouvoir absolu, et le mépris qu'inspire une autorité sans force. On recevait avec une complaisance adulatoire tous les pétitionnaires, et surtout lorsqu'ils venaient dénoncer la cour, les ministres, et ceux qu'on supposait leurs défenseurs. On n'était préoccupé que de mesures de salut public; tous les dangers étaient présentés sous des couleurs sinistres; on semblait entrevoir la crise la plus prochaine, la plus terrible; on s'efforçait de la faire naître.

première discussion impor-

tante roula sur la nécessité d'arrêter les progrès de l'émigration ; il régnait dans la France une inquiétude universelle à cet égard : l'assemblée témoigna bientôt qu'elle l'éprouvait elle-même très-vivement. Les républicains, résolus à ne suivre d'abord contre la cour qu'un plan d'attaque indirect, mais pressant, saisirent avec avidité une occasion de l'accuser et de la mettre à l'épreuve. Ils savaient que le meilleur moyen de s'assurer de la faveur du peuple, c'est de l'exalter dans ses craintes. Brissot, Vergniaud, Gensonné et Guadet, demandèrent une loi de rigueur contre les émigrés. Je vais faire connaître l'esprit de leurs discours, pour donner une idée de la manière dont ils commencèrent leur attaque, et dont ils se trouvè-

rent conduits à entrer dans le fatal système des lois révolutionnaires.

« La faculté d'aller d'un pays dans « un autre est un de ces droits pri- « mitifs de l'homme que nous avons « dû reconnaître et proclamer, mais « le droit cesse où le crime com- « mence. Est-il un crime plus juste- « ment dévoué à l'indignation des « peuples, que celui d'aller provo- « quer une guerre étrangère con- « tre sa patrie? Tel est le but de « ceux qui désertent aujourd'hui la « France. Vous n'en pouvez douter; « écoutez leurs menaces, lisez les « manifestes des princes qui les ap- « pellent; lisez ces libelles, ces écrits « scandaleux par lesquels ils s'invi- « tent, au nom de l'honneur, à faire « ce que toutes les nations ont re- « gardé comme le comble de la lâ-

« cheté. Nous est-il permis d'igno-
« rer ce que l'Europe publie, ce dont
« elle frémit pour nous-mêmes?
« Ne savons-nous pas que, dans
« ce moment, les cabinets étrangers
« sont obsédés de leurs conseils, et
« que peut-être, déja ils se disposent
« à les suivre? Faut-il citer les noms
« des coupables? Toute l'Europe
« vous les apprend; que dis-je? leur
« impudence même vous les fait
« connaître. Les frères du roi sont-
« ils arrêtés par aucune pudeur, par
« aucun respect pour lui? Ils osent
« bien se dire ses interprètes. Quels
« noms encore à vous citer? Celui de
« deux ex-ministres abhorrés parmi
« nous, M. de Calonne, M. de Bre-
« teuil; et ce Bouillé, fauteur du
« projet désastreux qui conduisit le
« roi à Varennes. Les émigrés ne

« forment-ils pas déja actuellement
« des légions armées qui s'avancent
« jusques sur notre territoire ? Leur
« menace sera vaine, oui sans doute ;
« mais qui sait par combien d'efforts,
« par combien de combats il faudra
« repousser les étrangers, aux armes
« desquels ils mêlent leurs armes
« parricides ? Et quand même vous
« supposeriez, ce qui est difficile à
« croire, que les rois de l'Europe
« seraient arrêtés dans leur haine, ou
« par la peur, ou par la sagesse,
« combien d'autres fléaux résultent
« pour nous de l'émigration ! Voyez
« la France qui tombe par degrés
« dans un affreux épuisement. La
« confiance se perd chaque jour. Le
« rapide discrédit des assignats dé-
« concerte les plans les plus utiles de
« finances. Enfin, comment opposer

« le frein des lois aux factieux, de
« l'intérieur, à ceux mêmes qui por-
« teraient la guerre civile dans plu-
« sieurs départemens, tandis qu'on
« laisse impunis et qu'on protège
« encore dans leurs propriétés ceux
« qui suscitent une guerre étrangère?

« Eh bien, malgré des crimes si
« prouvés, que vous propose-t-on
« aujourd'hui? Ce n'est point de
« frapper, c'est d'avertir. Il n'y a
« point ici à craindre le mélange des
« innocens et des coupables; puisque
« tous seront avertis, puisque les in-
« nocens se sépareront eux-mêmes
« des coupables, en profitant d'un
« délai qui peut-être sera inutile-
« ment proposé à l'orgueil féroce des
« autres. Enfin, cette conspiration
« extérieure a un chef, c'est Stanislas-
« Xavier, frère du roi; c'est à lui

« surtout que doit être adressée « cette dernière invitation d'un peu- « ple outragé, mais clément, à des « français ingrats ».

Le parti constitutionnel partageait ces alarmes, mais il craignait les suites de cette première démarche à laquelle on voulait l'entraîner. Ramond, Vaublanc, Dumas et le Montey, prononcèrent des discours que je ne puis rappeler également que par un extrait rapide.

« Un nouveau pacte de concorde « vient d'être donné aux Français; « il a été jusqu'à présent sans effet « sur des cœurs ulcérés et vindicatifs. « Ils ont profité d'une liberté sans « bornes; eh bien, il faut la restrein- « dre. On s'exprime ici avec crainte « sur les émigrans et sur leurs pro- « jets: sincère ou non, cette épou-

« vante doit accroître le mal. On veut
« mettre le roi à une épreuve trop
« violente, en lui faisant rompre tous
« les liens du sang. Les puissances de
« l'Europe ont besoin d'avoir une
« conviction plus entière de la liberté
« dont il jouit au sein de la nation,
« et c'est par un tel acte qu'on veut
« la manifester! Une ligue aussi in-
« sensée que celle qui se forme doit
« se dissoudre par l'impuissance où
« elle sera d'agir. Quel effet produira
« le dernier et fatal avertissement
« qu'on propose? Calmera-t-il les
« passions, et surtout l'orgueil ré-
« volté? Non, il l'irritera davan-
« tage. Ce décret ramenera peu de
« fugitifs, et créera même au mi-
« lieu de nous, de nouveaux mil-
« liers de mécontens. Par quoi les
« émigrans seront-ils bien surement

« avertis ? C'est par le temps, par la
« misère, qui déja s'avance vers eux
« et les dévore ; c'est par la dure hos-
« pitalité des étrangers ; c'est par ces
« affections natives, qui ne peuvent
« être interrompues long-temps dans
« le cœur de l'homme, et surtout du
« Français. L'assemblée constituante,
« plus sage et plus fière que nous, a
« dédaigné ce vain rassemblement
« que forment autour de notre fron-
« tière des hommes qui seraient
« peut-être plus dangereux dans
« notre sein. Un signal d'alarme
« donné si prématurément doit ac-
« croître l'audace des rois jaloux,
« qui croiront lire dans nos terreurs
« le sentiment de notre faiblesse.
« Oui, sans doute, il y a ici un
« crime ; mais où trouver les crimi-
« nels, et par quels moyens les at-

« teindre ? Elles seront bien vastes et « bien terribles les listes de proscrip- « tion qu'on veut ouvrir. La peine « de la confiscation est odieuse dans « tous les gouvernemens ; mais dans « les gouvernemens libres, elle est « surtout un poison qui corrompt « toute morale, toute probité ; elle « offre, pour le moment, une res- « source à laquelle on veut souvent « revenir, et on n'y revient que par « de l'oppression et par des crimes. « Tous les émigrés, d'ailleurs, sont- « ils coupables, ou le sont-ils au « même degré ? Il en est que la crainte « seule a chassés loin de leur patrie. « Montrons-leur une révolution qui « se calme par la sagesse, ils revien- « dront ; mais si nous n'avons à leur « offrir qu'une révolution qui se « perpétue sans objet et avec des

« désordres toujours croissans, nos « décrets, nos menaces, ne suffi- « ront pas pour les rappeler.

« L'émigration existait avant la ré- « volution même. L'activité des Fran- « çais, les encouragemens que re- « çoivent au dehors leur industrie et « leurs talens, le désir même de les « perfectionner, les y conduisent sou- « vent. Devez-vous les arracher sans « scrupule à leurs entreprises com- « mencées ? Peuvent-ils entendre « votre avertissement dans les ré- « gions diverses où le sort les a jetés ? « Que d'injustice, que d'oppression, « vous allez renfermer dans une seule « loi ! Vous essaierez de la modifier ? « Atroce dans son but, elle le sera « toujours dans ses moyens ».

Ces considérations ébranlèrent peu l'assemblée. Les tableaux alarmans

qui lui étaient offerts par différens orateurs étaient chaque jour confirmés par les nouvelles que l'on apprenait. L'indignation dicta deux décrets, prélude nécessaire de lois plus rigoureuses. Par le premier, on prescrivait à Stanislas-Xavier, prince français, de rentrer en France dans le délai de deux mois; faute de quoi il serait censé avoir abdiqué son droit éventuel à la régence; par le second, l'assemblée législative déclarait, dès ce moment, suspects de conjuration contre la patrie les français rassemblés au-delà du royaume, déclarait coupables ceux qui seraient encore en état de rassemblement le premier janvier prochain, et ordonnait qu'ils fussent punis de mort.

Les républicains avaient emporté les alarmes de l'assemblée sur une autre

espèce d'ennemis, qu'ils peignaient comme plus dangereux encore que les émigrés; les prêtres qui avaient refusé le serment. Une foule de pétitions, plusieurs rapports des autorités administratives, montraient les campagnes livrées à leur influence. Déjà les prêtres qui s'étaient soumis aux lois de l'État avaient à redouter les fureurs vindicatives de ceux qu'on nommait réfractaires. On rapportait que, dans différentes communes, ils avaient été poursuivis, assassinés. Les auteurs de ces attentats savaient, par leurs manœuvres, ôter aux tribunaux les moyens de les convaincre, et jusqu'à la volonté de les poursuivre. Voilà ce que disaient les pétitions et les rapports dont on entretenait l'assemblée. Les orateurs du parti républicain se déclarèrent

contre les prêtres *non assermentés*. Condorcet, qui s'était annoncé comme le zélateur de la liberté des cultes, crut devoir sacrifier les maximes de la philosophie, soit aux dangers de l'état, soit aux intérêts de son parti. La discussion devint bientôt plus orageuse que celle même qui avait concerné les émigrés. Une question politique produisit l'effet d'une querelle religieuse. Ceux qui osaient rappeler les principes de la philosophie étaient traités de fanatiques. Ceux qui parlaient de persécutions s'appelaient philosophes. On demandait qu'on retranchât aux prêtres qui s'obstineraient à refuser encore le serment la pension que l'assemblée constituante leur avait accordée à titre d'anciens titulaires, qu'ils fussent placés sous la surveillance des départemens, et

déportés, lorsqu'ils auraient excité quelque part des troubles religieux. « Qu'allez-vous faire ? disaient les « opposans ; quoi ! vous consacrez « la liberté des cultes ; plus sainte « encore que la constitution, la dé- « claration des droits de l'homme l'a « solennellement promulguée, et « vous fomentez un schisme impru- « demment créé par l'assemblée cons- « tituante ! Vous y faites intervenir « l'autorité, afin qu'elle persécute. « Cette première assemblée vous a « laissé de grands exemples à suivre, « des lois et des maximes à respec- « ter, et quelques erreurs à réparer. « Corrigez celle-ci, c'est la plus fu- « neste de toutes. Dégagez le serment « imposé aux prêtres de tout ce qui « rappelle les formules religieuses « qui sont hors de votre empire, et

« qui doivent se renfermer dans ce-
« lui de la conscience. Le refus d'un
« serment ne fut jamais coupable, sa
« violation seule est criminelle ; et
« comment vous propose-t-on d'exer-
« cer votre vengeance ! Quoi ! sup-
« primer une faible pension accor-
« dée, non à titre de munificence,
« mais à titre d'humanité ! ravir des
« alimens, rompre un engagement
« contracté, réduire à la plus ex-
« trême misère ceux à qui on a en-
« levé leurs richesses ou leur aisance !
« Non, ce n'est point ainsi que doit
« se venger la nation française. On
« va encore plus loin en rigueur ; on
« veut qu'il y ait entre les citoyens
« français une classe de proscrits.
« Destructeurs de l'inégalité politi-
« que, nous convient-il d'établir
« cette cruelle inégalité qui fait com-

« ber l'oppression sur une classe en-
« tière d'hommes ? Vous, ou vos suc-
« cesseurs, vous imiterez cet exem-
« ple, si vous le donnez une fois.
« Quand on a fait une première classe
« de proscrits, rien n'empêche d'en
« créer demain de nouvelles.

« Est-ce du moins la politique qui
« ordonne ces iniquités ? La politi-
« que vous les défend. On s'entrete-
« nait peu des prêtres, de leur culte,
« et de leurs dogmes avant la révolu-
« tion. On en parle aujourd'hui, c'est
« qu'on a persécuté les prêtres. Pour
« achever de ressaisir tout l'empire
« qu'ils ont perdu, ils vous deman-
« deraient eux-mêmes et des pros-
« criptions et des supplices.

« Les tribunaux, dites-vous, mon-
« trent pour eux des complaisances,
« ou ne savent pas les atteindre ?

« Craignez de proclamer l'impuis-
« sance des tribunaux, car vous en-
« hardirez tous les genres de rebel-
« lion. Gardez-vous d'annoncer la
« corruption des tribunaux, si vous
« n'en avez des preuves assurées, car
« vous leur ôterez toute confiance,
« c'est-à-dire, toute autorité. Mais
« redoutez surtout de créer un genre
« de délit qui leur soit étranger ».

Ces discours furent entendus avec une extrême défaveur. On ajouta aux reproches actuels que méritaient les prêtres tous les crimes qui jadis furent commis par eux, ou d'après leur inspiration. La religion même cessa d'être traitée avec la déférence et le respect qu'avaient montrés pour elle les orateurs de l'assemblée constituante. Un des adversaires des prêtres prononça ces paroles : *Mon Dieu*,

c'est la loi, je n'en connais point d'autre. Les évêques constitutionnels qui étaient dans l'assemblée s'élevèrent en vain contre cette profession d'athéisme; le décret fut adopté, au milieu du tumulte, tel qu'il avait été proposé.

Les deux actes législatifs que je viens de rapporter étaient soumis par la constitution à la sanction du roi. L'un et l'autre blessaient cruellement ses affections. Il avait plus que de la pitié pour les émigrés, et une entière soumission, dans ses opinions religieuses, aux prêtres *non assermentés*. On lui présentait d'ailleurs à signer la proscription de son frère. Louis ressentait, avec plus de force que ne le font ordinairement les rois, l'empire des affections domestiques. Troublé de ces nouvelles

épreuves qu'on lui faisait subir, il appela de tous côtés des conseils. Il admit auprès de lui des hommes de tous les partis, et il leur parla comme si chacun d'eux avait eu sa confiance.

Déjà il avait été obligé de renouveler en partie le ministère. Montmorin avait quitté le département des affaires étrangères; l'assemblée constituante avait assez exercé sa constance; il craignit les orages d'une assemblée plus turbulente. Le roi le vit s'éloigner à regret, et ne cessa de le consulter comme un ami. Montmorin en eut le dévouement. Plusieurs hommes recommandables, et parmi eux Barthélemi, refusèrent ce ministère; Delessart l'accepta. Bertrand de Molleville fut nommé à celui de la marine; Narbonne à celui

de la guerre; Cahier de Gerville à celui de l'intérieur; Tarbé à celui des contributions publiques; Duport-Dutertre tenait les sceaux de l'état. C'étaient-là les conseillers de Louis. Leurs divisions, dont j'aurai bientôt à rendre compte, rendirent inutile ou funeste pour le roi, leur zèle même à le défendre. Ce fut au milieu de l'embarras où le mettaient ces deux décrets que les intrigues jouèrent en tous sens autour de lui. Plusieurs chefs du parti populaire de l'assemblée constituante, et particulièrement Dupont, Barnave, et Alexandre Lameth, furent appelés dans une cour où ils étaient haïs et soupçonnés (c). Ils proposèrent des partis vigoureux; et, comme ils avaient toujours à craindre la faiblesse du monarque, ils voulaient qu'il se

plaçât sous leur tutelle, de manière à écarter toute autre influence. Ils lui enseignaient les moyens de disputer de popularité avec l'assemblée législative, même en refusant ses décrets. Louis écouta sans murmure, mais suivit sans fidélité les propositions qui lui furent faites à cet égard. La reine, particulièrement, montrait de l'aversion pour tous les plans qui subordonnaient le roi à l'influence des hommes qui avaient porté les premiers coups à son autorité. On exigeait de Louis qu'il remplaçât les mesures de l'assemblée contre les émigrés par une active surveillance, par des exhortations et des menaces pressantes. On voulait qu'à l'égard des prêtres *non assermentés* il témoignât qu'il voyait avec regret leur opposition, et qu'il ne les choisît

plus pour diriger sa conscience. Louis répondait qu'il devait au moins jouir de la liberté accordée à chaque citoyen, d'être libre dans son culte. Il était pressé par le remords d'avoir trop peu défendu la religion et l'église des atteintes que leur avait portées l'assemblée constituante.

Il commença par apposer son *veto* sur le décret relatif aux émigrés ; il sanctionna celui qui prescrivait à son frère de rentrer en France. Le refus du premier de ces décrets annonçait que le roi voulait user de son pouvoir, même dans son exercice le plus périlleux ; l'acceptation du second prouvait à ceux qui connaissaient son cœur qu'il se regardait encore comme dans une situation passive et contrainte. Lorsque le ministre Duport-Dutertre vint

dans l'assemblée prononcer au nom du roi le premier *veto*, suivant cette formule constitutionnelle, *le roi examinera*, il se fit un silence lugubre et menaçant. Les républicains triomphèrent de voir que Louis, en acceptant le combat, fournissait un prétexte et des moyens pour l'attaquer avec plus de fureur. Ils dissimulèrent ; ils retinrent ceux qui, moins habiles, voulaient laisser éclater leur colère. Ils félicitèrent ironiquement le roi sur la preuve qu'il donnait à l'Europe de la liberté dont il jouissait au sein de la nation. Le ministre voulait exposer, et les motifs du refus de la sanction, et les mesures exécutives par lesquelles le roi devait suppléer au décret. A peine avait-il prononcé quelques paroles, que des murmures l'interrompirent.

Le président, c'était Vergniaud, lui imposa silence, en lui disant d'un ton sévère que la constitution accordait bien au roi le *veto*, mais non la faculté d'en développer les motifs.

Le lendemain parut une proclamation dans laquelle le roi parlait avec sévérité aux émigrés, et cherchait en même temps à les convaincre de la criminelle imprudence de leurs entreprises. La cour avait cru par-là calmer les murmures des républicains; mais ils furent atteints d'un nouveau scrupule constitutionnel: le roi pouvait-il faire une proclamation de ce genre? C'était un acte législatif, c'était une usurpation. D'ailleurs, dans cette proclamation que de faiblesses, que de réticences! La sévérité même y avait encore l'accent paternel; voilà ce qui frappait

37936

Brissot, voilà ce qu'il dénonça à l'assemblée. Pour cette fois cependant il parut un ennemi trop injuste, trop implacable; sa dénonciation fut sans suite.

Un tel essai encourageait peu un second *veto*. L'opinion publique vint aider le monarque dans une résolution déjà prise au fond de son cœur. Le département de Paris, qui était alors composé d'hommes recommandables par leur patriotisme et leurs lumières, tels que la Rochefoucault, Baumetz, Desmeuniers, Talleyrand, Anson, Brousse, Garnier, adressa au roi une pétition, pour l'engager à apposer son *veto* sur le décret relatif aux prêtres. On cite encore aujourd'hui cette pétition comme un modèle de discussion lumineuse sur la tolérance. L'orgueil de l'assemblée

nationale se révolta contre cette entreprise hardie d'une autorité subordonnée; long-temps elle parla, elle s'occupa même de la punir; elle fut cependant retenue par la haute considération qui environnait les membres du département de Paris.

Un second *veto* fut apposé. L'assemblée goûta le plaisir de la vengeance, en écoutant et ses orateurs, et de nombreux pétitionnaires, et les tribunes elles-mêmes, accabler d'invectives la cour et les ministres.

Deux événemens désastreux qu'on apprit à cette époque vinrent frapper les ames de la plus vive horreur; les désordres révolutionnaires n'avaient encore rien offert de semblable. Ces deux nouvelles étaient le massacre commis dans la glacière d'Avignon, et les fureurs des nègres

révoltés de l'île Saint-Domingue. On eut alors un affreux parallèle à faire, de la barbarie des peuples sauvages, et de celle des peuples civilisés qui ont rompu le frein des mœurs et des lois.

Avignon avait déjà été plusieurs fois le théâtre de scènes sanglantes et de lâches assassinats, depuis que le vœu de réunion à la France avait été proposé dans cette ville. L'assemblée constituante avait long-temps balancé à déclarer cette réunion ; elle la prononça le jour même où le roi venait dans son sein accepter la constitution. Ce décret corrompit tout le plaisir qu'il pouvait goûter dans ce moment. Ses principes religieux s'alarmaient d'un envahissement fait sur le pape ; aussi hésita-t-il à donner sa sanction ; elle lui fut ar-

rachée, en quelque sorte, par le ministre de la justice, Duport-Dutertre, qui craignit pour Louis les suites de cette première résistance. La réunion ne fut point opérée aussi promptement qu'il était nécessaire pour enchaîner deux partis furieux. Le peuple avignonais avait mis à la tête de ses expéditions révolutionnaires un être stupide et féroce, nommé Jourdan, qui s'était donné à lui-même l'affreux surnom de *coupe-tête*. Il était l'instrument des fureurs de quelques hommes qui donnaient, dans le Midi, de continuels exemples de cruauté. Le parti opposé à la réunion ne gardait lui-même aucune mesure, et se flattait encore qu'elle pouvait être écartée. Il avait repris quelque domination dans la ville. Un jour, des

hommes de ce dernier parti assaillirent Lécuyer, secrétaire de la municipalité; les assassins le poursuivirent jusqu'aux pieds des autels où il avait cherché un refuge, et lui donnèrent la mort. La vengeance ne fut pas soudaine, mais n'en fut que plus atroce. Le parti, que dans une telle occasion je rougirais d'appeler le parti patriote, rassembla ses forces en silence, rappela en secret dans Avignon ceux qui avaient été contraints de s'en éloigner; et, après s'être assuré de l'impossibilité où étaient ses nombreuses victimes de lui échapper, il éclata le dimanche 30 octobre 1791. Les commissaires pacificateurs étaient éloignés.

La ville est investie, les portes sont fermées; une troupe commandée par le barbare Jourdan va chercher

dans leurs maisons les malheureux voués à la mort. On les entasse, au nombre de plus de soixante, dans le palais ; les monstres, que rien n'empêche de commettre leur crime, attendent cependant les ténèbres, comme plus favorables à leur férocité. Ils viennent enfoncer les portes de la prison, chacun d'eux est maître d'assouvir sa rage par un supplice de son choix. On rapporte qu'un jeune homme de dix-huit ans immola quatorze personnes de sa main, et qu'il se plaignait encore de sa lassitude. Le père est rapproché de ses enfans, la mère de sa fille, comme pour les faire expirer à chaque coup qui tombe sur des êtres si chers. Douze femmes sont immolées : ma plume ne peut exprimer quelles tortures on leur fit subir. Le jour

paraît : deux victimes ont échappé à la faveur de la nuit ; on les retrouve, ont les rejoint à leurs malheureux compagnons. Parmi eux était un prêtre âgé de soixante-dix-huit ans, bienfaiteur des pauvres ; ni la pitié, ni même la reconnaissance, ne peût le protéger. Enfin quand il n'y a plus devant ces bourreaux que des restes inanimés, ils les déchirent, ils les mutilent ; et les cadavres tronqués sont entassés dans une glacière qu'on mure ; d'autres sont jetés dans le Rhône. Telle fut cette nuit désastreuse, modèle des horreurs qui bientôt devaient se commettre parmi nous. Les commissaires envoyés dans cette ville arrivèrent trop tard pour arrêter tant de crimes, mais parlèrent au moins de les punir. Lâches à l'aspect

de la force, ces bourreaux couverts de sang se laissent enchaîner. L'assemblée législative ne put entendre cet épouvantable récit sans pousser des cris d'indignation ; le président s'évanouit en lisant la lettre qui révélait à l'univers ce comble de férocité. Malheureusement, ce premier mouvement d'horreur se calma dans des ames entraînées par l'esprit de parti ; au bout de quelque temps, on parla d'amnistie : on l'obtint, et on eut le 2 septembre.

On n'apprendra pas sans étonnement, que, parmi les hommes qui furent accusés d'avoir dirigé les assassinats d'Avignon, il s'en trouva qui furent capables de remords, et qui voulurent quitter la carrière du crime.

Il y en eut deux qui moururent victimes du 31 mai.

Le désastre de Saint-Domingue embrassait encore un plus grand nombre de victimes, et portait un coup plus cruel à la France. Les malheureux colons étaient depuis long-temps divisés entre eux. Frappé de crainte sur les effets que le dogme politique de l'égalité des hommes devait produire parmi les nègres, le plus grand nombre courait au devant du mal qu'il voulait empêcher. Les uns songeaient à se rendre indépendans de la France; les autres se soumettaient à la métropole, mais demandaient une garantie pour leur sûreté. L'assemblée constituante s'était montrée sensible aux alarmes de ces derniers. Barnave, au moment

même où il suivait avec le plus d'ardeur les principes populaires, avait fait éloigner toute discussion qui pouvait compromettre la plus florissante des colonies. Les nègres semblaient encore dormir du sommeil de l'esclavage; mais les hommes de couleur cherchèrent à profiter des circonstances pour sortir d'une position abjecte, équivoque, et pour participer aux droits politiques des colons. Ceux-ci crurent qu'en leur accordant ces droits, ils affaibliraient le préjugé qui accoutumait les nègres à les regarder comme des êtres d'une nature supérieure. Ils refusèrent, dans leur orgueil ou dans leur politique, de se faire des alliés des hommes de couleur; ils s'en firent de redoutables ennemis. Un mulâtre qui était en correspondance avec Brissot,

fut accusé par les colons d'avoir fomenté un soulèvement ; ils le firent périr. L'assemblée constituante s'occupa long-temps de leurs querelles, et ne satisfit aucun des deux partis qui se combattaient. Les mulâtres ne tardèrent pas à allumer le feu de la sédition parmi les nègres. Ils croyaient être toujours maîtres de ne porter leurs fureurs dévastatrices que jusqu'à tel ou tel degré. Les nègres employèrent cette dissimulation familière aux peuples sauvages qui nourrissent l'espoir d'une grande vengeance. On prétend que des émissaires partirent de France pour aller les exciter ; d'autres disent que l'Angleterre, qui avait dès long-temps préparé le désastre d'une colonie dont elle était jalouse, inspira, même parmi nous, les démarches, les discours

et les écrits qui devaient amener cette catastrophe. L'Espagne est aussi accusée à cet égard ; et, quoiqu'un crime de ce genre répugne aux maximes de ce gouvernement, on est forcé de convenir que les colons espagnols de Saint-Domingue se conduisirent avec perfidie, avec inhumanité. Le complot était déja presque unanime parmi les nègres, et rien ne le trahissait. Ils avaient des chefs, des protecteurs ; ils entendirent leur signal ; en un instant, les florissantes habitations qui fournissaient à notre luxe, à notre commerce, sont consumées par les flammes. Les propriétaires sont poursuivis, sont égorgés, la tête de leurs enfans est portée sur des piques, et c'était-là l'horrible étendart de cette troupe de cannibales. Le maître compatissant est massacré à

côté du maître inhumain. Si quelquefois un esclave ose intercéder pour lui, cet esclave partage son sort. Il y en eut cependant qui signalèrent leur reconnaissance par le plus intrépide dévouement; qui nourrirent dans des cavernes ceux qu'ils avaient soustraits à la fureur de leurs compagnons. L'Africain déchaîné marque sa fureur par des inventions de nouveaux supplices (tant les hommes savent inventer en ce genre): un malheureux colon est scié entre deux planches; les femmes.... non, je ne puis achever. Bientôt la campagne n'offre plus qu'un monceau de cendres; déjà il ne reste plus rien de douze cents caféteries et de deux cents sucreries; et le bruit de ce désastre va porter la joie parmi les politiques et les spéculateurs de Londres! Ce qui

reste de colons va se réfugier dans la ville du Cap, triste asile, où de nouvelles fureurs devaient bientôt les engloutir. L'histoire consacrera-t-elle un fait qui dans ce temps-là fut affirmé, mais qu'au milieu de tant d'horreurs on ne peut concevoir encore? Plusieurs blancs allèrent chercher un refuge parmi les colons espagnols; on prétend que ceux-ci les livraient pour trois portugaises à la vengeance des nègres. La révolte s'était moins étendue dans la partie de l'ouest, mais les hommes de couleur s'y livrèrent à des passions féroces; ils portèrent l'incendie dans la ville du Port-au-Prince.

Quand on apprit en France ces malheurs et ces crimes, les ames, loin de se réunir par les sentimens d'indignation et de pitié qui leur étaient

communs, s'aigrirent encore davantage. Le penchant au soupçon qui était entré dans le cœur des Français, s'y fortifia. On se regarda comme destiné à vivre dans un siècle d'horreurs; on chercha moins à les prévenir, qu'à les faire tomber sur ses ennemis. Chaque parti s'accusa réciproquement d'avoir, par ses imprudences, ou par ses perfidies, donné lieu, soit aux massacres d'Avignon, soit à ceux de Saint-Domingue. Claude Fauchet, homme d'un esprit faux, d'un caractère emporté, reprocha au ministre Delessart d'avoir différé, à dessein et dans une atroce pensée, de mettre à exécution le décret qui unissait Avignon à la France. Il voulut faire rejaillir sur lui tout le sang qui avait coulé : « Ce n'est point (s'écria-t-il dans un transport qui

fit frémir toute l'assemblée), ce n'est « point la mort que je souhaite à ce « ministre; la mort n'est qu'un sup- « plice du moment. Qu'il vive, mais « qu'il soit condamné à respirer l'o- « deur des cadavres enfermés sous la « glacière ». L'homme qui forma cet exécrable vœu était cependant un prêtre.

Brissot attribua tous les malheurs de Saint-Domingue à la faiblesse de l'assemblée constituante, qui avait refusé aux hommes de couleur la plus juste demande. Le parti opposé les attribua à Brissot, le plus véhément et le plus actif des ennemis de l'esclavage des noirs. L'assemblée discuta long-temps sur un désastre dont il était devenu difficile d'arrêter les progrès; la discussion fut orageuse. Brissot persuada à l'assemblée

qu'il fallait désormais employer tous ses soins à calmer les hommes de couleur ; les droits politiques leur furent accordés.

Le parti républicain avait suffisamment essayé son pouvoir sur l'assemblée, il marcha d'un pas plus accéléré vers son but ; il appela la guerre. Rien ne paraissait plus facile que de familiariser avec ce fléau des imaginations ardentes. Un seul homme arrêta long-temps leurs projets, et chercha à détourner de la France et de l'Europe la plaie profonde qu'elles allaient recevoir. Qui le croirait ? cet intercesseur qui parlait au nom de l'humanité, c'était Robespierre. Il choisissait toujours ses ennemis parmi ceux qui étaient les plus près de la popularité ; l'ardeur de combattre des rivaux qui allaient entièrement

l'éclipser le porta à s'opposer à la guerre, qui semblait pourtant favoriser les espérances de son parti et son ambition particulière. C'était au club des jacobins que s'agitait entre Robespierre et Brissot la destinée de l'Europe. Le parti de la Gironde put pressentir, dans cette discussion qui fut long-temps indécise, l'ingratitude dont les jacobins devaient un jour payer ses services. Robespierre employa contre lui l'arme qu'il maniait avec le plus d'art, les soupçons et les calomnies: « Craignez, disait-il aux jacobins, vous, « les adversaires constans de la plus « perfide des cours, d'être aujourd'hui les instrumens de ses des- « seins. Brissot propose la guerre; je « lui demande où sont nos armées, « où sont leurs approvisionnemens,

« quels chefs doivent les diriger ?
« Quoi ! sous les yeux d'un peu-
« ple entier, plein d'enthousiasme
« et de surveillance pour sa liberté,
« la cour a pu impunément ourdir
« mille trahisons, et nous croirons
« qu'elle s'en abstiendra dans le mo-
« ment où elle seule conduira nos
« armées, où elle les conduira contre
« qui ? contre ceux qui parlent de
« la venger, contre ses parens, ses
« amis, ses complices. Non-seule-
« ment je prévois des perfidies dans
« ceux qui dirigeront la guerre, mais
« j'en vois dans ceux-mêmes qui
« nous la proposent. On veut hu-
« milier la révolution française par
« des revers qui déjà ont été
« combinés dans les cabinets et de
« Vienne et de Paris. On juge bien
« que les efforts des émigrés sont

« désormais impuissans ; pour faire
« tomber sur la France tout le poids
« de l'Europe, on veut que nous-
« mêmes nous rendions de l'audace
« aux rois indécis et troublés. Oui,
« je ne crains pas de le dire, le sang
« de nos soldats est vendu d'avance.
« On poussera les patriotes au-dehors,
« pour leur y faire trouver une mort
« certaine. Plus je médite sur cette
« chance funeste, plus mon ame se
« remplit d'affreux pressentimens.
« Je vois ceux qui, par de lâches as-
« sassinats, ont fait couler le sang
« de nos frères au Champ-de-Mars,
« je les vois s'emparer du comman-
« dement. Quelle garantie m'offre-
« t-on contre mes pressantes alar-
« mes? Le patriotisme de MM. Bris-
« sot et Condorcet. Je ne sais s'il fut
« éclatant, je ne sais s'il est sincère,

« mais je sais au moins qu'il fut bien « tardif. Je les ai vus adorateurs de « M. de Lafayette ; ils furent un mo- « ment ses adversaires, ils le parurent « rent au moins ; mais je les ai vus « épargnés seuls, après l'odieux ac- « cès que peut-être ils lui préparè- « rent. Les patriotes surent faire les « plus grands efforts sans leur con- « cours, les patriotes doivent se te- « nir en garde contre leurs sugges- « tions ».

On peut juger par le ton de ce discours quelles divisions existaient déjà entre les adversaires de Louis. La cour, au lieu de savoir profiter d'une discorde si favorable à ses vues, s'abandonna elle-même aux querelles intestines. Les ministres, qui n'avaient que quelques jours d'existence, agissaient entre eux en en-

nemis déclarés. Ils se disputaient la confiance d'un roi faible et épouvanté, habitué dès long-temps à ne jamais penser comme à ne jamais agir par lui-même. Le ministre de la guerre, Narbonne, jeune homme plein d'activité, de graces et de talens, voulait que le roi fît des sacrifices à la popularité qu'il lui était important de recouvrer. Cahier de Gerville, homme d'un patriotisme pur et sévère, le secondait avec zèle. Ils avaient deux adversaires dans Bertrand de Molleville et Delessart. Ce dernier, qui conduisait les négociations, crut imprudemment qu'elles pouvaient se diriger de manière à rendre la position du roi plus respectée en France. Il suivait une politique dilatoire; convaincu que rien ne portait Léopold à la guerre, il

espérait tirer quelque parti des menaces que pouvait faire le chef d'une puissance militaire redoutée. Narbonne s'offensait de négociations trop lentes et trop timides. On connaissait mal, selon lui, les chefs actuels du parti populaire ; ils ne voulaient avoir que des gages de la sincérité de la cour, il fallait s'empresser de les leur donner. Dans cette pensée, Narbonne chercha à se rapprocher de Brissot et de Condorcet. Il eut avec eux quelques liaisons dont les autres ministres lui firent un crime. Il prépara la guerre, il alla visiter les places fortes, il s'efforça d'arrêter l'insubordination des soldats
tisfit à leurs plus justes plaintes. Il fit nommer Lafayette général d'une des armées qu'il avait organisées. Ce choix ne parut point déplaire à Bris-

sot et à Condorcet. Narbonne se présentait avec confiance à l'assemblée, sa présence n'excitait point les orages qui naissaient toujours à l'aspect de Dumouriez et de Bertrand. Plus d'une fois même il y reçut quelques signes de faveur. Le parti de la Gironde le défendit contre les accusations des patriotes les plus ombrageux. Il jouissait de sa popularité naissante, en songeant qu'elle pouvait être utile au roi. Les succès encore mal assurés que lui valut cette conduite adroite augmentèrent sa confiance et son ambition. Il voulait asservir entièrement Louis au nouveau système qu'il avait embrassé. Il s'exprimait au conseil avec amertume sur l'inertie calculée de quelques ministres ; ceux-ci lui répondirent avec dédain. Le roi ne put consentir à se placer

sous la tutelle de celui que ses rivaux lui dépeignaient comme un jeune homme présomptueux et peut-être perfide. Le parti de la Gironde, instruit de ces démêlés, promit plus fortement que jamais protection à Narbonne, et s'occupa de hâter la chute de ceux qui contrariaient ses plans.

Un violent orage grondait dans l'assemblée contre Delessart et Bertrand de Molleville ; ce dernier confondait quelquefois ses accusateurs par un ton de fermeté et une présence d'esprit remarquables. On s'irritait de ne pouvoir trouver un coupable dans un homme qu'on ne pouvait pas croire sincère. Il avait [illegible] temps manifesté son éloignement pour les principes de la révolution ; on ne le plaçait pas tout-à-fait dans

la classe de ses ennemis les plus emportés, mais on le regardait, par cela même, comme l'un de ses ennemis les plus dangereux. Il possédait la confiance du roi et de la reine; il n'était pas appelé à leur rendre d'importans services dans le ministère de la marine, mais il était puissant au conseil; on le destinait au ministère de la justice, dès le moment où l'on aurait acquis assez de confiance pour hasarder cette nomination. Bertrand de Molleville avait un peu étudié cette science nouvelle qu'on appelle la tactique révolutionnaire. Il savait par quels moyens les factieux préparaient un mouvement, commandaient un décret; il crut qu'on pouvait quelquefois leur opposer les mêmes moyens. Il avait fait des tentatives à cet égard,

telles que de salarier les tribunes, des orateurs de groupes, et même de corrompre des chefs du parti populaire. Il a rapporté avec quelque complaisance, dans ses mémoires, ses essais dans ce *genre* ; ils n'annoncent pas une grande habileté dans un art où l'avantage reste toujours à celui qui ose tout et ne rougit de rien.

Lassés des représailles que Bertrand de Molleville exerçait contre eux-mêmes, les adversaires de la cour saisirent un prétexte assez frivole pour demander contre lui un décret d'accusation ; il fut rejeté à une majorité considérable. Le parti ministériel s'étonna d'avoir remporté une victoire, et se reposa dès le lendemain. Aussi l'assemblée rendit-elle un décret par lequel elle déclara que le ministre de la marine, Bertrand,

avait perdu la confiance de la nation. Le roi le retint encore dans son conseil, jusqu'au moment de la catastrophe dont Delessart fut victime, et dont je vais rendre compte.

L'assemblée portait sans cesse des regards curieux et inquiets sur les relations diplomatiques. Il lui suffisait de décréter un message au roi, pour être instruite de tout ce qu'il n'était pas encore temps de révéler. Delessart crut un jour calmer ses plus vives inquiétudes, en lui transmettant les réponses faites par les différentes cours de l'Europe, à la lettre où Louis leur apprenait qu'il avait accepté la constitution. Quelques-unes de ces réponses exprimaient de la commisération pour Louis et de l'horreur pour son peuple; celle de Léopold était modérée; l'assemblée

desira qu'elle fût plus précise. Il était juste de demander, et on le fit, que l'empereur d'Allemagne cessât de permettre le rassemblement et l'armement des émigrés, qui avaient lieu particulièrement dans l'électorat de Trêves. Si Léopold se décidait à les faire cesser, plus de prétexte pour la guerre; il différa de s'expliquer. Cependant on conçut un augure favorable de ses intentions, en apprenant qu'il avait défendu les rassemblemens d'émigrés dans les provinces Belgiques. Déjà l'assemblée elle-même semblait se livrer à quelque sécurité, le parti de la Gironde réveilla ses alarmes. Vergniaud compara, dans un discours véhément, les dispositions actuelles des Français à celles des Athéniens au temps de Philippe. Il employa avec

habileté tous les reproches que Démosthène avait adressés à l'indolence de ses compatriotes dégénérés. L'assemblée voulut montrer de l'audace et de la fierté, elle insista pour avoir une réponse absolue sur le rassemblement des émigrés dans l'électorat de Trêves. On ne peut pas savoir avec certitude qui dicta la réponse mal-adroite que fit le cabinet de Vienne à ces nouvelles instances. Le prince de Kaunitz, premier ministre de l'empereur, jouissait de la réputation d'un politique habile, et peut-être la faveur des événemens où il s'était trouvé placé avait-elle fait tous les frais de cette réputation. Il méprisait la révolution française et ne s'était point attaché à la connaître. Il écrivit une note confidentielle à M. Delessart, qu'on soupçonna avoir

été concertée entre eux et sollicitée par la cour de France.

Le malheureux Delessart vint, en quelque sorte, se livrer lui-même à ses redoutables ennemis, le jour où il lut à l'assemblée cette correspondance. Le ministre autrichien promettait l'intervention de l'empereur pour faire cesser le rassemblement des émigrés dans l'électorat de Trêves; mais c'était sous la condition que le roi serait respecté dans son autorité constitutionnelle; sous la condition encore, que le peuple français et ses représentans songeraient enfin à s'affranchir de la domination des clubs, devenus une source de fléaux pour la France, et d'épouvante pour l'Europe entière. Mais si leur ascendant continuait à peser sur la France, le ministre an-

nonçait que son maître avait résolu de pourvoir à sa sûreté, à celle de l'Allemagne, et enfin à la vengeance d'un roi son allié le plus intime.

Peut-être Delessart avait-il cru voir dans cette déclaration un moyen d'animer le peuple contre les jacobins dont l'existence serait regardée comme le seul obstacle à la paix. On put connaître alors le danger de commencer par des menaces une attaque qu'on ne fait suivre d'aucun effet. Les jacobins se continrent à la lecture de cette déclaration. L'assemblée parut donner une sorte d'assentiment à la réponse qu'avait faite Delessart. Léopold allait au-delà de toutes les espérances qu'on avait conçues de sa modération; il parlait de la constitution avec respect, il absolvait le peuple Français

de tous les désordres de la révolution, en les reportant sur les jacobins. Dès que ceux-ci furent rassemblés dans le lieu sombre où se tenait leur assemblée, la joie et l'orgueil éclatèrent sur leurs figures. Léopold les avait agrandis, eux seuls servaient encore de rempart à la liberté française, puisque les despotes n'attaquaient plus qu'eux. Le parti de la Gironde, qui avait beaucoup à se plaindre de l'insolence de leurs chefs, oublia dans cette circonstance ses ressentimens. Brissot demanda aux jacobins s'il n'était pas temps d'accepter le cartel de guerre que leur proposait Léopold. On lui répondit avec un assentiment unanime, on ne rêva plus que vengeances, que conquêtes; Robespierre fut vaincu dans son opposition. Il ne lui

resta, pour maintenir sa popularité, que d'attaquer avec fureur la cour et les ministres. La perte de Delessart fut jurée ; on se disputa à qui lui porterait les premiers coups. L'assemblée reçut la nouvelle impulsion que lui donnèrent les jacobins plus fortement ligués entre eux. Brissot obtint la formation d'un comité pour examiner la conduite de M. Delessart.

Les constitutionnels voyaient tous ces mouvemens d'un œil interdit et troublé ; ils ne savaient ni ne pouvaient même concerter leur marche, leurs heureux rivaux avaient seuls le droit de se réunir dans un club. Le leur avait été dissous récemment par un attroupement sorti des jacobins. Réduits à invoquer le secours de Pétion, voici la réponse que leur

avait faite cet étrange magistrat : *La loi vous protége, mais le peuple s'est prononcé contre vous ; c'est la voix du peuple que je dois écouter.*

La cour était dans un trouble extrême. Le ministre Narbonne exposait avec véhémence la conduite mal-adroite des ministres qui venaient de fournir des armes terribles aux factieux. Ses collègues l'accusaient à leur tour d'être d'intelligence avec les républicains ; on répandait à la cour que le parti de Lafayette et celui de la Gironde agissaient de concert pour perdre le roi. Narbonne, irrité des dégoûts qu'on lui faisait éprouver, et voulant peut-être inspirer au roi un sentiment plus profond de ses dangers, prit la résolution d'avertir le public de ces querelles du cabinet.

On vit paraître dans un journal une lettre adressée aux trois généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette, où Narbonne censurait la conduite de M. Delessart, et annonçait l'intention de se retirer du ministère.

Le roi lut cette lettre, et destitua Narbonne. Ce fut le 10 mars que l'assemblée apprit cette nouvelle. La plus grande partie des députés constitutionnels arriva transportée d'indignation contre la cour. Ramond, orateur éloquent et ami de Lafayette, s'éleva le premier contre une destitution qu'il annonçait comme un malheur public. Il demanda qu'on employât pour Narbonne la formule par laquelle l'assemblée constituante, avant le 14 juillet, avait signalé ses douleurs et ses craintes

lors de la disgrace de M. Necker. Cette formule consistait à déclarer que le ministre emportait les regrets de la nation. Le parti de la Gironde feignit de recevoir avec enthousiasme la proposition de Ramond, toutefois sans se presser de faire rendre ce décret. Mais bientôt éclata une scène terrible, qu'on doit regarder comme le prélude de la grande catastrophe qui renversa le trône. Brissot profita de tous les avantages que lui fournissait la disposition actuelle des esprits. Il oublia Narbonne et ne s'occupa plus que de Delessart. Il articula contre lui différens chefs d'accusation, dont le principal portait sur la note confidentielle du prince de Kaunitz. Le discours de Brissot, quoique prononcé dans une circonstance propre à en augmenter l'effet,

n'avait point assez de véhémence pour entraîner les esprits. Les orateurs qui lui succédèrent s'adressèrent plus directement aux passions de l'assemblée. Tout ce qu'elle avait entendu avec défaveur, d'accusations emportées contre Delessart, fut reproduit avec succès. Déconcertés par une attaque imprévue et violente, les constitutionnels appelaient en vain une discussion réfléchie. En vain Dumas, Vaublanc et Jaucourt défendaient l'accusé, et cherchaient à faire rougir l'assemblée des fureurs dont elle était transportée au moment où elle allait remplir les fonctions de jury; le tumulte allait toujours croissant. « Hâ-« tez-vous de rendre le décret d'ac-« cusation, s'écria un député, Deles-« sart fuit peut-être dans ce mo-

« ment ». Ce député était le même qui, quelques jours auparavant, en parlant de la responsabilité des ministres, avait dit : « Cette responsa- « bilité, c'est la mort » : et qui, en même temps, avait suspendu son bras sur la tête du malheureux Delessart placé au dessous de la tribune. Guadet frappa l'assemblée d'étonnement, en demandant la parole pour le ministre; voici l'atroce ironie qu'il employa : « C'est pour l'hon- « neur, c'est pour l'intérêt même de « M. Delessart, que je demande le « décret de son accusation. Toutes « les préventions s'élèvent contre lui; « la France entière le soupçonne, un « jugement peut seul faire éclater « son innocence ».

Vergniaud monta à la tribune, et parut d'abord se commander l'im-

partialité d'un juge ; mais dès qu'il eut conquis l'attention et la faveur de l'assemblée, il s'abandonna au mouvement le plus violent et le plus irréfléchi qu'il eût jamais fait éclater. Une accusation qui, dirigée par le prêtre Fauchet, n'avait excité que de l'indignation, devint entre les mains de Vergniaud une arme victorieuse pour perdre Delessart : « Ce « n'est plus ma voix, s'écria-t-il, que « vous allez entendre, c'est une voix « plaintive qui sort de l'épouvanta- « ble glacière d'Avignon, qui vous « crie : Le décret de réunion du com- « tat à la France avait été rendu au « mois de septembre dernier ; s'il nous « eût été envoyé sur-le-champ, peut- « être qu'il nous eût apporté la paix, « et qu'il eût éteint nos funestes di- « visions ; peut-être qu'en devenant

« Français, nous eussions abjuré l'es-
« prit de haine ; nous n'eussions
« point été victimes d'un massacre
« abominable, notre sol n'eût point
« été souillé par le plus atroce des
« forfaits ; mais M. Delessart, alors
« ministre de l'intérieur, a gardé ce
« décret pendant deux mois dans son
« porte-feuille, et dans cet intervalle,
« nos dissentions ont continué ; dans
« cet intervalle, de nouveaux crimes
« ont souillé notre déplorable pa-
« trie. C'est notre sang, ce sont nos
« cadavres mutilés qui demandent
« vengeance contre ce ministre ».

Bientôt plus terrible encore dans ses imprécations et dans ses menaces, Vergniaud fit entendre ces mots, qui renferment tous les présages de la révolution nouvelle. « De
« cette tribune où je vous parle, on

« aperçoit le palais où des conseillers
« pervers égarent et trompent le roi
« que la constitution nous a donné,
« forgent les fers dont ils veulent
« nous enchaîner, et préparent les
« manœuvres qui doivent nous livrer
« à la maison d'Autriche. Je vois les
« fenêtres du palais où l'on trame la
« contre-révolution, où l'on combine
« les moyens de nous replonger dans
« l'esclavage, après nous avoir fait
« passer par toutes les horreurs de
« l'anarchie et par toutes les fureurs
« de la guerre civile.

« Le jour est arrivé où vous pou-
« vez mettre un terme à tant d'au-
« dace, à tant d'insolence, et con-
« fondre enfin tous les conspirateurs.
« L'épouvante et la terreur sont sou-
« vent sorties, dans des temps anti-
« ques, et au nom du despotisme,

« de ce palais fameux. Qu'elles y
« rentrent aujourd'hui au nom de
« la loi ; qu'elles y pénètrent tous les
« cœurs ; que tous ceux qui l'habi-
« tent sachent que notre constitution
« n'accorde l'inviolabilité qu'au roi ;
« qu'ils sachent que la loi y attein-
« dra sans distinction tous les cou-
« pables, et qu'il n'y sera pas une
« seule tête convaincue d'être crimi-
« nelle qui puisse échapper à son
« glaive !

Vergniaud venait à peine de parler, le décret d'accusation est rendu à une grande majorité, au milieu des applaudissemens et des transports de joie des tribunes.

Ce n'était pas la première fois que l'assemblée législative rendait avec cette promptitude et cette fureur des décrets d'accusation ; elle avait,

dans son sein, un comité de surveillance qui remplaçait le fameux comité des recherches de l'assemblée constituante. Quelques fragmens de lettres interceptées, quelques vagues dépositions suffisaient pour déterminer l'assemblée à ces actes de rigueur. Il ne s'agissait, disait-on, que de mettre en jugement; le prévenu pourrait se justifier. Les républicains regardèrent l'accusation de Delessart comme un triomphe si complet, que Brissot prit avec orgueil un titre que ses amis lui conservèrent avec soin, celui de l'*homme du* 10 *mars*.

Les amis de Delessart vinrent le conjurer de se soustraire par la fuite au décret d'accusation. Il craignit d'exposer le roi à de nouveaux soupçons; il espéra que la fureur de ses

ennemis serait satisfaite de l'épouvante qu'ils avaient répandue, ou que lui seul au moins en serait la victime : il se rendit à Orléans, où siégeait la haute-cour nationale. Le roi le vit partir avec douleur, et comme il avait l'imagination frappée de la ressemblance de sa destinée avec celle de Charles I.er, il crut voir en M. Delessart un autre Strafford. On lui conseilla de ne nommer que par *interim* au département des affaires étrangères. Louis ne sut point montrer une honorable constance.

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIVRE II.

La cour était éperdue, plusieurs de ses conseillers l'abandonnaient ou restaient interdits. On vit qu'il fallait changer de système. L'exemple du roi d'Angleterre, qui souvent choisit ses ministres parmi les membres de l'opposition, fut présenté comme une règle sure de conduite pour le roi des Français. Il n'était plus temps d'affronter le parti tout puissant de la Gironde; il fallait le capter en lui offrant de la domination pour ses créatures et pour ses amis. Louis céda; il était habitué à le faire avec un entier oubli de sa dignité; il demanda ses nouveaux ministres aux accusateurs de Dolessart. Les girondins lui donnèrent Dumouriez, Servan, Roland,

Clavière et Duranton. Ils étaient membres de cette même société des jacobins que le prince de Kaunitz avait si vivement attaquée. C'était Dumouriez qui succédait à Delessart. Il avait des qualités supérieures à celles d'un brillant aventurier ; il était cependant éloigné d'être un grand homme. L'extrême mobilité de son caractère et de ses idées lui fit prendre sans cesse des rôles différens : il voulut depuis faire honneur à sa politique de ses continuelles métamorphoses. L'obscurité lui faisait violence, le désordre de ses affaires le pressait, il voulait de la gloire, et ne craignait pas le scandale. Indifférent sur tous les partis, il choisissait celui qui lui faisait le plus de promesses. Il avait d'abord montré si peu de zèle pour la révolu-

tion, qu'il avait présenté au roi un plan habile et vigoureux pour prévenir l'insurrection du 14 juillet. Bientôt il s'était lassé d'une opposition qui lui fermait tout accès aux places. Maintenant il était lié avec les républicains, sans aimer ni eux ni leurs principes. Il avait séduit le plus clairvoyant de tous, Gensonné, qui fut l'auteur de son élévation. Elle lui causa une telle ivresse, qu'il vint au milieu des jacobins protester qu'il suivrait toujours leur inspiration et leurs conseils. Il couvrit sa tête d'un bonnet rouge, parure alors méprisée, et depuis odieuse, qui n'était guères portée que par les jacobins les plus ignobles. Cette complaisance les flatta médiocrement, et frappa Dumouriez d'un long ridicule. En général, sa légèreté, sa présomption,

dérobaient le pressentiment de ce qu'il allait devenir. Les constitutionnels, en cela très-imprudens, ne lui témoignèrent que défiance et dédain. Dès qu'il se vit auprès du roi, il se sentit ému d'un sentiment de compassion pour le sort de ce monarque, et d'admiration pour ses vertus privées. Il s'offrit à lui comme un libérateur, sollicita son entière confiance, et ne l'obtint pas. Louis n'estimait dans les hommes que les qualités analogues à celles de son ame simple et pure. La cour voulut se servir de Dumouriez et le tromper.

Les ministres qui furent nommés bientôt après Dumouriez n'étaient nullement disposés à lui laisser l'ascendant qu'il était flatté d'exercer sur eux. Le ministre de la justice, Duranton, né à Bordeaux, avait toute la

faveur de ses puissans compatriotes; mais s'il n'excita pas leur haine, il remplit peu leurs intentions : son rôle fut obscur et timide. Louis avait aussi touché son ame; il ne se prêtait pas à tout ce qui pouvait avancer sa ruine. Lacoste, ministre de la marine, était dans les mêmes dispositions. Trois de leurs collègues avaient un républicanisme plus prononcé, un caractère plus intraitable : c'étaient Roland, Servan et Clavières; ce dernier eut le département des contributions; Servan eut le département de la guerre, Roland celui de l'intérieur. Roland joignait à des connaissances en administration un caractère ferme jusqu'à l'opiniâtreté: il affectait l'austérité; le peu d'étiquette qui restait à la cour l'offensait. Il portait dans les conseils du

roi les chagrins d'un censeur farouche. Il eût cru trahir ses principes et son caractère en prenant de l'affection pour Louis. Son influence sur les événemens était agrandie par celle qu'avait sur lui sa femme. Elle seule avait conduit dans les routes de l'ambition un homme qui n'était fait que pour exercer avec probité et avec intelligence des emplois subalternes.

Madame Rolland, belle encore, spirituelle, assez instruite, cachait sous les dehors de la prudence une ame susceptible d'exaltation. Une éducation triste et solitaire, les épreuves les plus rigoureuses de la fortune, un penchant naturel à la méditation, avaient fortifié son caractère. Elle sentait avec regret que la gloire n'entrait pas dans le partage des femmes.

Elle se consolait en préparant celle de son mari. Passionnée pour la république, elle voyait des êtres supérieurs dans tous ceux qui se présentaient à elle comme républicains. Elle voulait jouer le rôle d'une Romaine, et n'était pas insensible à tout ce qui peut exciter la vanité d'une française. Elle dit, dans ses mémoires, que les premiers excès de la révolution l'avaient épouvantée; cependant elle ne craignit pas d'appeler de nouveaux orages, pour réaliser sa chimère. Tous les chefs du parti de la Gironde se rassemblaient chez elle; et là, mêlant quelques combinaisons politiques à des espérances romanesques, ils s'exaltaient ensemble sur leur entreprise; ils se dirigeaient vers la république de Caton ou de Cicéron, avec les moyens de Machiavel.

Dumouriez, qui avait cru que chacun des nouveaux ministres obéirait à son impulsion, découvrit bientôt dans Roland un rival dangereux, un observateur inquiet; mais tous les partis se réunirent à lui lorsqu'il proposa de déclarer la guerre.

Léopold venait de mourir. L'idée qu'on s'était généralement formée de son caractère pacifique avait long-temps entretenu une sorte de calme dans les esprits. Les partisans de la guerre n'avaient su comment s'y prendre pour irriter suffisamment ce monarque. Son successeur était jeune; tout donnait à croire qu'il serait plus sensible aux provocations qu'on allait redoubler. Dumouriez flattait les républicains, en leur promettant la conquête facile et soudaine des Pays-Bas autrichiens. La ré-

volution théocratique qui avait éclaté dans ce pays, et qui, par une bizarrerie de la destinée, avait été presque simultanée avec la révolution philosophique de France, offrait à Dumouriez une circonstance favorable à ses plans. Il est vrai que Léopold avait étouffé l'insurrection par le moyen d'une faible armée; mais les provinces belgiques, qui déjà avaient imploré le secours de la France, semblaient disposées à tendre les bras au premier libérateur qui se présenterait. Elles n'offraient plus d'ailleurs aucune de ces forteresses qui avaient long-temps arrêté les armes triomphantes de Louis XIV et de Louis XV; Joseph II les avait fait démolir. L'armée autrichienne qui couvrait les Pays-Bas était aguerrie, mais peu nombreuse. Déjà les

Français avaient déployé des forces considérables. Une déclaration de guerre, faite avant que l'empereur eût rassemblé des moyens suffisans de défense, garantissait, aux yeux de Dumouriez, cette conquête dont il voulait faire le début éclatant de son ministère.

Ce n'était pas seulement l'espoir de ces triomphes qui passionnait les députés de la Gironde pour la guerre; ils espéraient faire une heureuse révolution dans les mœurs, par le moyen de l'enthousiasme militaire. Cette préparation leur semblait nécessaire pour disposer les Français à l'ordre, à l'austérité des institutions républicaines. Brissot n'avait cessé de répéter aux jacobins que les victoires ou les défaites devaient également tourner au profit de la li-

berté ; les victoires épouvanteraient tous les rois de l'Europe, les défaites abattraient le trône du roi de France. Il fallait bien, disait-il, se résoudre à tenter une double épreuve, et braver à-la-fois les chances de la fortune et les trahisons des hommes. Manquerait-on de bras pour punir les traîtres ? manquerait-on de chefs habiles pour les remplacer? Il citait avec complaisance l'exemple des Américains qui avaient repoussé leurs oppresseurs avec des armées ignorantes, indisciplinées, privées de tout, hormis de ces vertus qui sont compagnes de la liberté.

Que pouvait opposer Louis aux vœux empressés d'un parti qui avait proscrit l'un de ses ministres, et qui l'asservissait maintenant à toutes ses volontés ? Il ne laissa point péné-

trer sa pensée au sujet de la guerre. La reine observa la même réserve ; on affecta de répandre que l'un et l'autre avaient à craindre l'ambition des princes français ; que ceux-ci songeaient à se prévaloir de l'état d'abjection où vivait l'infortuné monarque ; que, parmi les émigrés, la reine avait plusieurs ennemis dangereux et vindicatifs. On citait entre autres le cardinal de Rohan qui avait rassemblé une légion à ses frais. Les jacobins se gardaient bien d'adopter ces suppositions ; ils affirmaient, au contraire, que la cour entretenait des intelligences avec le cabinet autrichien. Malgré tous les soins qu'on a pris depuis huit années pour éclaircir ce fait, on n'a encore obtenu aucune révélation qui prouvât le concert du roi avec eux

qui parlaient de le venger. On sait seulement, par les mémoires de Bertrand de Molleville, que Louis, lorsqu'il vit la guerre engagée, s'effraya des dangers que devaient lui faire courir les triomphes des armées étrangères (*d*). Il espéra pouvoir obtenir de l'empereur et du roi de Prusse qu'ils ne fissent contre la France qu'une guerre défensive, et qu'ils attendissent pour agir l'instant où ils y seraient absolument forcés. Il desirait par-dessus tout que les deux puissances publiassent, avant d'entrer sur le territoire français, une déclaration qui rentrerait dans les intentions exprimées par le prince de Kaunitz, au nom de l'empereur Léopold. Il s'agissait de trouver un négociateur assez habile pour parvenir à faire entendre ce vœu de

Louis aux deux rois qui se promettaient de prendre sa défense. On fit choix de Mallet-Dupan, qui, dans ses écrits, s'était montré un détracteur véhément de la révolution française, et qui cependant était sans faveur dans le parti opposé, parce qu'il en condamnait toutes les actes, et parce qu'il était d'ailleurs partisan des principes de la liberté anglaise. On eut recours à de petits expédiens bien timides, pour accréditer ce négociateur. On lui avait donné pour instruction, de recommander fortement aux puissances de ne point mettre à la tête de leurs armées les émigrés français. La mission de Mallet-Dupan n'obtint aucun succès. Les émigrés parvinrent aisément, par leurs intrigues, à lui ôter toute espèce de crédit. On veut

conclure de ce fait, que Louis n'avait aucune correspondance établie avec les cabinets étrangers, puisqu'il était obligé de se servir d'un moyen si faible et si incertain pour faire connaître ses intentions. On en peut conclure encore qu'il n'était pas sans ombrage sur les desseins de quelques émigrés, ou du moins sur les dangers que leur imprudence pouvait lui faire courir. Enfin, cette révélation fait présumer que la note confidentielle du prince de Kaunitz contenait tous les secrets de la politique de Louis.

On ne peut parcourir toutes les factions qui existaient alors en France, sans y trouver des partisans de la guerre. La supériorité de la tactique allemande s'était singulièrement accréditée dans l'opinion des Français,

depuis la fatale guerre de Hanovre. On voyait les armées étrangères arriver presque sans obstacle à Paris. Les contre-révolutionnaires croyaient toucher au terme de leurs souffrances ; les girondins et les jacobins secondaient parfaitement leurs vœux. Les constitutionnels, lassés de la lutte pénible et inégale qu'ils soutenaient au-dedans, espéraient que les Français allaient être ramenés par le besoin de la discipline militaire au sentiment de l'ordre. Les revers ne seraient attribués qu'à la turbulence anarchique des jacobins, et l'on songerait enfin à les contenir. D'ailleurs, les généraux et l'état-major de chacune des armées tenaient au parti constitutionnel. Quelques succès pouvaient rétablir leur popularité et rendre leur influence

dominante. C'est ainsi que les vœux des partis opposés appelaient ensemble la guerre, et fondaient leurs espérances sur cet épouvantable fléau.

Ce fut le 20 avril 1792 que Louis, entraîné par la fatalité, vint au sein de l'assemblée législative proposer de déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Il laissa lire sur son front et témoigna, par l'altération de sa voix, les pressentimens funestes qui le dévoraient. Des cris faiblement répétés de *vive le roi* ne purent soutenir son courage chancelant. On acceptait avec empressement, mais sans reconnaissance, le moyen qu'il venait d'offrir d'avancer sa ruine. Peu s'en fallut que, par une acclamation subite, la guerre ne fût décrétée sur-le-champ. On

consentit cependant à retarder à quatre heures une si importante délibération, et le soir même, l'assemblée se réunit pour décider du sort de la France et de l'Europe. Elle fit de grands efforts pour s'imposer du calme, mais son enthousiasme éclatait par des mouvemens impétueux. Quelques-uns des hommes les plus ardens, qui avaient appris de Robespierre à combattre toutes les vues de Brissot, proposèrent encore un délai ; leur voix fut étouffée par des murmures. On interpella ceux qui avaient à s'opposer à la guerre de monter à la tribune ; un seul y monta, ce fut Becquet. Il tenait au parti constitutionnel. Le discours qu'il prononça est encore très-remarquable aujourd'hui par des pressentimens que la destinée a vé-

rifiés. On l'écouta avec cette froideur qui caractérise une bienséance observée à regret. Pastoret, l'un des orateurs les plus distingués parmi les constitutionnels, réfuta en peu de mots les considérations politiques qui venaient d'être présentées, et fit de nouveau retentir le cri de guerre. Lazyre prophétisa des trahisons de la part de la cour; des murmures étouffèrent sa voix. Merlin de Thionville eut peine, au milieu des mouvemens qui agitaient l'assemblée, à faire entendre ces mots: « Vous admettez souvent des « délais quand il s'agit de rendre « un décret d'accusation contre des « individus; eh bien, celui que vous « allez rendre est un décret d'accu- « sation contre l'humanité entière ». L'assemblée, obéissant enfin au trans-

port le plus général qu'elle eût jamais éprouvé, rendit à l'unanimité, moins sept opposans, le décret qui déclarait la guerre au roi de Bohême et de Hongrie. La foule impatiente qui occupait toutes les avenues de la salle accueillit avec des transports de joie cette décision. Mais le plus impétueux délire de l'espérance n'eût jamais pu aller aussi loin que les triomphes extérieurs qui ont rassasié l'orgueil français ; la plus sombre prévoyance n'eût jamais pu aller aussi loin que les calamités intérieures dont nous avons été frappés.

Bientôt nous aurons à rendre compte des premières opérations de la guerre, et des ignominies que la France essuya à l'entrée d'une carrière de gloire. Mais ne perdons pas de vue le concours des événemens

révolutionnaires qui se réunirent pour hâter la chute du trône.

Le roi se sentait chaque jour importuné de ses ministres républicains. Il les regardait plutôt comme les espions de sa conduite que comme ses conseils. Il était sombre et timide avec eux ; ils étaient menaçans avec lui. Il les voyait préparer les décrets qui lui étaient les plus opposés, et il n'osait les contredire. Cette situation passive et humiliante complétait son avilissement aux yeux des Français. Les constitutionnels, qui n'avaient pu le défendre contre les entreprises de l'assemblée, n'osaient ou ne savaient le défendre contre ses propres ministres. Déjà il n'était plus désigné dans les clubs, dans les groupes, que par le sobriquet plat et injurieux de M. *Veto*, qui lui avait été

donné au sein de l'assemblée par un député nommé Lacroix. Il ne pouvait plus se montrer, ni lui ni son épouse, sans recevoir les imprécations et les outrages que le peuple aime à prodiguer à celui qui fut puissant. Jusques dans son palais, il était poursuivi par des clameurs menaçantes. Le jardin des Tuileries était incessamment rempli de vociférateurs féroces occupés à lui répéter toutes les invectives que vomissaient contre lui Marat, Martel, le père Duchesne, dont le peuple lisait avec fureur les feuilles sanguinaires. Dans cette position presque désespérée, Louis se composa un comité secret qui servit plutôt à le consoler qu'à le diriger. Que de précautions il fallut employer pour cacher, aux yeux des ministres et des répu-

blicains l'existence de ce comité ! Les trois hommes qui le composaient étaient chacun l'objet de l'aversion populaire. C'étaient les ex-ministres Montmorin et Bertrand, et Malouet, qui, dans l'assemblée constituante, combattant deux partis extrêmes, avait encouru la haine de chacun, mais plus particulièrement celle du parti patriote. Bertrand assure avoir proposé dans ce comité plusieurs expédiens hardis. Mais Louis rejetait, quelquefois par scrupule, et le plus souvent par faiblesse, toutes les résolutions qui lui auraient donné de l'adresse et de la vigueur. En dernier résultat, il ne lui restait de moyen actif de défense que sa liste civile. Dès qu'elle parut être ouverte aux intrigans, ils accoururent en foule pour se partager cette dépouille. On paya quelques

meneurs de groupes, qui ne réussirent jamais qu'à se faire chasser honteusement; on paya des affiches qui étaient bientôt arrachées; on paya quelques chefs de jacobins, et ceux-là mettaient leurs services à un prix très-élevé. On ne peut même concevoir de quelle nature étaient ces services, car ils ne firent jamais que des motions atroces et dirigées contre la cour. La liste civile s'épuisa bientôt dans ces profusions inutiles et dangereuses. Danton et Fabre d'Eglantine furent ceux des jacobins qui reçurent le plus de la cour (Si l'on en croit Bertrand de Molleville, Danton reçut jusqu'à cent mille écus). Nous verrons, au 10 août, quel usage ils firent de cet or. Cependant l'indignation commençait à rendre un peu de forces au parti constitution-

nel ; les jacobins ne négligeaient rien pour épouvanter leurs adversaires.

On allait instruire le procès des assassins d'Avignon. Les jacobins du midi prirent un vif intérêt à leur cause ; ceux de Paris s'annoncèrent bientôt comme leurs défenseurs. L'assemblée frémit, en écoutant les premières pétitions qui lui parlaient d'amnistie pour un tel crime. Elles redoublèrent, elles devinrent plus pressantes, et l'assemblée se familiarisa avec cette idée. Le parti de la Gironde se trouva dans un grand embarras : il sentait que toutes ces fureurs révolutionnaires allaient le soumettre à l'empire des assassins. Sa politique et sa morale réprouvaient l'amnistie ; mais en parlant contre elle, il perdait tout espoir de crédit auprès des jacobins ; il craignait

gnait de se détacher de ces auxiliaires dont il aurait bientôt à implorer le secours : pour ne pas perdre sa popularité, il se résolut à défendre des brigands. Lasource et Vergniaud furent les orateurs de l'amnistie : Dumas, Vaublanc et Girardin s'élevèrent avec force contre cette scandaleuse et criminelle indulgence. Ils eurent, sur leurs adversaires, le triste avantage de prophétiser le grand crime qui fut sans doute provoqué par l'impunité des crimes d'Avignon. Ils cherchèrent à reproduire, par des tableaux terribles, le sentiment d'horreur qu'avait inspiré à l'assemblée le premier récit de ce massacre. Cette horreur n'existait plus, puisque l'on élevait une telle discussion. L'amnistie fut accordée : avant même que la nou-

velle en fût parvenue à Avignon, les meurtriers étaient déjà libres. Leurs complices encouragés avaient brisé les portes de leurs prisons. L'exécrable Jourdan et ses compagnons étaient promenés en triomphe dans la ville qu'ils avaient remplie de sang. Les couronnes civiques étaient données à Rome à ceux qui avaient sauvé la vie de leurs concitoyens; à Avignon, elles furent données à des assassins.

Cependant à Paris la populace agitée vivait dans de continuelles saturnales. Les jacobins imaginèrent de lui donner une fête, où se trouvèrent tout le délire et toute la grossièreté de ces temps malheureux. Ils avaient déjà obtenu un décret qui rendait la liberté aux soldats de Châteauvieux. On a vu, dans la première

partie de cette histoire, les suites désastreuses de leur révolte contre leurs officiers; ils s'étaient défendus jusqu'à la dernière extrémité. Les conseils de guerre suisses les avaient condamnés aux fers. On proposa de solenniser leur retour, et de leur rendre tous les honneurs dus à d'intrépides martyrs de la liberté. Cette fête avait un double objet : elle était un reproche à l'assemblée constituante, qui avait osé punir cette rébellion, et qui avait approuvé la conduite de Bouillé, bientôt après fauteur du voyage de Varennes; elle rappelait à la cour ce que les jacobins lui reprochaient comme un de ses plus grands crimes, la sanglante journée de Nanci. Le parti de la Gironde fut prêt à perdre patience, quand il vit se succéder sans in-

tervalle ces extravagantes propositions. Il sentait qu'au moment où l'on venait d'engager la guerre c'était le comble de l'imprudence et de la folie que de célébrer comme un exploit civique un fait d'insubordination. Robespierre se faisait une joie de soumettre à ses humiliantes épreuves ses rivaux en popularité. Il ne pouvait pas leur pardonner d'avoir fait lancer un décret d'accusation contre l'atroce Marat, qui écrivait d'après son inspiration. Un comédien, Collot-d'Herbois, commença sa carrière politique en se déclarant l'ardent promoteur de cette fête. L'opinion publique éclata contre un pareil encouragement donné à la licence militaire. André Chénier et Roucher, deux écrivains pleins de feu, d'énergie et de moralité,

soutinrent avec avantage la lutte contre les jacobins. Ceux-ci se souvinrent de leurs noms, lorsqu'ils eurent atteint la toute-puissance du crime, et vengèrent dans leur sang le ridicule trop impuissant dont ils les avaient couverts. La fête eut lieu. Collot-d'Herbois parut, monté sur un char, avec ces soldats étonnés des hommages qu'on leur rendait. On ne peut décrire toutes les extravagances auxquelles il se livra. La garde nationale refusa de prendre part à cette fête; elle resta tout le jour rassemblée dans les différens quartiers. Les jacobins ne s'en tinrent pas là; ils voulurent que l'assemblée rendît aussi hommage à leurs nouveaux héros. Ils les lui présentèrent. Le parti constitutionnel leur disputa vivement les honneurs

de la séance; celui de la Gironde crut encore devoir faire un nouveau sacrifice; et les soldats de Châteauvieux furent reçus avec honneur dans l'assemblée. Pendant toute cette journée la cour crut être dans un imminent péril; elle craignit que cette troupe tumultueuse ne se portât au château des Tuileries; mais les jacobins aimaient à procéder par des essais successifs; il leur suffisait d'avoir donné une première épouvante.

Peu de temps après, les constitutionnels conçurent l'idée d'une cérémonie aussi touchante que celle des soldats de Châteauvieux avait été absurde. Ils voulurent honorer par une fête funèbre le dévouement de Simoneau, maire d'Etampes. Ce magistrat courageux avait opposé la loi

à des paysans séditieux qui voulaient arrêter et piller un convoi de grains. Il était resté seul exposé à leurs fureurs, et il invoquait encore la loi, lorsqu'il reçut le coup mortel. Le roi concourut au plan de cette fête ; le département de Paris en ordonna la pompe d'une manière noble et religieuse. Les citoyens paisibles vinrent en foule honorer la mémoire de Simoneau : on le loua, on ne sut point l'imiter.

Cependant on attendait avec impatience l'issue de l'expédition de la Belgique préparée par Dumouriez ; il y mit beaucoup de précipitation. Le général Rochambeau était loin de partager ses espérances ; il demandait des délais pour exercer ses troupes, ou du moins pour les plier à la subordination qui leur était

tout-à-fait étrangère. Dans chaque ville de garnison, les soldats assistaient aux clubs, et ils délibéraient sur leur propre discipline, c'est-à-dire qu'ils n'en observaient aucune. On prenait cette licence pour un heureux enthousiasme. D'après les ordres réitérés du ministre, l'avant-garde sortit des murs de Lille. Elle rencontra à quelques lieues l'armée autrichienne, qui lui était inférieure en nombre. Les Français avaient un tel désordre dans leurs dispositions, qu'ils se laissèrent attaquer. Une terreur panique se répandit parmi eux, le premier choc les mit en déroute. De tous côtés on entendit crier dans les rangs à la trahison; on abandonna les canons et les bagages. Le général Rochambeau sortit des murs de Lille pour venir au-devant des

fuyards. Mais à peine furent-ils rentrés dans cette ville, que le sentiment de leur honte les rendit furieux. Ils accusèrent Théobald-Dillon, qui les avait commandés, de les avoir trahis. Livrés à d'odieux agitateurs, ils eurent la cruauté de massacrer un chef brave et loyal qu'ils avaient eu la lâcheté d'abandonner. Une autre attaque qui devait seconder celle-ci, et qui fut confiée au général Biron, fut aussi honteuse pour les armes françaises. Elle était dirigée sur Mons. L'ennemi se présenta à peu de distance; les mêmes cris de trahison se firent entendre, et répandirent le même désordre, la même terreur. Cette défaite fut un peu plus sanglante que l'autre, parce qu'on s'était approché de plus près de l'ennemi. Deux ou trois régimens

protégèrent la retraite, avec assez de bravoure et d'habileté. Cependant le camp du général Biron fut abandonné aux Autrichiens; et l'armée se retira jusques dans Valenciennes.

La nouvelle de ces échecs vint flétrir les espérances prématurées qu'on avait conçues de la valeur française. Le parti constitutionnel les imputa à l'audace présomptueuse du ministre Dumouriez, qui avait refusé d'en croire à la vieille expérience du général Rochambeau. Robespierre triompha du premier accomplissement de ses prédictions. Les républicains commencèrent à s'alarmer de l'indiscipline qui régnait parmi nos troupes; mais en même-temps, ils se confirmèrent dans la pensée que la direction de la guerre ne pouvait

plus être confiée à un monarque dont les intérêts les plus pressans se trouvaient liés avec ceux des ennemis. Dès ce moment ils conçurent le projet de le forcer à l'abdication ; ils voulurent l'environner de tous les dégoûts et de toutes les terreurs, convaincus que sa faiblesse naturelle lui ferait quitter un trône chancelant et avili. Ils espéraient par-là éviter le danger d'une attaque à laquelle ils seraient forcés d'appeler les chefs sanguinaires d'une populace dangereuse. Dans cette pensée, ils rassemblèrent en peu de temps tous les genres d'outrages et de menaces.

Ils provoquèrent d'abord la dissolution de la garde constitutionnelle du roi. Déjà ils avaient répandu dans ce corps un germe de divisions in-

festines. Plusieurs des gardes s'étaient rendus délateurs de leurs camarades et de leurs officiers. Toutes les imprudences qui pouvaient échapper à ceux-ci étaient recueillies avec soin. C'était le ci-devant duc de Brissac qui commandait cette garde : Louis avait en lui un ami plus dévoué que circonspect. Sa franchise le livrait sans défense à tous ceux qui étaient chargés de surveiller ses pas et ses discours. On répandit dans le public que les chefs de la garde du roi renouvelaient les funestes provocations qui avaient été faites à Versailles dans le festin des gardes-du-corps. Les clubs répétèrent cette calomnie, et bientôt elle retentit dans l'assemblée. Pour colorer une demande formellement contraire à la constitution,

on proposa la dissolution de la garde actuelle du roi, sous la condition qu'elle serait remplacée sans délai. Cette condition fut décrétée et ne fut point remplie. L'assemblée législative eut peu de discussions plus orageuses que celle-ci ; les deux partis se renvoyèrent mille invectives et mille menaces. « Enfin, s'é-
« cria Girardin, c'est donc sans voile
« et sans obscurité que s'annonce
« l'insurrection projetée contre le
« trône. On veut lui ôter les défen-
« seurs que la constitution lui ac-
« corde ; on ébranle ses fondemens,
« on brise ses barrières. Pourquoi ne
« nous présenter jamais qu'une par-
« tie de nos dangers, que les entre-
« prises d'une faction, de ces roya-
« listes furieux et insensés qu'il serait
« si aisé de vaincre ? Je vois deux

« dangers, je vois deux factions : « il en est une qui marche à grands « pas vers le régicide ». Les républicains parurent frémir d'horreur à cette expression, et demandèrent que l'orateur fût tenu de justifier son assertion ou de la rétracter. « Je « la justifie, reprit l'orateur, d'après « la mesure même qu'on vous pro- « pose. J'évoque ici un souvenir de « l'histoire, et je souhaite que sa « frappante analogie vous serve d'un « avertissement salutaire. Oui, je « crains qu'on ne fasse un rappro- « chement de votre conduite avec « celle du parlement d'Angleterre. « A une époque trop fameuse des « révolutions de ce royaume, on li- « cencia aussi la garde d'un de ses « rois. Quel sort lui était réservé? « Quel sort réserve-t-on au roi cons-

« titutionnel des Français? » L'assemblée décréta, à une faible majorité, le licenciement qui lui était demandé; et, pour rendre ce coup encore plus terrible à Louis, elle le frappa dans Brissac, qui fut envoyé à la haute-cour d'Orléans. Louis employa tous les moyens pour le déterminer à fuir. « Je vous compromet-« trais, lui répondit-il, on viendrait « me chercher jusques dans votre « palais; je ne puis souffrir que les « jours de mon roi répondent des « miens. » Il partit, et se rendit aux prisons d'Orléans.

Bientôt il n'y eut plus un des conseillers de Louis qui ne fût menacé du même sort. Le comité dont j'ai déjà parlé, et qui était composé de Bertrand, Montmorin et Malouet, s'était vainement entouré de toutes

les précautions du mystère. On soupçonna, ou on supposa son existence; et ses délibérations secrètes furent présentées comme de profonds complots. On inventa, pour le désigner, la dénomination de comité autrichien. D'abord ce fut un journaliste, nommé Carra, qui fit cette révélation. Les ex-ministres Montmorin et Bertrand qu'il avait nominativement accusés le sommèrent, devant le juge-de-paix Larivière, de produire tous les renseignemens qu'il pouvait avoir à cet égard, sous peine d'être poursuivi comme calomniateur. Carra se contenta de répondre qu'il n'avait rien écrit que d'après les faits qui lui avaient été rapportés par Bazire, Chabot et Merlin, membres du comité de surveillance. Le juge-de-paix vint demander à l'assemblée

quelle conduite il avait à tenir. On lui répondit par un *ordre du jour*. C'en était assez pour avertir ce magistrat d'une extrême circonspection. Comme si la fatalité eût décidé que la cour devait périr par tous ceux qui avaient intention de la soutenir, le malheureux Larivière commença la procédure par un mandat d'arrêt lancé contre les trois membres du comité de surveillance. L'assemblée s'irrita de voir attaquer par une autorité subalterne l'inviolabilité de ses membres. Elle décréta d'accusation l'imprudent juge-de-paix. Il fut envoyé aux prisons d'Orléans... Je frémis chaque fois que j'écris ces mots, *envoyé aux prisons d'Orléans*. Ce que le journaliste Carra avait avancé dans ses feuilles, sur l'existence d'un comité autrichien, Bris-

sot et Gensonné finirent bientôt l'affirmer à la tribune : ils manquaient de faits, ils abondèrent en suppositions. A ce mot de comité autrichien, les soupçons se portaient naturellement sur la reine. On présumait ses intelligences avec sa famille ; on attendait avec une ardente curiosité que Brissot et Gensonné fissent part des découvertes importantes qu'ils annonçaient d'un jour à l'autre. Ils eurent à se repentir de s'être trop avancés : ils répétaient toujours les mêmes conjectures et ne pouvaient rien offrir au-delà. Dans l'embarras où ils se trouvaient de soutenir leur accusation, ils créèrent une maxime qu'on fit entrer dans la morale révolutionnaire : *Les conspirations*, dirent-ils, *ne s'écrivent pas*. Depuis, quand Robespierre et Danton les

firent condamner comme conspirateurs, le tribunal révolutionnaire leur disait : *Les conspirations ne s'écrivent pas.* Enfin l'assemblée s'importuna d'entendre parler du comité autrichien.

Le parti de la Gironde se détermina à faire attaquer le roi par ses propres ministres. Chacun d'eux agissait séparément, sans soumettre ses travaux au conseil-général. Le roi n'osait leur demander compte de leurs opérations ; ils ne lui permettaient de suivre son vœu dans aucune affaire ; ils objectaient leur responsabilité. Le roi, dit-on, voulait s'opposer au décret qui licenciait sa garde : les ministres déclarèrent qu'aucun d'eux ne contre-signerait l'acte du *veto* ; il fallut obéir et se taire. Le ministre de la guerre, Se-

yau, vint, peu de jours après, proposer à l'assemblée législative la formation d'un camp de vingt mille hommes à Paris. Cette mesure était présentée comme un moyen de défense pour l'extérieur; mais il était aisé de voir qu'elle menaçait plus la cour que l'ennemi. Elle fut reçue avec enthousiasme et bientôt adoptée. Le roi se trouva dans la position la plus bizarre et la plus difficile; c'était d'avoir à refuser sa sanction à un décret sollicité par l'un de ses ministres. La cour et Paris même étaient en alarmes. Personne ne doutait que ces vingt mille hommes ne fussent appelés pour la destruction du trône. Arrêtons-nous un moment pour considérer quelle pouvait être ici l'intention des girondins. Sans doute ils étaient impatiens de ter-

miner cette lutte ; ils sentaient combien il était odieux de procéder toujours par des mesures révolutionnaires. J'ai déjà dit que le but de leurs attaques était l'abdication de Louis. Ils commençaient à craindre qu'il ne voulût point s'y prêter. D'un autre côté, ils voyaient la populace de Paris entièrement livrée aux jacobins ; ils n'osaient pas lui confier une grande révolution, dont ils ne seraient plus les directeurs ni les maîtres. Ils espéraient frapper ce coup avec moins de violence, et surtout avec des suites moins funestes, par le moyen d'une milice départementale. Robespierre et Danton découvrirent le projet de leurs rivaux. Le premier s'éleva avec force contre le camp de vingt mille hommes, qui aurait transmis à d'autres

l'action révolutionnaire ; mais sa troupe ne le comprit pas et écouta ses représentations avec défaveur. Louis trouva quelques faibles secours pour l'enhardir à une nouvelle résistance. La garde nationale de Paris s'indigna de ce qu'on appelait d'autres qu'elle à la défense de cette ville. Toute la classe industrieuse fut avertie, par les dangers particuliers dont elle se formait l'idée, de prendre part au danger du roi. Huit mille citoyens signèrent une pétition pour demander la révocation du décret ; l'assemblée affecta de couvrir de mépris ceux qui furent les organes de cette pétition : on alla même jusqu'à demander qu'on prît des informations sur cette nouvelle manœuvre de la cour.

Deux hommes rivaux et ennemis

offrirent, chacun de son côté, leurs services au roi, qui les craignait l'un et l'autre : l'un était Dumouriez, et l'autre Lafayette. Parlons d'abord du dernier. Son nom ralliait encore tous les amis de la première révolution, qui condamnaient celle que l'on tramait évidemment. Soit par estime pour ses vertus, soit par le souvenir de ce qu'il avait fait pour la liberté naissante, plusieurs des républicains le ménageaient encore. L'enthousiasme populaire s'était long-temps fixé sur lui ; mais déjà l'inconstante multitude écoutait les cris de ceux qui parlaient de lui faire expier la journée du Champ-de-Mars. La jeunesse parisienne qu'il avait soumise à des institutions militaires, avait perdu, depuis son absence, le zèle actif qu'il lui avait communiqué. Le

pendant elle semblait invoquer le retour de son chef. Le roi, qui cherchait partout un bras protecteur, eût cependant desiré un tout autre appui que celui de Lafayette. La reine s'obstinait à ne voir en lui qu'un des premiers auteurs de son humiliation actuelle (*e*). Maintenant il était à la tête d'une armée considérable ; il y était aimé, il l'avait pliée à une discipline assez exacte. Dumouriez lui avait commandé d'attaquer les Autrichiens ; il avait eu avec eux deux rencontres qu'on ne pouvait présenter comme des succès ; mais du moins ce n'étaient pas des défaites ignominieuses comme celles qu'on venait d'apprendre. La bravoure de quelques régimens, et surtout d'un bataillon de la Côte-d'Or, s'y était employée avec éclat. Dans l'une de

ces affaires, Lafayette avait perdu le plus cher de ses compagnons d'armes, Gouvion. Député à l'assemblée législative, Gouvion y avait observé tous les symptômes du mouvement qui se préparait : depuis long-temps il était obsédé de noirs pressentimens. Le jour où les soldats de Châteauvieux entrèrent dans l'assemblée, Gouvion en sortit indigné. Ces soldats lui rappelaient un de ses frères qui avait péri sous leurs coups dans l'affaire de Nanci. Il prit le parti de se rendre à l'armée et d'y chercher la mort. Il annonça cette intention à ses amis, qui cherchèrent vainement à modérer son désespoir. A la première occasion, il s'exposa avec témérité et resta avec obstination dans un poste dangereux ; il fut tué par un boulet.

Lafayette se plaignait vivement du plan de campagne qu'avait ordonné Dumouriez ; leur correspondance n'était remplie que de reproches amers. La cour penchait pour Dumouriez, qui lui faisait plus de promesses. Les amis de Lafayette crurent que son intervention pouvait protéger le roi contre les complots dont il était menacé. Lafayette se rendit à leurs prières, et écrivit, de son camp, à l'assemblée, une lettre où il s'efforçait de la faire rougir des atteintes qu'elle avait portées à la constitution. Il parlait avec mépris et avec menace des jacobins. Son armée, disait-il, s'indignait des malheurs et de l'opprobre qu'ils répandaient sur la nation ; elle était déterminée à châtier ces factieux, si l'assemblée ne se délivrait pas de leur

joug. Un étonnement qu'on pouvait prendre pour de la crainte se répandit dans l'assemblée, quand on entendit cette lettre. Les constitutionnels obtinrent qu'elle fût renvoyée à l'examen des comités; mais elle ne contribua qu'à accélérer l'insurrection du 20 juin, pour laquelle tout était disposé : voici quel en fut le prétexte.

Dumouriez voyait chaque jour le roi plus profondément affecté des outrages qu'il recevait de ses ministres. Il saisit une occasion de lui parler avec confiance, avec sensibilité : « Ne croyez pas, Sire, lui dit-« il, que je partage les sentimens de « mes collègues, et que je sois entré « au ministère pour vous renverser « du trône. Je voudrais au con-« traire vous y maintenir sur

« fondemens plus solides ; je le puis,
« et peut-être ce bonheur n'est-il ré-
« servé qu'à moi seul. Il fallait trom-
« per vos ennemis et surprendre leur
« confiance ; je l'ai obtenue, et je
« veux m'en servir pour vous mettre
« à l'abri de leurs coups. Cessez de
« leur donner des armes, tantôt par
« la faiblesse, et tantôt par une résis-
« tance mal calculée ». Le roi fut ému à ces paroles, et parut s'attacher à l'homme qui lui tendait encore la main dans son naufrage. Dumouriez lui demanda alors différens actes de popularité, qui répugnaient à Louis, ou qu'il jugeait inutiles. Il insista fortement sur la nécessité de retirer le *veto* mis sur le décret des prêtres. Louis rejeta constamment cette proposition, mais il approuva toutes les autres parties du plan qui lui était

offert. Il fut convenu que le roi refuserait sa sanction au décret du camp de vingt mille hommes. Le zèle ombrageux de Roland s'aperçut de l'intelligence nouvelle qui se formait entre Louis et Dumouriez. Il vint porter ses soupçons et ses chagrins dans le comité secret de la Gironde. Ce fut alors que madame Roland se chargea d'écrire, au nom de son mari, une lettre au roi, faite pour le glacer d'épouvante. Elle y prit un accent lugubre et prophétique : elle se plaisait à accabler un roi de la pitié républicaine : le grief qu'elle exprimait avec le plus de force, était le refus de sanction pour le décret des prêtres. Elle faisait une longue sortie contre le fanatisme religieux ; elle exhalait celui de la liberté. Voici quelques passages de cette lettre fameuse :

« Le salut de l'état et le bonheur de votre majesté sont intimement liés ; aucune puissance n'est capable de les séparer. De cruelles angoisses et des malheurs certains environneront votre trône, s'il n'est appuyé par vous-même sur les bases de la constitution, et affermi dans la paix que son maintien doit vous procurer.

« Ainsi la disposition des esprits, le cours des choses, les raisons de la politique, l'intérêt de votre majesté, lui rendent indispensable l'obligation de s'unir au corps législatif et de répondre au vœu de la nation ; mais la sensibilité naturelle à ce peuple affectueux est prête à y trouver un motif de reconnaissance. On vous a cruellement trompé, sire, quand on vous a inspiré de l'éloignement ou de la méfiance pour ce peuple fa-

cile à toucher : c'est en vous inquiétant perpétuellement qu'on vous a porté à une conduite propre à l'alarmer lui-même. Qu'il voie que vous êtes résolu à faire marcher cette constitution à laquelle il a attaché sa félicité, et bientôt vous deviendrez le sujet de ses actions de graces.

« La conduite des prêtres en beaucoup d'endroits, les prétextes que fournissait le fanatisme aux mécontens ont fait porter une loi sage contre les perturbateurs : que votre majesté lui donne sa sanction ! la tranquillité publique la réclame, et le salut des prêtres la sollicite. Si cette loi n'est en vigueur, les départemens seront forcés de lui substituer, comme ils font de toutes parts, des mesures violentes, et le peuple irrité y suppléera par des excès.

« Les tentatives de nos ennemis, les agitations qui se sont manifestées dans la capitale, l'extrême inquiétude qu'avait excitée la conduite de votre garde, et qu'entretiennent encore les témoignages de satisfaction qu'on lui a fait donner par votre majesté, par une proclamation vraiment impolitique dans la circonstance; la situation de Paris, sa proximité des frontières, ont fait sentir le besoin d'un camp dans son voisinage. Cette mesure, dont la sagesse et l'urgence ont frappé tous les bons esprits, n'attend encore que la sanction de votre majesté. Pourquoi faut-il que des retards lui donnent l'air du regret, lorsque la célérité lui gagnerait tous les cœurs! Déjà les tentatives de l'état-major de la garde nationale parisienne contre cette me-

sure ont fait soupçonner qu'il agissait par une inspiration supérieure ; déjà les déclamations de quelques démagogistes outrés réveillent les soupçons de leurs rapports avec les intéressés au renversement de la constitution ; déjà l'opinion compromet les intentions de votre majesté ; encore quelque délai, et le peuple contristé verra dans son roi l'ami et le complice des conspirateurs !

« Juste ciel ! auriez-vous frappé d'aveuglement les puissances de la terre, et n'auront-elles jamais que des conseils qui les entraînent à leur ruine !

« Je sais que le langage austère de la vérité est rarement accueilli près du trône ; je sais aussi que c'est parce qu'il ne s'y fait presque jamais en-

tendre, que les révolutions deviennent nécessaires ; je sais surtout que je dois le tenir à votre majesté, non-seulement comme citoyen soumis aux lois, mais comme ministre honoré de sa confiance, ou revêtu de fonctions qui la supposent ; que je ne connais rien qui puisse m'empêcher de remplir un devoir dont j'ai la conscience.

« C'est dans le même esprit que je réitérerai mes représentations à votre majesté, sur l'obligation et l'utilité d'exécuter la *loi* qui prescrit d'avoir un secrétaire au conseil. La seule existence de la *loi* parle si puissamment, que l'exécution semblerait devoir suivre sans retardement ; mais il importe d'employer tous les moyens de conserver aux délibérations la gravité, la sagesse et la mu-

turité nécessaires ; et, pour des ministres responsables, il faut un moyen de constater leurs opinions : si celui-là eût existé, je ne m'adresserais pas par écrit en ce moment à votre majesté.

« La vie n'est rien pour l'homme qui estime les devoirs au-dessus de tout : mais après le bonheur de les avoir remplis, le bien auquel il soit encore sensible, est celui de prouver qu'il l'a fait avec fidélité ; et cela même est une obligation pour l'homme public ».

Le roi était déjà décidé à renvoyer Servan, Roland et Clavières, quand il reçut cette lettre : leur renvoi leur fut signifié avec colère. Les trois autres ministres consentaient à rester. Roland se hâta d'en instruire l'assemblée, et en même temps il lui

soumit la lettre qu'il avait écrite au roi. Elle produisit la plus vive impression : on en interrompit souvent la lecture par mille invectives contre la cour : on déclara que les ministres disgraciés emportaient les regrets de la nation : l'effervescence était au comble quand Dumouriez parut à la barre. Les républicains ne virent en lui qu'un perfide déserteur ; il reçut les murmures sans en paraître déconcerté. De là le parti de la Gironde songeait à venger autrement que par de stériles regrets la disgrace des ministres de son choix. On dressa à la hâte le plan d'une insurrection ; on ne la voulait pas sanglante ; on ne la voulait pas même décisive. On se garda bien d'y appeler Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, tous

ces hommes qui ne savaient conduire le peuple que vers des massacres. On croyait pouvoir se servir de la tourbe des jacobins, en l'isolant de ses chefs. La cour était sans défiance; elle ne prenait du moins aucun genre de précaution; on ne voyait dans les ministres aucun homme qui pût faire tête à ce nouvel orage. Dumouriez lui-même avait abandonné la cour; il était haï des constitutionnels et des républicains. Il comptait qu'il s'était trompé dans les calculs de son ambition, et qu'il fallait essayer encore de se réconcilier avec le parti dont il s'était éloigné; il donna sa démission.

Le 20 juin, les ouvriers du faubourg Saint-Antoine se rassemblèrent en tumulte; chacun d'eux se disait qu'il fallait s'insurger; personne ne pouvait dire pourquoi. On

n'entendait alors par *insurrection* qu'une longue procession de piques qui, sortie des faubourgs, traversait la ville en y répandant l'effroi. Les chefs parlaient seulement d'une pétition relative au renvoi des ministres et aux deux *veto*. Cette bizarre et ridicule expédition était commandée par Santerre, homme inepte et présomptueux, qui avait une grande faveur auprès de la populace. Toute cette troupe paraissait morne et montrait peu de fureur. Une immense quantité de femmes marchait avec elle, et y répandait un peu d'agitation. Deux pièces de canon étaient traînées à la tête du cortége.

Cependant la garde nationale se rassemblait avec confusion; nul ordre ne lui était donné pour s'opposer à ce rassemblement; elle savait à

peine quel était son commandant actuel. Les autorités administratives délibéraient sur les mesures à prendre, et n'en prenaient aucune. L'assemblée elle-même affectait d'ignorer ce mouvement, et semblait disposée à s'occuper d'objets peu importans, lorsque Rœderer, procureur-syndic du département de Paris, vint l'entretenir du désordre qui régnait dans la capitale :

« Il paraît, dit-il, que ce rassemblement, composé de personnes « diverses par leurs intentions, a « aussi plusieurs objets distincts : « planter un arbre en l'honneur de « la liberté, faire une fête civique « commémorative du serment du « jeu de paume, apporter à l'assemblée nationale un nouveau tribut « d'hommages et de nouveaux té-

« moignages de zèle pour la liberté ;
« tel est certainement le but de la
« plus grande partie de ce rassem-
« blement ; mais nous avons lieu de
« craindre qu'il ne serve, à son insu
« peut-être, à appuyer, par l'appareil
« de la force, une adresse au roi, à qui
« il ne doit en parvenir, comme à
« toute autre autorité constituée,
« que sous la forme de simple péti-
« tion. Les rapports qui nous ont été
« faits cette nuit, et qui nous ont
« occupés jusqu'à cet instant, don-
« nent de la consistance à ces bruits ;
« une lettre du ministre de l'inté-
« rieur, qui nous est parvenue ce
« matin, les confirme encore davan-
« tage. Cette lettre nous prescrit de
« faire marcher sans délai des troupes
« vers le château.

« On peut croire aujourd'hui que

« des hommes armés se rassemblent « par un mouvement civique ; mais « demain, il peut se rassembler une « foule de malveillans ; ennemis de « la chose publique et de l'assem- « blée nationale. Qu'auriez-vous à « leur dire ? quel obstacle pourriez- « vous mettre à ces funestes assem- « blemens ? enfin, mot, comment la « municipalité et nous pourrions- « nous répondre de votre sûreté, si « la loi ne nous en donnait le moyen, « ou si ce moyen était *affaibli dans « nos mains par la condescendance « de l'assemblée à recevoir une mul- « titude armée dans son sein* » ? La conclusion de ce discours fut très-mal accueillie par les tribunes, et par une partie de l'assemblée. Dumolard et Ramond s'indignèrent de ce que l'on affectait de voir des péti-

tionnaires paisibles dans des milliers de séditieux armés. « Fermez-leur, « s'écrièrent-ils, le sanctuaire des « lois, ou bien abandonnez-le vous-« mêmes. La constitution vous a dit « à quels signes vous devez recon-« naître une pétition; la raison vous « dit à quels signes vous devez re-« connaître une révolte. Quoi! des « hommes armés rempliront cette « enceinte! vous ignorez quel motif « les guide; si des scélérats y mar-« chent pas avec des insensés; et « vous délibérez tranquilles au mi-« lieu de cet appareil de tumulte et « de terreur! Quand il y aurait de « la sûreté, il y a du moins de la « honte à les recevoir. Qui de vous « garantira les suites de cette jour-« née? Quand ils se seront fait ou-« vrir les portes de l'assemblée, quel-

« les barrières pourront les arrêter »? Guadet parut s'offenser des soupçons que l'on répandait sur les intentions du peuple : « Oserait-on encore aujourd'hui, s'écriait-il, renouveler cette scène sanglante et à jamais sinistre, qui, dans les derniers jours de l'assemblée constituante, vit périr des milliers de citoyens sur ce même autel de la patrie, où ils renouvelaient le plus saint des sermens ! Si le peuple est frappé de vives alarmes, est-ce à ses mandataires à refuser de les entendre? Les plaintes qu'il vient nous confier, ne les avons-nous pas déjà entendu retentir d'un bout de la France à l'autre? Est-ce pour la première fois, est-ce à Paris seulement que la conduite du roi, que la perfidie de ses con-

« seils, inspire des mouvemens d'in-
« dignation ? Vous entendrez le peu-
« ple s'exprimer avec franchise, mais
« avec la fermeté calme qui le carac-
« térise. »

C'est ainsi que le parti de la Gironde obtint de l'assemblée législative qu'un rassemblement armé fût introduit dans son sein. L'année suivante, et presque à la même époque, une armée de pétitionnaires, composée en grande partie des mêmes hommes, vint demander à la convention le supplice de Vergniaud, de Guadet, de tous les républicains les plus recommandables, et l'obtint.

Rien de plus vain et de plus dérisoire que la délibération de l'assemblée. Déjà la foule remplissait toutes les avenues de la salle ; les insurgés n'avaient trouvé nulle part de l'op-

position ; leur armée s'était grossie, dans le passage, d'une foule d'hommes et de femmes qu'ils avaient fait entrer de force dans leurs rangs, et qui contribuaient à répandre la peur dont ils étaient remplis. Ils voulurent bien cependant se borner à choisir quelques-uns d'entre eux pour porter leur pétition à l'assemblée. Quoique cette pétition offrit quelques expressions menaçantes et cette espèce de langage qui déjà formait le style révolutionnaire, on pouvait reconnaître pourtant qu'elle avait été dictée par des hommes qui, en se servant du peuple, se flattaient de le contenir. C'étaient des plaintes sur le renvoi des trois ministres, présentés comme les seuls hommes qui pouvaient sauver la patrie ; c'était une grossière dérision du *veto*, une dé-

clamation contre la cour, les émigrés et les prêtres. Les pétitionnaires demandèrent ensuite que tout leur cortége défilât dans la salle. On n'était, ni dans l'intention, ni dans la puissance de les refuser. Cette procession de piques dura long-temps, et rendit toute délibération impossible. Les députés populaires se montrèrent long-temps aux regards du peuple; ceux qui lui avaient été représentés comme des amis de la cour eurent peu à souffrir de leurs outrages. Il régnait dans tous les mouvemens de cette troupe un sang-froid qui ressemblait à l'ennui. Il y avait déjà quelques heures que ce cortége passait dans la salle, et il ne s'était point tout-à-fait écoulé, lorsqu'on apprit avec inquiétude que le rassemblement se por-

tait vers le château des Tuileries. Différens postes de garde nationale occupaient les avenues du jardin ; aucune des autorités ne leur avait envoyé un ordre de résistance. Ils se retirèrent à la vue de ces milliers d'hommes armés, en témoignant une profonde consternation. La foule répandue dans le jardin frémissait autour du château, qui restait encore fermé. Les grilles furent à l'instant abattues, les portes enfoncées à coups de hache ; les jours du roi et de sa famille étaient au pouvoir de quiconque aurait eu de la fureur et de l'audace. Tout se contint, tout se modéra dans le désordre. L'appareil de l'épouvante était partout ; mais les insurgés furent fidèles aux ordres qu'ils avaient reçus, d'avilir, et non de renverser

Duplessis Bertaux aquar. forti — Duprel Sculp.

JOURNÉE DU 20 JUIN 1792.

en ce jour la royauté. Un canon fut traîné jusques dans les appartemens du roi. La foule y pénétra. Il avait lui-même fait éloigner la plupart de ceux que le zèle avait rassemblés auprès de sa personne. Quelques-uns des nouveaux ministres étaient cependant restés à côté de lui ; des gardes nationaux circulaient à l'entour, et veillaient sur les dangers dont il paraissait menacé. On vit, dans le tumulte de cette scène, des hommes connus à la cour emprunter les habits et la pique de quelques-uns des insurgés, et se mêler, dans l'intention de défendre le roi, avec ceux qui versaient sur lui mille opprobres. Louis résista comme un honnête homme que sa conscience rend intrépide. On vint lui lire une péti-

tion où les outrages lui étaient prodigués ; il y répondit avec modération et fermeté. En protestant de son zèle pour la constitution, il déclara qu'il ne se dessaisirait pas des droits qu'elle lui avait donnés. Il s'ouvrit entre lui et quelques chefs du mouvement une discussion assez paisible. Un homme ivre et d'un aspect féroce vint lui présenter le bonnet rouge. Il n'osa le refuser, et il eut la faiblesse de s'en couvrir ; mais rien ne put lui arracher la promesse de révoquer son *veto*. Il touchait les cœurs par une bonté familière, et chacun s'étonnait d'avoir cru voir en lui un ennemi du peuple. Louis n'était jamais mieux que lorsque rien ne rappelait qu'il était roi ; on eût dit qu'il n'existait plus nul souvenir du

trône, ni de la part de celui qui l'occupait, ni de la part de ceux qui venaient en ternir toute la splendeur.

Le souvenir de la scène du 5 octobre donnait de vives inquiétudes sur le sort de la reine : elle voulait rester auprès de son époux ; il la conjura de se retirer dans ses appartemens. Madame Elizabeth l'y avait suivie, et cette princesse parut la première aux yeux de la foule, dont les cris ne purent l'intimider. On la prit pour la reine ; on la chargea d'invectives et de menaces ; tout annonçait du péril pour ses jours. La sœur de Louis ne voulut point dissiper une méprise qui n'exposait qu'elle ; elle se trouvait heureuse de détourner sur elle-même le danger de la reine. Avertie de cette scène

alarmante, celle-ci accourut, et se présenta à la multitude. L'effervescence était déjà calmée; soit que le généreux dévouement de madame Elizabeth eût jeté dans les ames de l'attendrissement et de l'admiration, soit que le peuple craignît ses propres excès. Santerre s'approcha de la reine, et l'assura que rien n'était à craindre pour elle dans une journée que le peuple avait choisie pour avertir, et non pour frapper.

Lorsque l'assemblée nationale fut instruite que la foule occupait les appartemens du roi, elle nomma une commission pour s'y transporter, et pour prévenir des malheurs qu'on commençait à craindre. Vergniaud et Isnard étaient au nombre des commissaires; ils eurent beaucoup de peine à traverser la foule

et à s'en faire entendre. Ils trouvèrent le roi assis auprès d'une table autour de laquelle venaient boire des hommes déjà enivrés ; il paraissait calme au milieu de ce tumulte. Ils lui témoignèrent le dévouement de l'assemblée nationale. Louis répondit qu'il était sensible à cette sollicitude, mais qu'il ne craignait rien entouré du peuple français. Un garde national, en s'approchant de lui, l'engageait à se rassurer ; Louis prit sa main, et la mettant sur son cœur : « Voyez, dit-il, si c'est-là « le mouvement d'un cœur agité « par la crainte ». Cependant Vergniaud n'était pas sans inquiétude. Il entendait quelques provocations sanguinaires, et voyait renaître dans la foule une effervescence dangereuse. Il voulut parler ; on ne se

montrait point disposé à l'écouter; il fut obligé de monter sur les épaules d'un homme pour se faire entendre. Sa harangue amena le peuple à une singulière réflexion ; chacun se répétait : Que venons-nous faire ici ? L'incertitude et l'irrésolution les avaient déjà fatigués, lorsque le maire de Paris, Pétion, se présenta. Il fut accueilli par des signes de faveur et de respect. « Peu- « ple, s'écria-t-il, tu viens de te « montrer digne de toi-même, tu « as conservé toute ta dignité au « milieu des plus vives alarmes, « nul excès n'a souillé tes mouve- « mens sublimes : espère, et crois « enfin que ta voix aura été enten- « due ; mais la nuit s'approche, ses « ombres pourraient favoriser les « entreprises des malveillans qui

« viendraient se glisser dans ton « sein ; peuple, retire-toi ». Il se vit obéir avec une extrême promptitude ; la foule s'écoula, ne sachant pas encore si c'était une insurrection qu'on avait voulu faire. A huit heures du soir, il n'y avait plus que silence, que stupeur dans ce château qui venait d'être ébranlé par tant de tumulte. Pendant toute cette journée, le mouvement ordinaire de Paris ne fut pas interrompu, les spectacles ne le furent pas. On venait y demander des nouvelles de ce qui se passait, et le soir les Parisiens s'étonnaient, mais ne rougissaient pas de la peur qu'ils avaient ressentie.

FIN DU DEUXIÈME LIVRE.

LIVRE III.

Les suites de la journée du 20 juin furent en tout point fatales au parti de la Gironde qui avait ordonné ce mouvement : on peut même assigner à cette époque la fin de sa puissance révolutionnaire. Les jacobins crurent que c'était profaner une insurrection, que de ne point l'ensanglanter, et que la majesté de leur peuple avait été compromise par des menaces sans résultat. Robespierre, indigné de n'avoir point été appelé, apprit de ses rivaux avec quelle facilité le château pouvait être attaqué. Danton et Fabre d'Eglantine promirent à la cour de ruiner tout-à-fait le parti de la Gironde

dans l'esprit du peuple. Ils tinrent bientôt parole; mais en même temps, ils préparèrent contre la cour une attaque beaucoup plus terrible.

Cette mésintelligence entre les chefs du parti populaire, et quelques autres circonstances que nous allons rapporter, rendirent de l'énergie aux constitutionnels. Louis était content d'avoir soutenu une épreuve difficile sans avoir fait de sacrifices, ni même de promesses. Il n'avait montré un peu de fermeté que dans cette seule occasion : l'on se plaisait à exalter sa conduite; on vantait sa bonté; on racontait avec émotion les périls qu'il avait courus, et tous les mots par lesquels il avait exprimé la sérénité de son ame au milieu du tumulte. Quelques actes de vigueur que lui firent faire ses

nouveaux ministres vinrent entretenir l'idée avantageuse qu'on voulait se former de son courage. On fit au château quelque appareil de défense contre une nouvelle entreprise. Le jardin des Tuileries fut fermé au peuple; des proclamations rendues par les diverses autorités annonçaient l'intention de poursuivre les auteurs de l'attentat du 20 juin; on paraissait prendre toutes les mesures nécessaires pour en prévenir un second. La garde nationale murmura hautement de l'état d'inaction dans lequel elle avait été contenue; elle fit faire au roi des offres de dévouement. Le roi et la reine applaudirent à ce zèle, comme si les événemens l'avaient déjà manifesté. On employa les soins et les caresses, pour avoir au milieu de

élite garde nationale quelques compagnies d'élite sur lesquelles on pourrait compter au jour du danger. Les habitans de Paris crurent avoir à se venger des excès qui avaient été commis sous leur nom ; ils en demandèrent justice dans une pétition qui fut couverte, en peu de jours, d'un grand nombre de signatures. On prétendit, et l'on a toujours répété depuis qu'il y en avait vingt mille. On exagérait ; mais il est certain que la moitié de ces pétitionnaires si dévoués eût suffi pour prévenir, et l'insurrection dont on se plaignait, et celle qui allait bientôt éclater. Le département de Paris destitua Pétion, comme ayant évidemment favorisé le mouvement du 20 juin ; presque tous les autres départemens de la France demandèrent la

punition des excès de cette journée. Vaines protestations, qui ne créaient pas un seul moyen de force ! signes trompeurs, sous lesquels se déguisaient la faiblesse et la pusillanimité générale ! Le roi lui-même était bien éloigné de laisser entrer dans son ame autant de confiance qu'on voulait lui en inspirer. « J'ai bien vu, disait-il à un de ses conseillers, qu'ils avaient « l'intention de m'assassiner, et je « ne conçois pas pourquoi ils ne l'ont « pas fait; mais je ne l'échapperai « pas toujours; il y a bien des chan- « ces contre moi, et je ne suis pas « heureux. Si j'étais seul, je risque- « rais encore une tentative. Oh ! si « ma femme et mes enfans n'étaient « pas avec moi, on verrait bientôt « que je ne suis pas aussi faible qu'on « l'imagine; mais quel serait leur

sort, si des mesures rigoureuses « n'étaient pas suivies du succès » !

Le zèle qu'on affectait de montrer pour le roi fut bientôt mis à l'épreuve. On apprend tout-à-coup que le général Lafayette a quitté son armée, et qu'il est à Paris. On croit d'abord qu'il a soutenu cette démarche hardie en se faisant suivre de près par quelques régimens d'élite, et que son but est moins de demander la vengeance des attentats du 20 juin, que de l'opérer lui-même. Mais il n'est accompagné que d'une faible partie de son état-major. Il vient essayer si la garde nationale parisienne reconnaîtra sa voix. Dans le moment où chacun s'épuise en conjectures sur la conduite qu'il va tenir, sur les coups qu'il va frapper, il se présente seul à la barre de l'as-

semblée nationale, de cette même assemblée où dominent tous ceux qui ont déjà juré sa perte. « Je dois « d'abord vous assurer, dit-il, que « d'après les dispositions concertées « entre M. le maréchal Luckner et « moi, ma présence ici ne compro- « met nullement le sort de nos ar- « mées. Voici maintenant mes mo- « tifs. On a dit que la lettre signée « de mon nom, dont il vous a été « fait lecture à une des précédentes « séances, n'était pas de moi : d'au- « tres m'ont reproché de l'avoir écrite « au milieu du camp. C'est pour ré- « pondre à tout que je suis sorti de « cet honorable rempart où m'en- « toure l'affection de mes compa- « gnons d'armes, pour me rendre à « votre barre. Une raison plus puis- « sante encore m'a décidé. Les vio-

« [illegible]ices commises au château le 20
« de ce mois ont excité l'alarme de
« tous les bons citoyens. J'ai reçu
« des adresses des différens corps de
« mon armée. Les officiers, sous-offi-
« ciers et soldats, qui ne font qu'un,
« y expriment leur patriotique hai-
« ne contre les factieux. J'ai cru de-
« voir arrêter ces adresses par un or-
« dre dont je dépose la copie sur le
« bureau. Vous y verrez que j'ai pris
« l'engagement de venir vous expri-
« mer seul le sentiment commun de
« tous ; mais je ne puis qu'approuver
« le sentiment qui les anime. Déjà
« plusieurs demandent si c'est la
« cause de la liberté qu'ils défendent.
« Il est temps de garantir la consti-
« tution de toutes les atteintes qu'on
« pourrait lui porter, d'assurer la
« liberté de l'assemblée nationale et

« du roi, leur indépendance et [illegible]
« dignité. Je supplie l'assemblée d'or
« donner que les auteurs et instiga-
« teurs des événemens du 20 juin
« soient poursuivis comme criminels
« de lèse-nation, de détruire cette
« secte dont les débats publics ne
« laissent plus de doute sur la per-
« versité de ses intentions. Je la sup-
« plie aussi, en mon nom et en celui
« de tous les honnêtes-gens, de pren-
« dre des mesures efficaces pour faire
« respecter les autorités constituées,
« et de donner aux armées l'assurance
« qu'aucune atteinte ne sera un jour
« portée à la constitution dans l'in-
« térieur, tandis qu'elles verseront
« leur sang pour la défendre contre
« les ennemis du dehors ».

Le discours de Lafayette fut ap-
plaudi par une partie de l'assemblée,

même par les tribunes. Dans le moment où il menaçait, il était au pouvoir de ses implacables ennemis. Leur audace fut étonnée; car ils étaient peu accoutumés à en rencontrer dans leurs adversaires. Guadet s'éleva le premier contre le général; il l'attaqua d'une manière adroite; mais les détours dont il usa annonçaient qu'il n'osait laisser éclater toute sa colère. On en jugera par le début de son discours. « Au mo-
« ment où la présence de M. La-
« fayette à Paris m'a été annoncée,
« une idée bien consolante est venue
« s'offrir à moi : Ainsi, me suis-je dit,
« nous n'avons plus d'ennemis exté-
« rieurs; ainsi les Autrichiens sont
« vaincus. Cette illusion n'a pas duré
« long-temps : nos ennemis sont tou-
« jours les mêmes, notre situation

« extérieure n'a pas changé, et ce
« pendant M. Lafayette est à Paris.
« Quels puissans motifs l'y amènent?
« Nos troubles intérieurs? Il craint
« donc que l'assemblée nationale
« n'ait pas assez de puissance pour
« les réprimer »? L'orateur conclut par demander qu'on prît des informations sur le congé accordé à Lafayette par le ministre de la guerre. Ramond rappela les services rendus par ce général, qu'il nomma le *fils aîné de la liberté* : « Loin de voir en
« lui, s'écria-t-il, un général fac-
« tieux ou usurpateur, rendez-lui
« graces des soins qu'il a pris pour
« enchaîner l'indignation de son ar-
« mée. C'est lui seul qui arrête au-
« jourd'hui un mouvement impé-
« tueux dont les suites eussent pu
« être funestes. Ecoutez avec respect

cette voix que la France est accoutumée à reconnaître dans les mo-
« mens difficiles. Puisse chacun de
« nous être aussi fidèle que lui-
« même au serment de maintenir la
« constitution »! Ramond demanda que la pétition de Lafayette fût renvoyée à un comité, et qu'on s'occupât de remédier aux causes de désorganisation que ce général dénonçait. Cette motion l'emporta sur celle de Guadet, à une majorité de trois cent trente-neuf voix contre deux cent trente-quatre. Quelque léger que fût ce triomphe, il était nouveau pour le parti constitutionnel. La peur qui avait fait déserter ses rangs venait dans ce moment [illegible]s renforcer. Les variations de l'homme le plus irrésolu ne sont qu'une faible image de celles d'une assem-

blée politique. Chacun crut que La-fayette, après avoir bravé ses enne-mis, allait les terrasser; tel était le but de sa démarche. Il se rendit au château des Tuileries : il y reçut quelques témoignages affectés, de bienveillance de la part du roi et de la reine ; mais la cour laissait en-core entrevoir beaucoup d'éloigne-ment pour celui qui s'offrait comme son libérateur ; elle chercha à tra-verser son entreprise. Vainement le parti constitutionnel s'agitait de tous côtés pour exciter la garde nationale à se présenter à Lafayette ; elle était morne et silencieuse ; ce n'était plus celle du Champ-de-Mars, c'était celle du 20 juin.

Quand Lafayette retourna le soir dans sa maison, on le reconduisit avec quelques acclamations. Un pe-

nombre d'officiers de son armée, deux ou trois cents gardes nationaux, formaient tout son cortége. Il affectait un air de satisfaction, mais le désespoir était au fond de son ame. S'il avait vu dans la garde nationale plus d'empressement à le suivre, son dessein était de marcher sur-le-champ contre les jacobins, de les disperser, et de fermer le lieu de leurs séances. Ceux-ci délibéraient avec inquiétude; le peuple sur lequel ils comptaient les abandonnait à eux-mêmes. Robespierre était rentré dans toute sa lâcheté naturelle, et se livrait à une longue lamentation sur les maux de la patrie. Les alarmes des jacobins ne se réalisèrent pas : au moment où quelques officiers parlèrent de marcher contre eux, le cortége de Lafayette se di-

minua sensiblement. On répéta d'une voix moins assurée, ces inutiles cris : *à bas les jacobins !* Lafayette resta encore quelques jours à Paris, et trouva même tiédeur parmi ses partisans, même stupeur parmi ses ennemis. Plusieurs fois on indiqua aux gardes nationaux des points de rassemblement ; ceux qui avaient le plus formellement promis de s'y rendre ne s'y trouvaient pas, ou y arrivaient découragés. La cour entretenait elle-même cet état de langueur, en montrant ou en feignant un entier désespoir. Lafayette, après s'être convaincu que le roi ne pouvait plus vivre en sureté dans une ville où l'on prenait si peu d'intérêt à ses dangers journaliers, proposa, dit-on, à cette époque, un plan d'évasion dont le but était

de conduire Louis à son armée. Le roi et la reine s'épouvantèrent de cette proposition ; celle-ci, surtout, regardait comme le comble du malheur d'être réduite à devoir son salut à Lafayette. D'ailleurs les moyens d'exécution ne leur présentaient point assez de sûreté pour chasser les cruels souvenirs du retour de Varennes. Voici dans quels termes on a transmis la réponse du roi à Lalli, qui répétait cette offre au nom de Lafayette : « Dites-lui que je suis « sensible à la preuve d'attachement « qu'il me donne, en se montrant « prêt à courir pour moi de si grands « dangers ; mais il serait imprudent « de faire mouvoir en même temps « un si grand nombres de ressorts. « Le plus sûr moyen de me servir, « est de continuer à être la terreur

« des factieux, en remplissant habi-
« lement les devoirs de général ».

Fatigué de ses inutiles essais, Lafayette sortit enfin de Paris, indigné de n'avoir retiré aucun fruit d'une démarche courageuse qui devait le placer dans l'alternative du succès le plus important, ou de la mort. Le jour où les jacobins apprirent son départ fut pour eux un jour d'allégresse. Ils se vengèrent, en brûlant son effigie, de l'inquiétude que sa présence leur avait causée. Cette scène eut lieu au Palais-Royal; elle fut préparée et contemplée par le duc d'Orléans, à qui Lafayette avait imposé un exil honteux, peu de temps après la journée du 5 octobre.

Chaque jour les dangers du roi se présentaient sous un aspect plus terrible; il éprouvait les mortelles an-

goisses d'un homme qui voit avec certitude sa ruine s'avancer, et n'ose rien tenter pour la prévenir. Il relisait sans cesse l'histoire de Charles I.er, et s'étudiait à suivre une conduite entièrement opposée à celle de ce monarque, afin d'éviter, s'il se pouvait, sa fatale destinée. Il mettait toujours l'excès de la faiblesse où Charles avait mis l'excès de la confiance et de l'opiniâtreté. Frappée des mêmes pressentimens, la reine semblait appeler les résolutions courageuses; elle les écoutait, elle promettait de les adopter, et se trouvait toujours arrêtée, soit par ses propres incertitudes, soit par celles de son époux. Louis recevait les visites de quelques hommes qui depuis long-temps vivaient loin de la cour, mais dont l'affection pour lui s'était encore aug-

mentée par ses malheurs. Le vertueux Malesherbes fut du nombre de ceux qui vinrent l'assurer de leur dévouement; tous lui apportaient des avertissemens sinistres ; le roi s'attendrissait avec eux, et énervait son courage par sa sensibilité. Bientôt personne ne parut devant lui sans lui présenter des projets de fuite. L'ex-ministre Narbonne en avait conçu un dont l'exécution devait être infiniment périlleuse pour lui-même. Il oublia, dans ce moment de crise, la haine que lui portait la cour ; celle-ci n'oublia pas les torts qu'elle lui reprochait. L'orgueil de la reine s'offensait de tout ce qui pouvait la soumettre aux constitutionnels, et leur donner quelques droits à sa reconnaissance.

La cour rejeta par les mêmes mo-

tifs l'offre que fit Larochefoucault-Liancourt, de conduire le roi et la famille royale à Rouen. Cette ville montrait beaucoup d'opposition contre les mouvemens qui agitaient le peuple de Paris ; quelques régimens dévoués au roi s'y trouvaient, et Liancourt en avait le commandement. D'ailleurs Rouen était à une distance où le roi pouvait aller sans blesser la constitution ; dès qu'il y serait arrivé, d'autres secours devaient venir le protéger. Liancourt avait déjà préparé toutes ses mesures. La pureté et l'intégrité de son patriotisme n'avaient jamais affaibli dans son cœur l'attachement que lui avaient inspiré les vertus du roi. Celui-ci semblait disposé à accepter son dévouement, mais la reine mit encore obstacle à ce projet, tant son

cœur était rempli de soupçons et de défiances contre ceux qu'on avait distingués dans le parti populaire. Enfin le résultat de tous ces conseils d'une cour glacée d'épouvante, fut de laisser soupçonner beaucoup de projets de cette nature, et de n'en suivre aucun. Elle profitait des moindres faits pour tâcher d'éloigner les craintes d'une insurrection prochaine. Il se présenta une occasion où elle put croire, pendant quelques instans, qu'on renoncerait au projet de l'attaquer.

Une scène qui devait être touchante, et qui ne fut que ridicule, se passa dans l'assemblée. Une femme nommée Olympe de Gouges, dévorée du desir de la célébrité, et depuis victime d'une lutte opiniâtre qu'elle osa soutenir contre Robes-

pierre, fit paraître une affiche écrite d'un style médiocre, dont l'objet était de concilier les deux partis qui se combattaient dans l'assemblée. Cette affiche produisit de l'effet sur tout ce qu'il y avait d'ames simples et paisibles parmi le peuple. Le même jour, l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette, prononça à l'assemblée législative un discours assez adroit et assez pathétique, qui tendait au même but. Il commença, ainsi que tous les médiateurs, par faire une compensation imaginaire des torts des deux partis. La foule des impartiaux (il est bien malheureux que ce soit presque toujours les hommes sans caractère qui prennent ce titre) l'écouta avec une faveur éclatante. Il entreprit de prouver que la division actuelle ne tenait

qu'à deux accusations que les partis se renvoyaient continuellement, quoiqu'elles fussent sans réalité : « Qu'y a-t-il de plus chimérique, disait-il, que la pensée qu'on suppose à certains membres de l'assemblée, de vouloir établir une république? Quoi de moins vraisemblable, d'un autre côté, que la pensée que ceux-ci supposent à leurs adversaires, de vouloir enfreindre la constitution pour établir deux chambres? Il est un moyen d'écarter ces funestes nuages, c'est de frapper d'un égal anathème l'un et l'autre de ces projets ». A peine cet orateur de paix avait-il parlé, que la salle retentit des sermens qu'il avait proposés. La république fut désavouée solennellement par tous ceux qui l'établirent un mois après, et qui n'eurent jamais un au-

tre but. Ils aimèrent mieux faire cette vaine protestation, que de compromettre leur plan par une résistance qui eût été un aveu. Comme il faut toujours en France avoir de l'enthousiasme ou en feindre, les deux partis franchirent la barrière par laquelle cette assemblée était divisée, ainsi que l'avait été l'assemblée constituante, en un côté droit et un côté gauche. Les orateurs habitués à se dénoncer, à se diffamer tous les jours, coururent dans les bras l'un de l'autre; la haine donna et reçut les embrassemens de la haine. Les tribunes elles-mêmes, cédèrent un moment à cette ivresse. On proposa de faire jouir le roi du tableau d'une réconciliation qui allait calmer toutes ses sollicitudes. Quelque empressement qu'il mit à venir contempler

ce spectacle, il arriva à peine assez tôt pour ne pas trouver le prestige entièrement dissipé. Il parla avec émotion, fut écouté avec quelque intérêt ; et le soir, comme pour donner un gage de la réconciliation universelle, il fit ouvrir le jardin des Tuileries, qui était fermé depuis la journée du 20 juin. Mais bientôt les menaces accoutumées vinrent dissiper ce rêve d'un moment. Dans cette même soirée, l'assemblée se réunit, et porta dans ses discussions à peu près la même animosité qui y régnait ordinairement. Le lendemain, les deux partis parurent avoir oublié ce rapprochement comme on oublie un rêve frivole.

Les nouveaux ministres, qui n'avaient point désespéré de servir le roi après la journée du 20 juin,

étaient en butte à des dénonciations continuelles, présage assuré du décret d'accusation. Leur situation les épouvanta, ils donnèrent leur démission tous à-la-fois. Louis, abandonné au milieu de l'orage, eut peine à trouver des hommes assez dévoués pour accepter ce périlleux emploi; il parvint cependant à se recomposer un ministère à force de sollicitations.

Quoique les ennemis de la cour fussent, dans ce moment même, fortement occupés de leurs divisions intestines, ils ne perdaient point de vue le projet de détruire la royauté. Les girondins voulaient y procéder par des lois; les jacobins par un mouvement populaire. On travaillait, des deux côtés, à répandre dans les esprits une sombre exaspération. L'assemblée rendit un décret qui devait

amener ce résultat. *La patrie fut déclarée en danger*; ces terribles mots retentirent avec fracas d'un bout de la France à l'autre. L'anarchie pénétra dans des lieux où elle n'avait pu encore s'établir. Le peuple comprit, et les législateurs ne dissimulaient pas eux-mêmes qu'une déclaration si effrayante avait moins de rapport aux circonstances extérieures qu'aux divisions des deux premières autorités.

La guerre se continua avec lenteur et avec faiblesse; l'Autriche aurait été à peine en mesure de se défendre dans les Pays-Bas, si elle avait eu à combattre des armées plus exercées. Le général Luckner, qui avait pris le commandement de l'armée du Nord, avait d'abord obtenu un succès trop facile pour être glorieux. Il s'était

emparé des villes d'Ypres, de Menin et de Courtray; dans le moment où on croyait qu'entré dans la Belgique, il parviendrait aisément à la soulever, il évacua subitement ces trois villes. Sa position militaire pouvait l'exiger; mais comme il n'avait point été attaqué, on jugea, et le fait était vrai, que la cour avait donné l'ordre de la retraite. On vit surtout une perfidie profondément combinée, dans l'action d'un officier supérieur de cette armée, nommé Jarry, qui, en évacuant Courtray, et suivi de près par l'ennemi, avait fait mettre le feu à un faubourg de cette ville. On ne douta point que cette barbarie, destituée de tout prétexte, n'eût eu pour motif d'indisposer contre nous le peuple de la Belgique.

Mais ce qui rendait les dangers

plus pressans, c'était l'approche d'une formidable armée prussienne, commandée par Frédéric-Guillaume et par le duc de Brunswick : on l'évaluait à soixante-dix mille hommes ; elle présentait la cavalerie la plus redoutable qu'eût encore paru. De nombreuses légions d'émigrés marchaient avec elle ; un corps de quinze mille Autrichiens devait la seconder. On citait plusieurs chefs dont les talens militaires s'étaient déjà exercés contre les Français dans la guerre de sept ans. Le roi avait donné avis de cette marche à l'assemblée, et l'on ne pouvait se dissimuler que rien n'était encore préparé pour arrêter ce torrent. Les jacobins se gardaient bien d'affaiblir l'image des dangers. Ils ajoutaient que le plus cruel de tous était la perfidie d'une cour qui

dirigeait elle-même des ennemis si formidables.

Dans de telles circonstances, on espéra pouvoir ranimer l'enthousiasme des Français par une troisième fédération, qui eut lieu, comme les deux précédentes, à l'anniversaire du 14 juillet. Il semblait qu'elle dût présenter des légions de nouveaux défenseurs prêts à voler à la frontière, et surtout cet ordre, cette discipline, dont des revers honteux avaient fait sentir le besoin. Loin de répondre à une telle attente, la nouvelle fédération ne fut marquée que par les fantaisies grotesques du délire populaire. L'assemblée législative avait, la veille, cassé l'arrêté du département de Paris, par lequel Pétion était suspendu de ses fonctions. Cette décision, sollicitée par

les clameurs et les menaces d'une foule immense, était devenue un triomphe de parti. Pétion parut à cette fête, qui bientôt n'eut plus d'autre objet que lui-même. Son nom était écrit sur tous les chapeaux avec de la craie, et sur mille bannières, à la suite desquelles marchaient différens groupes qui se confondaient entre eux. On était excédé du concert uniforme et extravagant de ces cris mille fois répétés : *vive Pétion ! Pétion ou la mort !* Le danger proclamé de la patrie était oublié, tout s'enivrait du bonheur de revoir Pétion. Il ajoutait au ridicule de cette scène, par le naïf orgueil avec lequel il paraissait jouir de ces acclamations. Cet enthousiasme était toutefois peu sincère chez les jacobins, qui le savaient attaché au parti

de la Gironde ; mais ils se plaisaient à l'accabler et à préparer sa chute par cet excès d'idolâtrie. Louis ne parut au champ de la fédération que comme un roi vaincu à la suite d'un triomphateur. Au moment où il se présenta à l'autel de la patrie pour renouveler son serment, mille voix dénoncèrent en lui un parjure. Il y eut même un moment où la foule pressa son cortége de manière à faire craindre pour ses jours. Les gardes-suisses et quelques compagnies de grenadiers de la garde nationale avaient été disposés pour veiller à sa sureté. Leur contenance fière écarta le danger, mais non les outrages. Combien cette fédération était différente de celle de 1790, signalée par une gaîté civique, par une confiance si entière, et par un amour

de la liberté qui s'embellissait des affections sociales!

Au milieu de cette agitation qu'ils avaient fait naître, les girondins étaient plus que jamais indécis sur la marche qu'ils avaient à suivre. Quelquefois ils faisaient dire à la cour, par des agens obscurs, que le roi pouvait encore les calmer en rappelant les trois ministres de leur choix et en se résignant à tenir sous eux une conduite subordonnée et passive. Ils ne se lassaient point de répéter des menaces; ils disaient, et le fait était vrai, qu'eux seuls retenaient encore l'insurrection prête à éclater; mais ils n'en conservèrent pas long-temps le pouvoir. On ne peut rien affirmer sur les négociations qu'on prétend qu'ils ouvrirent alors avec la cour. On a parlé d'un

mémoire signé par Vergniaud, Guadet, Gensonné, qui exprimait formellement les conditions que je viens de mentionner, mais rien ne garantit l'existence ni l'authenticité de cette pièce. Ceux qui les ont accusés d'avoir demandé des sommes considérables pour faire cesser leur opposition, ont, sans aucun fondement, calomnié leur mémoire, qui est inattaquable à cet égard.

Ils se voyaient arrivés au moment d'accomplir l'entreprise qu'ils méditaient depuis si long-temps, et qu'ils avaient préparée par des actes révolutionnaires revêtus du nom de lois; c'était de faire prononcer par l'assemblée législative la déchéance du monarque. Quelque violente que fût cette mesure, elle leur semblait préférable aux dangers d'une insur-

rection qui, dirigée sans eux, pouvait bientôt se tourner contre eux et contre la liberté même.

Les jacobins s'inquiétèrent de cette marche qui eût rendu leur concours inutile. Robespierre demanda la convocation des assemblées primaires. C'était au peuple, disait-il, au peuple seul, à prononcer, et sur le roi actuel, et sur la royauté même. Il appelait une *convention nationale* qui serait investie par le peuple de toute l'étendue des pouvoirs exercés par l'assemblée constituante; et déjà tout était préparé pour que Robespierre fût le tyran de cette convention. Dans ce moment même, Danton usait de la plus profonde perfidie envers une cour crédule. Fabre d'Églantine et lui conservaient des intelligences avec l'un des ministres

nouveaux, qui était extrêmement dévoué au roi : « Voyez, disaient-ils, « tout ce que nous faisons pour vous « mettre à l'abri des atteintes du par- « ti de la Gironde; nous conservons « notre popularité, et chaque jour « nous lui ravissons la sienne. S'il « fait une proposition violente, mais « exécutable, sur-le-champ nous en « faisons une plus exagérée, et dont « la difficulté l'embarrasse. Nous par- « lons au peuple d'excès, et nous « prévenons ses attentats. A-t-on vu « les jacobins et les cordeliers se mê- « ler à l'insurrection du 20 juin? Sa « couleur indécise, de si petits effets « joints à de si insolentes menaces, « ne permettent pas qu'on nous l'at- « tribue. Bientôt ils n'auront plus à « eux une seule troupe dont ils puis- « sent disposer : nous leur enlèverons

« les fédérés et les Marseillais, dont « on annonce l'arrivée, comme nous « leur avons enlevé le peuple ; et « nous occuperons ceux-ci de mou- « vemens incertains, dont les résul- « tats ne seront jamais à craindre « pour la cour ».

C'était par de tels artifices que ces hommes perfides voilaient la profondeur de leurs complots aux yeux de ceux dont ils avaient juré la ruine. Dans l'épuisement même de la liste civile, ils obtenaient encore des sommes considérables. On ignore si leur cupidité leur permettait d'en faire servir une partie aux besoins les plus urgens de leur faction : on ignore aussi s'ils avaient concerté ces manœuvres avec Robespierre. Le caractère farouche de celui-ci et son affectation de désintéressement lou-

raient y répugner; cependant ce jeu cruel était fait pour réjouir son ame atroce.

Les girondins, qui avaient mis en avant l'idée de la déchéance, et qui avaient employé toute la véhémence et toute l'habileté de leurs moyens à familiariser l'assemblée avec cette mesure, s'effrayèrent du plan de Robespierre. On vit avec étonnement Brissot se présenter à la tribune, pour demander que cette discussion fût traitée avec calme et maturité. Il témoignait du repentir et de l'incertitude; il combattait directement les jacobins dans le plan qu'ils venaient d'adopter; il dévoilait plusieurs de leurs pensées secrètes. Ce discours montre combien les girondins avaient encore d'éloignement pour l'insurrection proposée; et si

depuis on les a vu la présenter comme leur propre ouvrage, on ne doit l'attribuer qu'au danger de leur position vis-à-vis des jacobins, et peut-être aussi à cette vanité qui attache du prix à toute espèce de victoire. Il est important de faire connaître avec quelle redoutable adresse Vergniaud fit naître la question de la déchéance du roi. Je transcris une partie de son discours.

« Je vous demande, disait-il, ce « qu'il faut entendre par un acte « formel d'opposition. La raison dit « que c'est l'acte d'une résistance « proportionnée, autant qu'il est « possible, au danger, et faite dans « un temps utile, pour pouvoir l'é- « viter. Par exemple, si dans la « guerre actuelle cent mille Autri- « chiens dirigeaient leur marche

« vers la Flandre, ou cent mille Prus-
« siens vers l'Alsace, et que le roi,
« qui est le chef suprême de la force
« publique, n'opposât à chacune de
« ces redoutables armées qu'un dé-
« tachement de dix ou vingt mille
« hommes, pourrait-on dire qu'il
« a employé les moyens de résis-
« tance convenables, qu'il a rempli
« le vœu de la constitution, et fait
« l'acte formel qu'elle exige de lui?

« Si le roi, chargé de veiller à la
« sûreté extérieure de l'état, de no-
« tifier au corps législatif les hos-
« tilités imminentes, instruit des
« mouvemens de l'armée prussienne,
« et n'en donnant aucune connais-
« sance à l'assemblée nationale; ins-
« truit, ou du moins pouvant pré-
« sumer que cette armée nous atta-
« quera dans un mois, disposait

« avec lenteur les préparatifs de ré-
« pulsion ; si l'on avait une juste in-
« quiétude sur les progrès que les
« ennemis pourraient faire dans l'in-
« térieur de l'état, et qu'un camp
« de réserve fût absolument néces-
« saire pour prévenir ou arrêter ces
« progrès ; s'il existait un décret qui
« rendît infaillible et prompte la
« formation de ce camp ; si le roi
« rejetait ce décret et lui substituait
« un plan dont le succès fût incer-
« tain et demandât pour son exé-
« cution un temps si considérable,
« que les ennemis eussent celui de
« la rendre impossible ; si le corps
« législatif rendait des décrets de
« sûreté générale, et que l'urgence
« ne permît aucun délai pour leur
« exécution, que cependant la sanc-
« tion fût refusée ou différée jusqu'

« dant deux mois ; si le roi laissait
« le commandement d'une armée à
« un général intrigant, devenu sus-
« pect à la nation par les fautes les
« plus graves, les attentats les plus
« caractérisés contre la constitution ;
« si un autre général, nourri loin de
« la corruption des cours, et fami-
« lier avec la victoire, demandait,
« pour la gloire de nos armes, un
« renfort qu'il serait facile de lui ac-
« corder ; si par un refus, le roi lui
« disait clairement : Je te défends de
« vaincre ; si, mettant à profit cette
« funeste temporisation, tant d'in-
« cohérence dans notre marche poli-
« tique, ou plutôt une si constante
« persévérance dans la perfidie, la
« ligue des tyrans portait des attein-
« tes mortelles à la liberté, pourrait-
« on dire que le roi a fait la résis-

« tance constitutionnelle ; qu'il a
« rempli pour la défense de l'état le
« vœu de la constitution ; qu'il a fait
« l'acte formel qu'elle lui prescrit ?
« S'il était possible que, dans les ca-
« lamités d'une guerre funeste, dans
« un bouleversement contre-révo-
« lutionnaire, le roi des Français ne
« leur parlât de son amour pour la
« constitution qu'avec une ironie
« insultante et dérisoire, ne seraient-
« ils pas en droit de lui dire :

« O roi ! qui sans doute avez cru
« avec le tyran Lysandre que la
« vérité ne valait pas mieux que le
« mensonge, et qu'il fallait amuser
« les hommes par des sermens, ainsi
« qu'on amuse les enfans avec des
« hochets ; qui n'avez feint d'aimer
« les lois que pour parvenir à la
« puissance qui vous servirait à les

« braver ; la constitution, que pour
« qu'elle ne vous précipitât pas du
« trône où vous aviez besoin de res-
« ter pour la détruire ; la nation,
« que pour assurer le succès de vos
« perfidies en lui inspirant de la con-
« fiance ; pensez-vous nous abuser
« aujourd'hui avec d'hypocrites pro-
« testations, nous donner le change
« sur la cause de nos malheurs, par
« l'artifice de vos excuses et l'audace
« de vos sophismes ?

« Était-ce nous défendre que d'op-
« poser aux soldats étrangers des
« forces dont l'infériorité ne laissait
« pas même d'incertitude sur leur
« défaite ? Était-ce nous défendre
« que d'écarter les projets tendans à
« fortifier l'intérieur du royaume, ou
« de faire des préparatifs de résis-
« tance, pour l'époque où nous se-

« rions déjà devenus la proie des ty-
« rans ? Était-ce nous défendre que
« de choisir des généraux qui atta-
« quaient eux-mêmes la constitu-
« tion, ou d'enchaîner le courage
« de ceux qui la servaient? Était-ce
« nous défendre, que de paralyser
« sans cesse le gouvernement par la
« désorganisation continuelle du mi-
« nistère? La constitution vous lais-
« sait-elle le choix des ministres
« pour notre bonheur ou notre ruine?
« Vous fit-elle chef de l'armée pour
« notre gloire ou notre honte? Vous
« donna-t-elle enfin le droit de sanc-
« tion, une liste civile et tant de
« grandes prérogatives, pour perdre
« constitutionnellement la constitu-
« tion et l'empire? Non, non, hom-
« me que la générosité des Français
« n'a pu émouvoir, homme que le

« seul amour du despotisme a pu « rendre sensible, vous n'avez pas « rempli le vœu de la constitution : « elle peut être renversée, mais vous « ne recueillerez point le fruit de « votre parjure. Vous ne vous êtes « point opposé par un acte formel « aux victoires qui se remportaient « en votre nom sur la liberté ; mais « vous ne recueillerez point le fruit « de ces indignes triomphes. Vous « n'êtes plus rien pour cette consti- « tution que vous avez si indigne- « ment violée, pour ce peuple que « vous avez si lâchement trahi »!

Dumas avait répondu avec beaucoup de talent et de véhémence à ce discours de Vergniaud, mais il n'avait pu empêcher que la déchéance de Louis ne fût sur-le-champ mise en question. L'assemblée paraissait suf-

fisamment entraînée pour prendre sur elle cette mesure décisive, lorsque les girondins, par les raisons que j'ai énoncées plus haut, laissèrent languir cette attaque. Ils la reprirent avec vigueur, quand ils s'aperçurent que les jacobins allaient porter le coup fatal; peut-être voulaient-ils leur enlever un prétexte pour l'agression; peut-être ne songeaient-ils qu'à se mettre à l'abri de leurs fureurs en signalant de nouveau leur haine contre la cour.

Pétion déclara toutes les sections de Paris en permanence. Il les fit délibérer sur les dangers de la patrie, et se servit de tous les moyens révolutionnaires pour déconcerter les timides défenseurs de la constitution et du roi. Il vint ensuite présenter à l'assemblée législative une

pétition impérieuse, dans laquelle les sections de Paris déclaraient que Louis avait perdu la confiance de la nation. Le lendemain plusieurs d'entre elles se convoquèrent, et protestèrent contre le vœu qui leur avait été attribué. Cette lutte se passa en invectives amères, en violences continuelles. Les jacobins, vainqueurs dans une section, se rendaient bientôt dans une autre où l'on entreprenait de leur résister, et dispersaient par des voies de fait les constitutionnels que fatiguait ce genre de combat. Paris prit chaque jour un aspect plus menaçant et plus tumultueux; les fédérés arrivaient de toutes parts; ils se regardaient comme les représentans armés de la nation, et annonçaient que leur mission était de renverser

le trône. Les ministres s'efforçaient en vain de les renvoyer à Soissons, qui avait été choisi pour le lieu de leur rassemblement; la terreur qu'ils inspiraient fut beaucoup accrue par l'arrivée de la légion marseillaise. La cour était dans un tel état de stupeur et d'épouvante, qu'elle n'avait osé arrêter la marche de cette troupe choisie pour être à la tête de l'insurrection projetée. Elle n'était composée que de cinq cents hommes, mais qui depuis long-temps faisaient trembler le midi de la France. La crainte leur formait une renommée épouvantable. Parmi leurs chefs était un jeune homme audacieux et bouillant, nommé Barbaroux; il se lia depuis avec le parti des girondins; mais alors il se concerta particulièrement avec Robespierre et

Danton. Les grenadiers de la garde nationale parisienne ne voulurent point paraître intimidés à l'aspect de ces adversaires. Plusieurs d'entre eux s'étaient réunis dans un repas aux Champs-Elysées ; ils faisaient entendre les cris accoutumés du parti constitutionnel : *vive la nation et le roi !* Les Marseillais arrivèrent bientôt, et s'établirent dans un lieu voisin. Santerre et quelques autres chefs des jacobins étaient mêlés parmi eux. Ils frémirent en entendant des acclamations qu'ils regardaient comme contre-révolutionnaires. Le nom de Lafayette, répété plusieurs fois, mit le comble à leur rage, et sur-le-champ ils s'élancent, le sabre à la main ; les convives essayent en vain de résister ; le nombre les accable ; la multitude s'était jointe aux

Marseillais; les grenadiers sont poursuivis avec fureur; ils ne trouvent, au milieu de la promenade publique la plus fréquentée, pas un parent, pas un ami qui vienne prendre part à leurs dangers. Un d'entre eux, nommé Duhamel, lieutenant de la section des filles Saint-Thomas, s'était long-temps défendu avec courage, et avait reçu plusieurs blessures. Il cherchait à se réfugier dans une maison particulière; les Marseillais l'y atteignent et le tuent. Ses compagnons, dispersés de tous côtés, ne se croient pas assez forts pour le venger. Cependant l'alarme s'était répandue dans Paris. Plusieurs bataillons se tenaient rassemblés; des militaires distingués et zélés constitutionnels vinrent à eux, et les pressèrent de marcher contre

les meurtriers du malheureux Duhamel. Leurs efforts furent impuissans, on se tint sur la défensive. Les Marseillais rentrèrent dans leurs casernes, en répétant des chants de victoire; et ce premier essai leur dévoila quelle pusillanimité régnait dans la ville où ils venaient faire une révolution. Ceux qui n'avaient pas su exercer leur propre vengeance implorèrent celle des lois; l'assemblée les repoussa avec mépris. On sortit de Paris avec la même précipitation que l'on sort d'une ville qui va être assiégée: Rouen devint particulièrement le refuge de toutes les familles fugitives.

Nous avons déjà vu que le roi, depuis la journée du 20 juin, avait fait fermer le jardin des Tuileries.

Par cette précaution, il se mettait moins à couvert des attaques que des invectives de ses ennemis. L'assemblée législative lui ôta cette faible barrière, en ordonnant que la terrasse des feuillans, qui conduisait au lieu de ses séances, serait rendue publique. Les jacobins et tout le peuple qui marchait à leur suite s'emparèrent sur-le-champ de ce lieu; mais ils affectèrent de s'interdire à eux-mêmes l'entrée du reste du jardin. Ils étendirent le long de la terrasse un ruban tricolore pour servir de limite; ils y avaient attaché plusieurs écriteaux injurieux, tels que celui-ci : *N'allez pas dans la forêt noire.* L'insurrection s'annonçait si hautement sur cette terrasse, que la cour pouvait apprendre de ses ennemis quel jour, par

quelle force et par quels moyens elle serait attaquée.

Les hommes odieux au parti populaire étaient poursuivis partout où ils pouvaient se montrer : d'Eprémesnil fut assailli par un groupe furieux aux environs du Palais-Royal : on le déshabilla ; on lui porta plusieurs coups de sabre ; on le traînait tout sanglant ; on ne semblait différer sa mort que pour lui faire dévorer plus long-temps les outrages. Pétion arriva dans ce moment : respecté de la foule, il sauva la vie à d'Eprémesnil. Celui-ci lui adressa ces paroles prophétiques : « Comme vous « Pêtes aujourd'hui, monsieur, j'ai « été porté en triomphe, et vous me « voyez maintenant en proie aux fu- « reurs du peuple. Ne vous fiez point à « sa faveur ni à votre fortune actuelle. »

Dans le même temps, on apprit que les massacres recommençaient dans le Midi. La ville d'Arles, depuis long-temps livrée aux divisions de deux factions acharnées, fut ensanglantée par la vengeance du parti populaire, qui avait été quelque temps comprimé. A Toulon, neuf personnes accusées d'aristocratie furent égorgées. L'histoire cesse, à l'époque où nous entrons, de recueillir les noms des victimes, tant elles s'offrent en foule. D'un autre côté, il s'était formé dans l'Ardèche un rassemblement contre-révolutionnaire, qui pouvait aisément se grossir dans un pays trop disposé par sa situation, et surtout par le caractère impétueux de ses habitans, au fléau des guerres civiles. Les rebelles avaient à leur tête un ancien

gentilhomme nommé Dusaillant. Il avait plus de courage que d'adresse ; il commença son entreprise sans l'avoir méditée. Il ne sut point s'entourer des nombreux mécontens qui existaient dans cette contrée. Les constitutionnels et les jacobins se réunirent contre lui ; il ne tarda point à être enveloppé, et périt ainsi que ses principaux complices.

Tous ces mouvemens ajoutaient à la sombre disposition des esprits. Cependant ceux qui conspiraient contre la cour, prêts à lui porter le dernier coup, se déconcertaient à chaque instant. A force d'entretenir le peuple des formidables mouvemens d'armes qui se préparaient au château des Tuileries, leur propre imagination en était ébranlée.

Les chefs des jacobins se réunis-

saient à Charenton pour se décider sur le jour et sur les mesures de l'insurrection. Robespierre se rendait avec mystère aux conciliabules des conspirateurs, y parlait avec timidité. Il étudiait l'art de profiter de la victoire, et laissait à d'autres le soin de la préparer. Danton, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, d'autres hommes qui ont acquis une célébrité aussi odieuse que ceux-ci, disposaient le mouvement ; mais aucun d'eux ne s'offrait pour commander l'attaque. Ils s'arrêtaient presque toujours à ce mot : Que ferons-nous si la cour nous résiste? Ils n'avaient pas assez de confiance dans les talens militaires et la valeur de Santerre pour lui confier cette entreprise. Danton leur présenta enfin un homme fait pour dissiper

toutes leurs alarmes : c'était Westermann, qui depuis a signalé sa bravoure, ses talens et sa férocité dans la guerre de la Vendée, et qui a suivi Danton à l'échafaud. Il offrit aux jacobins un plan d'attaque qui fut vivement appuyé par les chefs de la légion marseillaise. Ceux-ci répondaient de leur petite troupe; mais la multitude parisienne qu'il fallait employer était méprisée par ceux-même qui la dirigeaient. On ne la trouvait point encore suffisamment remplie de l'enthousiasme révolutionnaire ; on s'indignait de ce que des hommes du peuple demandaient encore quel prétexte on avait pour l'insurrection. « Eh bien ! s'écria un « jour Chabot, au milieu d'une dé- « libération des conjurés, ils veulent « un prétexte, ma mort peut le leur

« fournir ». On l'écouta avec étonnement. « Oui, répondit-il, le moyen « est tout simple. Je me trouverai « pendant la nuit dans une rue dé- « tournée ; que quelques-uns de « vous s'y rendent en même temps ; « qu'ils attendent mon signal ; qu'ils « me tuent ; que sur-le-champ on « répande parmi le peuple, que la « cour a payé des assassins pour im- « moler un député patriote ; que « mon corps sanglant soit porté dans « tous les lieux publics : la ven- « geance éclate sur-le-champ, le « peuple est rempli de fureur, l'in- « surrection se décide, et le château « des Tuileries est abattu ». Sans doute les complices de Chabot crurent qu'un tel sacrifice n'était pas nécessaire pour acheter la victoire ; son dévouement ne fut point accepté.

On ne connaîtrait pas un trait de fanatisme plus étonnant que celui-là, s'il eût été sincère : c'était vouloir acheter par sa mort le droit de calomnier son ennemi. Mais tout porte à croire que Chabot avait compté d'avance sur un refus. C'était un ex-capucin, qui joignait aux mœurs les plus honteuses une ame sordide et vénale.

La conjuration touchait à sa maturité, et cependant elle échoua trois fois ; car elle dut éclater le premier, le 4 et le 5 août. Les circonstances qui occasionnèrent ce retard sont trop peu importantes pour que je les rappelle ici.

La cour se croyait instruite de ce qui se passait entre les conjurés, mais elle ne recevait à cet égard que de perfides confidences. Quoique les

girondins ne fussent point appelés à ces délibérations, ils n'en ignoraient cependant pas les résultats. Ils ne songèrent plus à arrêter le mouvement, et peut-être n'en avaient-ils plus le pouvoir. Ils résolurent, en le laissant éclater, de s'en rendre les modérateurs et les maîtres ; la destinée trahit ce vœu. Elle vint offrir aux chefs de l'insurrection le prétexte qu'ils attendaient. Depuis plusieurs jours, l'assemblée législative ne s'occupait plus que du décret d'accusation contre Lafayette : à cette décision était attaché le sort de la royauté constitutionnelle, dont il était le dernier soutien. Ses partisans redoublèrent de zèle dans cette discussion importante. Ils montraient en lui un homme qui sacrifiait tout au desir de maintenir ses sermens,

et croyaient par-là rappeler l'assemblée au souvenir des siens. Chaque jour on s'apercevait que la majorité, épouvantée de la direction qu'elle avait suivie jusques-là, faisait quelques efforts pour rentrer dans l'ordre constitutionnel. Les girondins, qui l'avaient si long-temps dominée, commençaient à la trouver indocile. Vaublanc, Ramond, Dumas, Girardin, Beugnot, Dumolard, tous ceux enfin qui défendirent Lafayette, eurent à braver, pendant le cours de cette longue discussion, les insultes journalières et même les violences des hommes armés et des femmes furieuses qui peuplaient les tribunes et les groupes. Les girondins s'indignèrent de la résistance qu'ils éprouvaient, et se montrèrent alors aussi violens que les jacobins eux-

mêmes. Brissot venait de faire entendre contre Lafayette la même voix qui avait envoyé Delessart à Orléans. La discussion se ferme après lui, et Lafayette est absous par une forte majorité. On invoque cet appel nominal, qui, dans des temps de troubles et de terreur, offrait aux hommes pusillanimes la crainte de placer leurs noms sur une liste de proscrits. On y procède, et à l'étonnement commun du parti vainqueur et du parti vaincu, 446 voix prononcent contre 224, qu'il n'y a pas lieu à accusation. Ce décret fut rendu le 8 août. Au moment où les députés sortaient, plusieurs de ceux qui avaient voté pour Lafayette furent insultés et frappés ; quelques gardes nationales accoururent et parvinrent à les sauver des fureurs

et des outrages de la multitude. Les jacobins et les cordeliers passèrent la nuit entière à préparer l'attaque contre le château des Tuileries.

Le lendemain 9, un calme sombre règne dans Paris. Les députés outragés la veille viennent en vain demander vengeance à l'assemblée ; ils voient leurs adversaires sourire au récit des dangers qu'ils ont courus ; ils se demandent ce qu'est devenue cette majorité qui venait de leur donner un triomphe d'un moment. Elle partage leurs périls ; car déjà les jacobins ont fait afficher l'appel nominal; néanmoins elle se tait et ne s'occupe ni de vengeance, ni même de précautions. Cependant Rœderer, procureur-syndic du département, arrive à l'assemblée ; il dévoile la conspiration qui se prépare : « C'est

« pour demain, dit-il. Dès ce soir
« les sections doivent se déclarer en
« insurrection, jusqu'à ce que l'as-
« semblée ait prononcé la déchéance
« du roi. Les fédérés et les Marseillais
« doivent marcher à la tête des in-
« surgés : le faubourg Saint-Antoine
« est dans la plus affreuse agitation.
« Cependant le maire de Paris ne
« donne pas au département les avis
« nécessaires, ne répond pas aux
« lettres les plus pressantes : il n'y a
« plus un moment à perdre ; à minuit
« vous entendrez sonner le tocsin et
« battre la générale ; c'est à l'assem-
« blée à prendre les précautions né-
« cessaires pour assurer son indépen-
« dance, pour mettre le roi à l'abri
« des périls qui le menacent. Le dé-
« partement de Paris remplira fidè-
« lement et courageusement ses de-

« voirs : sa marche lui est tracée par « la loi ; mais ses forces, il ne peut « les tenir que de vous ».

Cette déclaration augmente le trouble qui règne dans l'assemblée. Vaublanc demande qu'on éloigne à l'instant de Paris les fédérés et les Marseillais. A cette proposition, Guadet éclate et rejette loin tout voile de modération. « A quels hommes « pusillanimes, s'écrie-t-il, a-t-on « pu persuader qu'ils avaient à craindre les coups des défenseurs de la « patrie ? Toute profonde qu'est leur « indignation, elle ne se livrera point « à des excès condamnables. Veut-on payer de cet opprobre le dévouement dont ils nous entourent ? « Non, ce n'est point de ce côté que « nous avons à craindre les poignards; « il est une faction qui les dirige. —

« Nommez-la (s'écrie-t-on). — C'est « celle qui a voulu élever au-dessus « de la représentation nationale un « général rebelle, qui a dicté ses in- « solentes pétitions, qui a conduit « ses audacieuses démarches, qui « n'a cessé d'appuyer tous les com- « plots d'une cour perfide, qui peut- « être, dans ce moment, conspire « avec elle la perte des amis de la li- « berté, qui lui a vendu le sang du « peuple. » A cette violente apo- strophe les députés accusés se lèvent avec indignation : « Ah ! qu'il eût « mieux valu pour nous, s'écrient- « ils, périr hier sous les coups des « assassins qui nous environnaient, « que d'être en butte aujourd'hui « aux calomnies et aux fureurs ho- « micides de quelques-uns de nos « collègues ! C'est la majorité de l'as-

« semblée qui a absous Lafayette,
« c'est-elle qui est traitée de faction
« par une minorité conspiratrice.
« Nous oublions dans ce moment le
« soin de notre vengeance, qui est
« celle de la représentation nationale;
« il n'est plus question de nos périls
« d'hier : songeons à ceux qui, dans
« ce moment même, environnent le
« roi, l'assemblée et la constitution.
« On vous domande des mesures, on
« vous en propose, que tardez-vous?
« L'horrible signal va se faire en-
« tendre ».

Bientôt la fureur est telle entre les deux partis, que chaque instant fait craindre de voir le sang couler au milieu de l'assemblée. La plupart des députés sont armés; les fédérés qui occupent les tribunes le sont aussi. Aucun décret ne se rend, au-

cune mesure ne se prépare ; celle qui vient d'être proposée par Vaublanc est écartée, l'assemblée se sépare à sept heures du soir, et se convoque pour la nuit même.

L'insurrection avait trois centres principaux ; le club des jacobins, le club des cordeliers et la section des Quinze-vingts du faubourg Saint-Antoine. Mais c'est aux cordeliers que se trouvent les hommes les plus redoutables ; les Marseillais y sont, ils demandent impatiemment le signal. Danton, d'une voix tonnante et furieuse, retrace les crimes de la cour : « Cessons, s'écrie-t-il, d'en « appeler aux lois et aux légis- « lateurs ; les lois, elles n'ont pas « prévu tant de forfaits ; les législa- « lateurs, ils en sont pour la plupart « les complices, ils ont absous La-

« fayette. Absoudre le traître, c'est « nous livrer à lui, aux ennemis de « la France, aux vengeances sanguinaires des rois. Que dis-je? c'est « cette nuit même que le perfide « Louis a choisie pour livrer au carnage, à l'incendie, cette capitale « qu'il veut quitter encore une fois. « Aux armes! aux armes »! Ce cri est répété mille fois et se propage dans tous les environs. A onze heures, cette assemblée se déclare en insurrection, et sur-le-champ un coup de fusil part. La fureur augmente, on traîne déjà les canons; Chabot, Camille-Desmoulins, plusieurs autres sortent pour aller sonner le tocsin. Ils trouvent sur leur passage le peuple épouvanté et encore indécis. Dans plusieurs sections, on veut leur résister; ils livrent en quelque sorte

des combats pour s'emparer du tocsin. Ce terrible son se fait entendre, et va porter l'effroi au château des Tuileries : voyons ce qui s'y passe.

Le danger était prévu depuis si long-temps, que la cour avait pu prendre tous les moyens de défense qui étaient encore à sa disposition. Tout son espoir était dans les gardes-suisses : on s'était attaché, par des caresses et par des libéralités, à porter leur fidélité jusqu'au plus héroïque dévouement. L'assemblée avait voulu enlever ce secours au roi ; elle avait ordonné que la garde suisse s'éloignât de Paris. Les ministres avaient saisi différens prétextes pour reculer l'exécution de cet ordre ; mais ils n'avaient pas osé faire arriver à Paris la moitié de ce corps qui était à Courbevoie, tant

on redoutait de justifier les alarmes du peuple sur les préparatifs hostiles de la cour. On regrettait actuellement d'avoir eu cet excès de timidité. Les cours et les postes principaux des Tuileries étaient occupés par trois ou quatre cents Suisses. Avant même que le tocsin sonnât, quelques compagnies de grenadiers de la garde nationale étaient accourues au château : on y distinguait particulièrement ceux de la section des Filles-Saint-Thomas. Ils étaient animés du desir de prouver dans ce jour leur zèle pour le roi, et de venger la mort de Duhamel. L'intérieur du château était encore rempli par sept à huit cents royalistes, qui avaient dédaigné de se faire inscrire dans la garde nationale, et qui, réunis à elle, eussent été d'un plus grand

secours pour le roi. Chacun d'eux s'était armé de sabres, de fusils et de pistolets. On remarquait parmi eux beaucoup d'anciens militaires, ce qui restait encore de l'ancienne garde du roi, et quelques soldats de la garde constitutionnelle que l'assemblée avait licenciée. Le roi reconnut avec attendrissement plusieurs de ceux qui avaient eu autrefois les grades les plus élevés. Le vieux maréchal de Mailly parut, et sur-le-champ un vœu unanime lui déféra le commandement de la troupe des gentilshommes ; c'est le nom qu'elle se donnait. Cependant leur destination restait encore incertaine; leur mouvement tumultueux, la diversité de leurs armes ne permettait pas même une organisation. Ils entouraient la famille royale et sem-

blaient trouver leur consolation à lui donner le dernier témoignage d'amour et de fidélité. L'étiquette de la cour fut presque conservée au château dans cette nuit désastreuse. On flattait le roi d'une victoire certaine : mais la consternation qui était au fond de son ame se laissait lire sur son visage. Tout cet appareil nouveau sollicitait de lui des résolutions courageuses qui n'étaient point dans son caractère, qu'il n'osait prendre contre des Français, et que les périls de tous les siens venaient ébranler. La reine, au contraire, montrait de la sérénité, du courage. Des flots de courtisans se pressaient encore autour d'elle pour lui faire entendre à chaque instant combien ils admiraient sa magnanime confiance. Cependant les gardes nationaux mur-

muraient de voir se mêler parmi eux une troupe dans laquelle ils ne voyaient que d'opiniâtres ennemis de la révolution. Élèves de Lafayette, ces grenadiers auraient cru faire un crime si, en défendant le roi, ils avaient mis la constitution en danger. Ils s'offensaient aussi de ce que la troupe des gentilshommes recevait de la famille royale plus de témoignages de confiance qu'on ne leur en montrait. La reine vit avec alarme cette disposition fâcheuse des esprits; elle fit tout pour la calmer. « Point « d'ombrage, disait-elle, point de « défiance entre ceux qu'unissent « des sentimens si généreux. Ces mes- « sieurs ont droit, par leur zèle, à « courir les mêmes dangers que vous; « vous les verrez soumis aux ordres « qui leur seront donnés. Jamais les

« lois ne leur furent plus sacrées que « dans ce moment où ils viennent « les défendre contre des furieux ; « ils brûlent de mourir pour leur roi, « et vous savez que la destinée de « tout ce qui vous est cher est au- « jourd'hui attachée à la sienne ». Ainsi parlait la reine ; et les regards que chacun tournait vers cette malheureuse famille contribuaient autant que ses discours à calmer les divisions de ses défenseurs. Madame Élisabeth, en proie aux plus vives alarmes, se contraignait assez pour exprimer et pour inspirer la confiance. Dans un moment d'enthousiasme, il fut proposé de ne pas se tenir sur la défensive, d'aller au-devant des insurgés, de couper en différens endroits leurs colonnes, et de les faire poursuivre par la gen-

darmerie, à cheval. On espérait par cette surprise s'emparer de leurs canons. Des militaires distingués par leur bravoure, tels que d'Hervilli et Vioménil, appuyaient vivement ce plan d'attaque. Il fut un moment résolu. Le commandant de la garde nationale, Mandat, s'était, dit-on, chargé de le faire exécuter; mais le roi n'approuva pas long-temps une mesure aussi énergique. Les événemens ne permirent bientôt plus de la réaliser. On doit même conjecturer qu'elle eût été sans succès, puisqu'on était obligé de faire agir dans cette attaque la gendarmerie, dont la prompte défection contribua beaucoup au désastre de la cour. A chaque instant, des membres de la municipalité ou du département se présentaient au château, et peignaient

les dangers toujours croissans. Pétion y parut ; un cri mêlé d'horreur et de joie s'éleva à son aspect : on s'écria qu'il fallait se saisir d'un homme si cher au peuple, et le faire servir d'ôtage pour les jours du roi. Cet avis fut généralement adopté, et Pétion fut gardé au château. On ignorait avec quelle facilité les principaux conjurés eussent sacrifié un homme qui leur était déjà odieux. On cessa bientôt de prodiguer les outrages à cet important prisonnier ; on songea à en tirer parti d'une manière plus utile. On lui proposa de signer un ordre aux troupes de repousser la force par la force : il fit une faible résistance ; il signa. Jamais il ne put se justifier aux yeux du parti vainqueur, de cette condescendance qui lui fut reprochée

comme un acte de lâcheté et de perfidie.

Cependant l'assemblée législative avait repris sa séance au bruit des tocsins qui se répondaient de tous côtés. Ses premières sollicitudes furent pour Pétion. Elle voulut l'arracher aux mains de ceux qui le retenaient. Elle ordonna par un décret qu'il vînt lui rendre compte de la situation de Paris. Ce décret fut sur-le-champ porté au château, et y répandit la consternation. Les plus emportés voulaient braver cet ordre; le roi craignit d'irriter par un refus l'assemblée législative dont les dispositions n'étaient pas encore bien connues. Les défenseurs du château rendirent la liberté à leur prisonnier, en le chargeant d'imprécations. « Il est temps que le roi se

« montre, criait-on de toutes parts ;
« qu'il vienne enflammer le zèle de
« ces compagnies de gardes natio-
« nales qui accourent pour sa dé-
« fense, et qui déjà remplissent le
« jardin et les cours ». Louis se mit en marche pour cette revue ; il ne s'y présentait point avec cet air d'intrépidité que demandait l'excès de ses périls. Il était accompagné de Rœderer, de deux autres membres du département, de quelques-uns de ses ministres et de plusieurs militaires. Il trouva au premier poste les compagnies les plus affidées qui le reçurent avec acclamation ; mais à mesure qu'il s'avança vers de nouveaux bataillons, un morne silence le glaça d'épouvante. Bientôt derrière lui des murmures éclatèrent ; il entendit retentir tous ces mots

que des journalistes sans frein et sans pudeur avaient appris au peuple. Deux bataillons du faubourg Saint-Marceau venaient d'arriver ; quand le roi passa devant eux, il ne put se croire en sûreté. Les canonniers surtout éclatèrent en menaces ; interpellés s'ils défendraient le roi, pour toute réponse, les uns affectaient de vider la charge de leurs canons, les autres les dirigèrent contre le château même. Bientôt le roi n'osa plus continuer cette fatale revue. En revoyant sa famille, le peu de force qui lui reste paraît l'abandonner. Tout se tait, tout est morne dans le château ; les sinistres pressentimens ont succédé aux bruyantes acclamations. « Voilà donc, s'écrie « Louis, les défenseurs que je puis « opposer à cette multitude de fu-

« rieux qui s'avancent ; mes plus « mortels ennemis veillent à la porte « de mon palais ». Il consulte Rœderer, qui a été témoin de la revue ; il le conjure d'indiquer un moyen de salut. Celui-ci ouvre alors le conseil d'abandonner le projet d'une défense inutile qui livre les jours du roi à la catastrophe la plus terrible, la plus inévitable : — « Qui peut pré- « voir, dit-il, où s'arrêtera la fureur « des insurgés irrités par une résis- « tance ? Je vois de tous côtés, des « canons prêts à foudroyer le châ- « teau ; il sera bientôt leur conquête ; « le roi et sa famille seront ou leurs « captifs ou leurs victimes. Il n'est « plus qu'un asile où les jours du roi « puissent encore être en sûreté, c'est « l'assemblée nationale. — Eh quoi ! « dit Louis, tous les fauteurs de l'in-

« surrection n'y dominent-ils pas ?
« — Quels que soient leurs opinions
« et leurs sentimens, répond Rœde-
« rer, il n'en est aucun qui ne fré-
« misse d'une catastrophe tragique
« dont il est impossible de calculer
« les suites désastreuses ; ils vous
« rendront graces de l'avoir évitée. —
« Puissent-ils se souvenir, dit Louis,
« que nul sacrifice ne m'a jamais
« coûté pour empêcher l'effusion du
« sang ! Je me rends à votre avis,
« j'irai à l'assemblée avec toute ma
« famille, du moins mes alarmes
« pour elle seront moins vives ». Ma-
rie-Antoinette, qu'on a représentée
comme indignée de cette résolution,
la reçut au contraire avec empresse-
ment. Madame Elisabeth, elle seule,
s'approcha de Rœderer, et lui dit
d'un son de voix très-ému : « Répon-

« dez-vous, monsieur, des suites du « conseil que vous venez de donner « au roi? répondez-vous de ses jours? « — Je réponds, madame, de le me- « ner au lieu où il y a le moins de « péril pour lui ».

On apprit au château, avec une consternation muette, la nouvelle du départ du roi et de sa famille pour l'assemblée nationale. On leur avait vu donner à cette résolution un si prompt assentiment, que nulle voix ne s'éleva d'abord pour les en détourner. En s'éloignant de ceux qui s'offraient à mourir pour lui, Louis parut éprouver vivement le regret de les abandonner. Le reproche secret qu'il se faisait à cet égard acheva sans doute de troubler ses esprits; il n'osait plus interroger personne, prévoir aucun événement,

ordonner aucune mesure. Nul n'osa lui dire : Et nous, quelle sera notre destinée? où est notre refuge? attendrons-nous, combattrons-nous pour le monarque absent? et Louis n'osa pas même y songer! La reine, pour calmer la douleur de ceux qui l'entouraient, leur dit d'un ton affectueux : Nous reviendrons bientôt; et, dans le fond de son cœur, chacun se disait : Non, ils ne reviendront pas au palais de leurs pères.

Ce départ n'était pas sans danger. La revue avait manifesté par quelle foule ennemie le jardin des Tuileries était occupé. Il fallut priver le château d'une partie de ses défenseurs les plus intrépides pour les faire servir d'escorte au roi. On choisit un détachement des gardes suisses et des grenadiers de la section des

Filles-Saint-Thomas pour ce court et périlleux trajet. Le jardin retentit de cris épouvantables quand on vit le roi et sa famille s'avancer vers l'assemblée à travers une double haie. *La mort, la mort!* s'écriaient des hommes féroces qui s'approchaient avec des gestes furieux. L'escorte, en les repoussant, craignait encore d'irriter leur rage. Il y eut un moment où la foule se porta sur les pas de Louis avec tant de violence, que la marche fut arrêtée. Une députation de plusieurs membres de l'assemblée vint au-devant du roi. Rœderer le précède, et demande de faire entrer les gardes nationaux qui ont servi de cortége : on écarte cette proposition comme inconstitutionnelle. « L'amour du peuple, dit un député, nommé Duhem, doit être

la seule garde du corps législatif». Le roi entra enfin; il était suivi de la reine, de madame Elisabeth, de Madame royale, de madame de Tourzel, de deux autres dames de la cour, compagnes fidèles de la reine; un grenadier portait le prince royal. Le sentiment du respect pour un si grand malheur se manifesta d'abord dans les ames les plus farouches, à l'aspect des augustes supplians. Le roi avait repris du calme en entrant dans l'assemblée; il se plaça à côté du président, et il dit: « Messieurs, je « suis venu ici pour prévenir un « grand crime; je me croirai tou- « jours en sûreté avec ma famille « au milieu des représentans de la « nation; j'y passerai la journée ». « Sire, répondit Vergniaud, qui « présidait alors, l'assemblée natio-

« nale connaît tous ses devoirs ; elle « regarde comme un des plus chers « le maintien de toutes les autorités « constituées. Elle demeurera ferme « à son poste ; nous saurons tous y « mourir ».

Cette réponse de Vergniaud annonce que son parti croyait avoir recueilli de l'insurrection tout l'effet qu'il en attendait. Voilà le terme où les girondins voulaient s'arrêter ; comme s'il eût été en leur pouvoir de déchaîner et de calmer à leur gré les fureurs populaires !

La première impression de pitié dura peu. Un député fit l'observation ironique et barbare que l'assemblée ne pouvait délibérer en présence du roi. La constitution fut d'abord invoquée par ceux qui, depuis si long-temps et surtout à ce moment

même, conspiraient sa ruine. Louis fut bientôt obligé de descendre du fauteuil qu'il occupait à côté du président. On le plaça, lui et sa famille, dans une loge de journaliste, derrière le bureau. C'est-là où il était condamné à dévorer les plus sanglans outrages dont jamais le cœur d'un homme ait été abreuvé. Cependant il y jouissait encore de quelque liberté de communication avec ses principaux officiers; sa misère même y fut respectée, jusqu'à ce qu'on entendit le canon tonnant sur le château. Suivons maintenant la marche des insurgés.

Ils avaient eu toute la nuit pour assurer leurs dispositions et pour accroître leur masse. Le peuple les suivait, car il les voyait déjà vainqueurs. Déjà ils avaient envoyé plu-

siours de leurs compagnons affidés autour du château ; mais ils leur avaient prescrit de ne point commencer l'attaque, de répandre seulement la confusion et l'épouvante. Leurs émissaires erraient dans tous les quartiers, et faisaient circuler des bruits artificieux, puissans sur l'imagination du peuple. L'aube du jour éclaira deux meurtres qui commencèrent la longue scène de carnage. Quelques partisans de la cour avaient passé une partie de la nuit à observer autour du château ; ils étaient armés de pistolets et d'épées, ce qui ne devait point les faire remarquer, car peu de citoyens étaient sans armes. Une patrouille de gardes nationales les arrête, les interroge, les enferme dans un corps-de-garde. La foule se presse à la porte, et de-

mande qu'ils soient livrés. Ils étaient au nombre de dix-sept : onze d'entre eux, favorisés par ceux même qui les gardaient, parviennent à s'échapper par les fenêtres. Une femme ivre de fureur se présente : elle porte deux pistolets à la ceinture ; on reconnaît en elle une fougueuse aventurière de la révolution, qui déjà avait paru à la tête des assassins dans la nuit du 6 octobre : elle se nommait Théroigne de Méricourt. Elle pénètre au comité ; le peuple veut, dit-elle, qu'on lui livre ces scélérats. Un officier municipal s'efforce en vain de les soustraire à la troupe homicide : déjà on les entraîne ; deux s'échappent encore au milieu du tumulte, les quatre autres sont massacrés. L'implacable furie déchire de ses mains un jeune

homme nommé Sulcau, dont la plume satirique avait souvent répandu sur elle le ridicule et l'horreur. On porte sur des piques la tête de ces malheureux.

Presque en même temps Mandat fut frappé du coup mortel. Nous avons vu qu'il était d'avis de ne point laisser commencer aux insurgés leur attaque. On intercepta un ordre qu'il faisait donner à différens postes de couper la communication entre les insurgés par les ponts. Cet ordre fut porté à la municipalité; elle somma le commandant de la garde nationale de se rendre sur-le-champ à l'Hôtel-de-ville. C'était priver le château de l'homme qui lui était le plus nécessaire. Mandat fut sans défiance; il se rendit à cet ordre. Les officiers municipaux n'a-

vaient eu d'autre objet que d'empêcher l'effusion du sang ; ils espéraient, ou que l'insurrection n'en ferait pas répandre, ou qu'elle pourrait encore se calmer. Déjà ils s'occupaient de sauver Mandat ; il sortait libre de l'Hôtel-de-ville, lorsque tout-à-coup entre une nouvelle municipalité qui venait expulser celle-ci. Son premier acte est d'arrêter Mandat ; le second est de le faire massacrer sur les marches de l'Hôtel-de-ville. On dépouille son cadavre ; on visite ses papiers ; on y trouve l'ordre signé par Pétion de repousser la force par la force. Pétion arrive peu de temps après : la nouvelle commune, qui déjà a juré sa perte, se garde bien en ce moment d'attaquer sa popularité. Elle dissimule ; elle le comble de témoi-

gnages d'intérêt; elle feint de craindre qu'un homme si précieux n'ait encore des dangers à courir; et sous ce prétexte, elle le condamne à l'inertie; elle le tient prisonnier.

Cette subite création d'une nouvelle commune était l'ouvrage de Danton et de Robespierre : ils avaient eu soin de la composer d'hommes qui avaient avec eux une sinistre analogie. Ils avaient couvert d'un si profond secret cette combinaison, que les girondins ne purent en avoir connaissance ni empêcher la création du pouvoir monstrueux qui devait les anéantir.

La nouvelle commune agit et parle en souveraine; elle concentre, elle régularise tous les mouvemens de l'insurrection. Quand elle apprit que le roi avait été chercher un refuge

au milieu de l'assemblée, elle s'indigna de ce que sa proie lui était ravie, et elle pressa l'attaque avec plus d'activité. Déjà tout s'ébranle, tout est en marche; les Marseillais sont à la tête des immenses colonnes de l'insurrection. Les volontaires de Brest marchent après eux; cette troupe est animée du même esprit, mais elle a moins de férocité dans son courage que les Marseillais. Quelques autres compagnies de fédérés les suivent; le reste de cette armée n'offre qu'une multitude sans ordre, et qui s'embarrasse dans tous ses mouvemens. Elle n'a pour armes que des piques, terribles après la victoire, mais inutiles dans le combat. La véritable force des assaillans consiste dans leurs canons. Depuis le 14 juillet, chaque section de Paris avait voulu

en avoir. Plusieurs jeunes gens avaient acquis une assez grande habileté dans cet exercice ; Pétion avait composé un corps de canonniers, qui depuis plusieurs mois était imbu des maximes de l'insurrection, et qui fit long-temps la terreur de la capitale.

Les insurgés avaient rencontré au Pont-Neuf un poste qui avait tenté un moment de mettre obstacle à leur passage : cette tentative mal soutenue coûta la vie au commandant de ce poste, nommé Carle. La marche fut rapide ; elle était animée par ce chant de guerre qui fut nommé l'*hymne marseillaise*. En s'approchant du château, les insurgés trouvèrent au Carrousel plusieurs bataillons qui les attendaient, impatiens de se joindre à eux. Le départ du roi

avait rendu incertains ceux même qui étaient arrivés avec l'intention de le défendre. Les gendarmes étaient en vain retenus et sollicités par leurs chefs ; ils éclataient en discours menaçans contre la cour, et s'annonçaient déjà comme les auxiliaires des insurgés. Enfin, trois cents Suisses et trois cents grenadiers qui avaient accompagné le roi à l'assemblée avaient beaucoup affaibli la défense du château. Cependant ce qui reste des Suisses s'offre encore rangé devant l'escalier, et fait craindre une vive résistance. A neuf heures du matin, les portes sont forcées, et la multitude se répand dans les cours. Les premiers faits qui décidèrent l'attaque restent encore voilés pour l'histoire. Suivant les assaillans, les Suisses usèrent de la plus grande perfidie :

ils parurent bien recevoir les députés qui venaient leur offrir de fraterniser avec eux; ils agitaient leurs bonnets en signe de conciliation et de paix. A l'aide de ces démonstrations, ils étaient parvenus à mettre de la confusion dans les rangs des insurgés: un coup de fusil qui partit des fenêtres du château leur servit de signal, et ils commencèrent leur décharge. Suivant les défenseurs du château, les Suisses restèrent immobiles à la proposition qui leur fut faite de fraterniser. Cinq d'entre eux qui défendaient la grille furent massacrés; et ce fut cette première hostilité qui détermina leurs chefs à exécuter les ordres qu'ils avaient reçus du maire Pétion, de repousser la force par la force. Quoi qu'il en soit, ce fut au pied de l'escalier que s'engagea l'action. La pre-

mière décharge des Suisses fit reculer la foule épouvantée jusque dans la cour. Tandis qu'une partie fuit en désordre, l'autre continue l'attaque. Plusieurs coups de fusils sont tirés contre les fenêtres du château, et le château y répond. Trois coups de canon viennent frapper l'extrémité des toits. Bientôt les Suisses se rangent en bataille dans la cour; ils font une seconde décharge, et puis un feu roulant; la fuite est générale. Un grand nombre de Marseillais et de Brestois sont restés sur le champ de bataille, quatre pièces de canon sont abandonnées par les insurgés. Toutes les cours sont vides; il ne reste plus rien au Carrousel de la foule qui l'inondait. Les gendarmes se mêlent aux fuyards et en écrasent plusieurs. Le peuple les prend pour des enne-

mis, et leur lance des pierres : on avait aussi tiré sur eux des fenêtres du château. Les Suisses n'osent marcher à la poursuite des assaillans qui se dispersent de tous côtés, et qui rentrent jusque dans leurs faubourgs. Les Suisses ont conquis quelques canons, mais qui sont sans affût et inutiles.

Dans ce court intervalle d'une victoire à la plus terrible défaite, les défenseurs du château ne virent point de nouveaux bataillons se joindre à eux. Ce fut alors qu'on regretta d'être privé de la présence du roi. On n'avait point d'ordres, point de plans, point de forces réelles. On s'égarait, on se fatiguait à examiner et à rejeter des résolutions.

Quel tableau offrait dans ce moment l'assemblée nationale! Au premier bruit d'une décharge de mous-

queterie, tous les cœurs se glacent; plusieurs fuyards viennent augmenter la terreur, en entrant dans l'assemblée, en montrant leurs habits teints de sang, en racontant la défaite de leurs compagnons. Les regards se portent sur Louis; on l'accuse de perfidie, on voudrait éclater en reproches; cependant un grand nombre paraît déjà ménager en lui le vainqueur. On lui demande s'il a donné des ordres pour que les Suisses fissent cette horrible défense; il répond qu'il n'en a point donné; la reine fait la même protestation. Le bruit, la confusion redoublent; des coups de fusil viennent frapper jusques aux croisées de la salle. Quelqu'un s'écrie : *Nous sommes forcés.* Tous s'agitent; le président ne peut plus se faire entendre. Les uns veulent aller au-devant du

danger, les autres s'y soustraire. « En « place, en place, s'écrie Vergniaud, « nous devons mourir à notre poste ». On entoure le roi, on veut qu'il donne de nouveaux ordres, qu'il fasse cesser le feu, et qu'il s'arrache à lui-même la victoire, s'il était possible qu'un si petit nombre de défenseurs la lui conservât. Louis promet tout, signe tout. L'horreur du sang qui coule, plus que la terreur encore, agite ses esprits. Personne ne doutait plus que le triomphe de la cour n'eût été complet, si, dans ce moment, la moitié des gardes-suisses casernés à Courbevoie fût arrivée au château. Louis signe un ordre qui suspend leur marche. M. d'Hervilli avait été chargé par lui de porter aux Suisses la défense de continuer leur feu. Cet officier accepta

cette mission dans le dessein de ne pas la remplir, et d'aller se mêler dans le combat avec les défenseurs intrépides du château.

Cependant les Marseillais, entraînés avec la foule au-delà du Pont-Neuf, s'arrêtent tout-à-coup. Ils cherchent à rallier les fuyards; ils ne veulent plus admettre parmi eux que ceux qui sont résolus à combattre et à mourir. Les canonniers partagent leurs fureurs; ils brûlent de venger le sang de leurs compagnons: on ne vit alors se mêler dans les rangs aucun des premiers fauteurs de l'insurrection. C'était toujours pour eux le moment de délibérer, jamais celui de combattre. Westermann dirige une nouvelle attaque; il distribue avec intelligence les nombreux canons qui doi-

vent en faire le succès. Le château est de nouveau investi : la gendarmerie vient au-devant des insurgés ; elle se mêle à eux ; elle s'emporte contre ses chefs ; elle les expulse ou les arrête. Son exemple entraîne plusieurs bataillons de gardes nationales qui étaient venus pour défendre le château. Le canon tonne de tous côtés, les murailles et les toits sont percés de boulets ; les Suisses se voient enveloppés et se défendent encore ; le feu de leur mousqueterie roule sans interruption ; mais déjà ils manquent de cartouches ; deux pièces de canon leur forment une vaine défense contre tant de bouches à feu. Le château est embrasé dans plusieurs parties ; les Marseillais forcent le passage ; les Suisses sont déjà divisés en divers pelotons ; plusieurs

teignent de leur sang les degrés du palais des rois; le plus grand nombre fuit à travers le jardin; on les poursuit jusques dans les Champs-Elysées; la multitude se précipite sur eux, la gendarmerie les environne de tous côtés. On les égorge, on mutile leurs cadavres, on porte en trophées leurs membres sanglans, on les fait servir à d'horribles festins. Les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas se retirent, et ne doivent leur salut qu'à la vengeance qui s'est attachée particulièrement aux Suisses. Tout ce qui était enfermé au château est poursuivi; la confusion générale favorise les royalistes dans leur fuite. Quelques-uns trouvèrent un refuge dans l'hôtel de l'ambassadeur de Venise, qui ne craignit pas de s'exposer à la fu-

reur du peuple, en lui dérobant plusieurs de ses victimes. De ce nombre fut Vioménil, qui déjà blessé, se traîna avec peine jusqu'à cet hôtel. La peur invente les déguisemens, les subterfuges ; l'un trouve la mort dans le moyen qui a sauvé son compagnon : bientôt plus d'espoir de salut pour tout ce qui n'a pu encore sortir du château. Dans les transports d'une rage aveugle, tel qui a donné la mort à plusieurs la reçoit à son tour comme un royaliste déguisé. Le château brûle, et jusques dans les flammes le fer atteint les victimes. De malheureux domestiques s'étaient cachés dans les cuisines, dans les caves. Parmi eux quelques royalistes étaient venus partager ce dangereux asile : on tire sur eux à travers les soupiraux ; les

malheureux sont consumés dans des fournaises.

Tandis que la foule s'occupe encore de meurtres et de pillage, plusieurs des vainqueurs sont entrés dans l'assemblée nationale. La nouvelle de leur triomphe est reçue avec mille acclamations. Les menaces et les outrages retombent avec plus de fureur sur le roi captif, sur sa famille. Des hommes tout couverts de sang viennent leur demander compte de celui de leurs compagnons immolés par les Suisses. On se fait un plaisir d'observer et d'accroître leur douleur. Bientôt on leur défend toute communication dans cette loge, dont on fait leur première prison. Louis montre déjà sur ses traits la paisible résignation d'une victime; Marie-Antoinette montre en-

core la dignité du trône et du malheur. L'assemblée retentit des cris de *vive la nation!* Quelques voix ajoutent : *périssent les tyrans!* Cependant on voudrait faire cesser un massacre qui semble n'avoir plus de terme. L'assemblée décrète que *les Suisses sont sous la sauve-garde de la loi, et des vertus hospitalières du peuple.* La foule des pétitionnaires se succède à la barre : ils s'expriment comme si la victoire était remportée sur l'assemblée elle-même. « Nous vous demandons, disent-ils, « tout le peuple vous demande la « déchéance du roi, et vous n'avez « pas même encore prononcé sa « suspension! Apprenez que le feu « est au château, et nous ne l'éteindrons qu'après que la vengeance « du peuple sera satisfaite ». Ver-

gniaud paraît à la tribune au nom de la commission extraordinaire. « Je « viens, dit-il, vous présenter une « mesure bien rigoureuse ; mais la « douleur dont vous êtes pénétrés « m'assure que vous jugerez com- « bien elle est nécessaire au salut de « la patrie ». Vergniaud lit un décret qui est adopté sur-le-champ par l'assemblée. Il porte pour dispositions principales la convocation d'une convention nationale, et la suspension provisoire du roi, jusqu'à ce que la convention ait prononcé sur les mesures nécessaires pour maintenir la souveraineté du peuple. On charge un député de porter ce décret aux insurgés ; ils paraissent se calmer, ils permettent qu'on éteigne l'incendie du château. Un d'entre eux arrive à la barre ; il

tient sous son bras un Suisse qu'il a fait son prisonnier. « Epargnons, dit-il, ces instrumens d'un roi perfide ». Il l'embrasse : l'excès de son émotion l'affaiblit, il tombe évanoui. L'assemblée cherche à profiter de cette scène pour engager les vainqueurs à la clémence. Cependant la fureur n'était point encore assouvie ; on conduisait à l'Hôtel-de-ville quatre-vingts Suisses, et la garde nationale s'efforçait de les protéger. Une foule immense se précipite sur eux, disperse leurs gardes ; on n'entend que ces terribles cris : *Point de quartier ! Vengeance ! Vengeance ! Ils ont égorgé nos frères.* On les massacre : épuisés, éperdus, ils ne défendent plus leur vie, et n'implorent qu'une mort prompte. La rage fut portée à un tel excès de

démence, qu'on entra dans un grand nombre d'hôtels pour y massacrer les portiers suisses. Quiconque avait donné asile à ceux du château expiait par une mort cruelle sa pitié généreuse. Cependant il y eut des hommes, et surtout des femmes, qui consentirent à les cacher. On frémit quand on entend rapporter l'anecdote suivante, qu'on assure être authentique. Une femme avait eu le courage de donner asile à trois de ces malheureux. Elle entend frapper à la porte. Des cris menaçans la font frémir; elle essaie encore de cacher sous des matelas les trois proscrits. On entre. On la presse de les découvrir, de les livrer. Il y va de sa vie, si elle refuse; elle résiste. Cependant les Suisses sont aperçus. « C'est maintenant que tu vas expier

« ton crime, dit un barbare à cette « femme. Prends ce sabre, et frappe « de ta propre main ceux que tu as « soustraits à la colère du peuple! ». Elle chancelle ; on lui prend la main, on dirige ses coups. L'horreur de cette scène trouble sa raison ; elle n'a pu la recouvrer depuis.

Le peuple demandait qu'on lui livrât les Suisses qui avaient accompagné le roi à l'assemblée, et qui par-conséquent n'avaient eu aucune part à l'action. L'assemblée donna ordre de les recevoir dans son enceinte ; tout faisait craindre qu'on ne vînt les y chercher, et qu'à côté d'eux on ne frappât d'autres victimes ; cependant l'assemblée ne retira point sa protection à ceux qui pouvaient lui faire partager leurs périls. Elle profita du moment où la lassitude

avait dompté les hommes les plus furieux, pour faire conduire ces Suisses au palais Bourbon. Plusieurs de leurs chefs furent transférés à l'Abbaye, un sort funeste les y attendait.

Cette journée coûta la vie à l'un des hommes les plus distingués de l'assemblée constituante, Clermont-Tonnerre. Il fut reconnu, assailli, égorgé, au moment où il rentrait chez lui. Le coup qui le frappa sembla être le premier essai de la faux terrible qui allait moissonner les hommes les plus faits pour honorer leur patrie.

La nuit seule put mettre fin à ce cours de vengeances et d'atrocités. Les girondins qui avaient eu, avant et pendant le combat, une inertie calculée, s'inquiétèrent des suites

de la victoire. Ils s'efforcèrent de conserver de l'indépendance et de la dignité à l'assemblée législative. La nouvelle commune leur envoyait sans cesse des pétitionnaires impérieux, qui s'indignaient de ce que l'on avait prononcé, non la déchéance, mais la suspension de la royauté. L'assemblée ne sortit point ce jour-là des limites qu'elle s'était imposées.

Le lendemain, 11 août, les Parisiens sortaient en foule pour venir observer le théâtre ensanglanté et fumant encore du combat de la veille. La peur dont chacun était affecté créait une indignation hypocrite contre les crimes et la perfidie de la cour. On portait des secours aux blessés; on décernait des honneurs et des couronnes aux Marseillais, aux fédérés;

on répétait avec eux leurs chants de guerre. Cette feinte unanimité de sentimens n'empêchait pas qu'on ne parlât d'exterminer tous ceux qui avaient été signalés comme royalistes ou comme constitutionnels. Le 10 août n'avait vu que la suspension du roi ; le lendemain, la royauté fut abolie par le fait. Une foule immense se porta dans les places publiques où s'élevaient les statues de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV. On détruisit avec fureur ces monumens, et l'on commença la longue guerre que la barbarie a faite parmi nous aux beaux-arts. Le bronze fut destiné à faire des canons ; la statue de Henri IV ne put être protégée par l'antique amour du peuple; la hache parricide abattit l'image d'un bon roi, d'un grand homme. Les

attributs de la royauté furent effacés de tous les lieux publics, et proscrits dans toutes les maisons particulières.

Louis et sa famille restèrent près de deux jours entiers dans la tribune du Logographe. Le Luxembourg avait d'abord été désigné pour les recevoir. La commune s'éleva contre cette disposition; l'assemblée n'osa la maintenir, et la famille royale fut conduite au Temple sous une escorte imposante. Le peuple vint, avec une curiosité avide, l'observer à son passage; mais la terreur avait déjà tellement glacé tous les cœurs, qu'un si déplorable spectacle des coups de la destinée n'excita que la pitié la plus timide. L'assemblée nationale, qui voulait faire grace aux vaincus, fut à chaque instant détournée de son vœu. On lui apportait

une foule de pièces trouvées au château, ou fabriquées à la commune, et chacune d'elles compromettait les hommes que la haine avait proscrits d'avance. L'assemblée se vit obligée de promettre une justice sévère ; elle rendit des décrets d'accusation contre les ministres qui étaient alors en exercice. Un seul d'entre eux fut arrêté, c'était d'Abancourt, ministre de la guerre. Elle rendit le même décret contre Montmorin, Bertrand et Montciel ; contre Duport, Barnave et Alexandre Lameth. On avait trouvé au château l'instruction que ces trois membres de l'assemblée constituante avaient donnée au roi, sur la conduite qu'il aurait à tenir en refusant la sanction des décrets contre les prêtres et les émigrés. Barnave fut arrêté à Grenoble, où il s'était retiré.

La commune de Paris continua ses actes de vengeance. L'assemblée forma un conseil exécutif provisoire : Roland, Servan et Clavières furent rappelés dans les ministères qui leur avaient déjà été confiés; on leur associa Danton. Les girondins n'osèrent refuser ce prix de ses services à l'homme qui avait préparé sans eux le 10 août, et qui bientôt en dirigea contre eux les suites. Il méditait un grand crime; on le fit ministre de la justice.

La victoire remportée à Paris sur le trône conquit bientôt tous les départemens à la république. Nulle résistance, nulle réclamation. Les mêmes autorités administratives qui avaient protesté contre la journée du 20 juin célébrèrent la journée du 10 août; le 14 juillet n'avait pas ob-

tenu un assentiment plus unanime. La terreur produisit le même effet que l'enthousiasme avait produit auparavant. Les royalistes se cachèrent, les constitutionnels se turent ; leur parti, désigné sous le nom de *feuillans*, cessa d'exister dès ce jour.

Cependant, à Rouen, le peuple parut s'émouvoir et plaindre le sort du roi. Un régiment suisse, qui s'y trouvait, se montra disposé à venger la mort de ses compatriotes. La Rochefoucault-Liancourt fit renouveler aux soldats et aux citoyens le serment de fidélité à la constitution qu'on venait de détruire. Les corps administratifs de cette ville se joignirent à lui ; mais avant qu'on eût pu délibérer sur le genre de résistance qu'on devait opposer aux nouveaux décrets, la disposition des es-

Paris avait déjà changé. La commune de Paris envoya à Rouen des émissaires qui réussirent à épouvanter les habitans de cette ville. La Rochefoucault-Liancourt se vit bientôt abandonné.

Quand la nouvelle du 10 août parvint à l'armée de Lafayette, chefs et soldats, tous parurent partager sa douleur. Son quartier-général était alors à Sedan, et il avait avec lui une partie considérable des troupes qu'il commandait. La résistance lui parut un devoir : son état-major, les chefs de bataillon se rassemblent autour de lui; il fait publier à l'ordre une proclamation dans laquelle il se déclare ouvertement contre les événemens du 10 août et contre les décrets de l'assemblée nationale. L'armée annonce par ses cris qu'elle est

remplie de toute l'indignation qu'on a voulu exciter en elle. Le département des Ardennes, dont le siége est à Sedan, refuse de reconnaître les décrets de l'assemblée nationale. Elle avait prévu cet orage; elle avait envoyé trois de ses membres, Antonelle, Kersaint et Perraldi, avec le titre de commissaires auprès de l'armée de Lafayette. Leur mission était d'épouvanter le général ou de le séduire, en lui offrant l'oubli des longues querelles qu'il avait eues avec le parti vainqueur; et enfin d'agir sur l'esprit des soldats, si Lafayette restait inflexible. On les avertit sur leur route de ce qui se passe dans le camp, et des dangers qu'ils ont à courir. Ils persistent à vouloir remplir leur mission; ils arrivent à Sedan. Lafayette saisit cette

occasion, toujours desirée par un chef de parti, de s'annoncer par un coup de force. Il enjoint à la municipalité de Sedan, sous sa seule responsabilité personnelle, d'arrêter les trois commissaires. Cet ordre est exécuté; ils sont conduits en prison, et gardés comme des ôtages qui répondent des jours du roi.

Lafayette avait espéré que ce vœu de résistance serait unanime, au moins dans son armée. Il connaissait le caractère irrésolu du général Luckner, qui commandait alors l'armée de la Moselle. Les efforts qu'il fit pour l'entraîner dans son parti furent impuissans. Luckner, pour qui la révolution était une énigme, ne faisait depuis trois mois que des démarches contradictoires. Il était tour-à-tour l'espoir de la

cour et celui des républicains. Il n'avait ni franchise ni résolution. Son extrême ignorance, son penchant à l'ivrognerie achevaient de rendre ridicule ce vieux partisan qu'on voulait faire passer pour un grand général : il se soumit à l'assemblée. Lafayette apprit bientôt une autre défection qui lui fut plus sensible, et qui se passait dans une partie de sa propre armée. C'était au camp de Maulde ; Dillon en avait le commandement. D'abord il rejeta les décrets de l'assemblée, et déclara hautement sa résistance ; mais Dumouriez, qui était sous ses ordres, changea bientôt cette disposition. Après avoir irrité contre lui tous les partis, il sentait le besoin de se rapprocher des vainqueurs. Il brava l'autorité de Dillon, refusa d'exécu-

ter les ordres qu'il en recevait, le frappa d'épouvante, et l'amena à un prompt repentir. Bientôt il annonça le projet de marcher contre Lafayette lui-même : les républicains acceptèrent son dévouement avec autant de confiance que si déjà ils n'avaient pas été trompés par lui. On lui remit des pouvoirs étendus.

Lafayette dissimulait en vain ses inquiétudes ; ses soldats les devinaient. Ils commençaient à s'épouvanter d'être ainsi abandonnés par les autres armées. Tout était danger dans la position du général : que pouvait-il faire ? Marcher sur Paris ? C'était peut-être exposer à la mort le roi et sa famille ; c'était ajouter aux malheurs de la révolution le fléau qui les rassemble tous, la guerre civile. Et combien les chances

n'en eussent-elles pas été funestes pour cette armée même ! L'ennemi la pressait de tous côtés ; Lafayette éloignait avec horreur tout projet de capituler avec lui, de lui livrer la frontière, et de se perdre à jamais par un pacte honteux. Le trouble et la consternation ne tardèrent pas à se répandre dans le camp. Le premier feu de l'indignation est ralenti ; un grand nombre de soldats désertent et dénoncent Lafayette et son état-major. Les corps même qui s'étaient prononcés le plus ouvertement chancèlent. L'inaction laisse de la place à tous les raisonnemens, à tous les repentirs. Ce changement des esprits se manifeste surtout à une nouvelle revue : les canonniers protestent contre ce qui s'est passé ; quelques soldats crient dans les rangs : *Vivent les*

députés de l'assemblée nationale ! Déjà le bruit s'était répandu que Lafayette était décrété d'accusation par l'assemblée, et qu'on sévirait contre ceux qui le reconnaîtraient encore. Cependant, au milieu de cette nouvelle opposition qu'il éprouve, ceux même qui l'abandonnent semblent encore le plaindre ; il se retire et tient dans la nuit conseil avec ceux de ses amis auxquels il avait fait partager ses dangers. Tous reconnaissent l'impossibilité de soutenir le mouvement qu'ils ont commencé. Il faut fuir ; ils n'ont qu'un moment pour préparer leur fuite. Il s'agit de traverser le territoire étranger. Lafayette n'ignore pas qu'il y va rencontrer des inimitiés non moins implacables que celles auxquelles il dérobe sa tête. Il espère au moins

mettre en sûreté ses compagnons. Ils sortent dans la nuit au nombre de dix-huit. Lafayette est accompagné de son ami le plus dévoué, Latour-Maubourg ; d'Alexandre-Lameth, qui fut pendant quelque temps, à l'assemblée constituante, son adversaire, mais qui depuis a partagé ses vœux et ses malheurs ; de Bureau-de-Pusy, que cette même assemblée nomma trois fois son président ; de plusieurs aides-de-camp, de tous ceux enfin qui ont à redouter la colère du parti qui triomphe. Les soldats devinent le projet qui les occupe ; mais ils restent immobiles, et semblent former des vœux pour leur salut. Aucun des fugitifs ne fait d'indignes tentatives pour entraîner quelques corps à la désertion, et pour s'assurer par ce moyen la fa-

veur des ennemis. Ils abandonnent le territoire de France, dans la nuit du 19 au 20 août. Ils font plusieurs lieues sans rencontrer aucun poste ennemi ; ils ne sont point déguisés ; ils annoncent, sur leur route, qu'ils sont des officiers français qui désertent l'armée et qui se rendent en Suisse. Enfin ils sont arrêtés par une patrouille autrichienne : on les interroge ; ils se nomment : ils disent la cause de leur fuite. On les arrête ; ils sont prisonniers du roi de Prusse. Ils se flattent encore que ce monarque respectera en eux le droit des gens et celui du malheur. Mais ceux qui viennent renverser en France la révolution n'examinent point quelle circonstance a mis en leur pouvoir l'un des hommes qui contribua le plus à son mouvement. Les émigrés

tirent un augure favorable de ce cours du sort qui leur livre un ennemi sans défense.

Lafayette éloigné, il ne restait plus aux vainqueurs du 10 août, d'autre sujet d'alarmes que les armées étrangères, qui se préparaient à l'invasion du territoire français. Mais la division qui existait entre les révolutionnaires, lors même qu'ils semblaient concourir au même but, éclata avec plus de violence, lorsque les uns voulurent établir la puissance des lois, et que les autres voulurent régner par l'anarchie et par le crime. L'assemblée législative essayait vainement d'arrêter les usurpations de la nouvelle commune de Paris; celle-ci avait encore entre ses mains tous les moyens qu'elle avait développés au jour de l'insurrection. Elle com-

mandait toujours aux cent mille hommes armés qu'elle avait fait mouvoir ; elle ne permettait pas à leur fureur de se ralentir un moment. Ses délibérations étaient publiques ; et des projets sanguinaires, tous les jours annoncés par ses féroces orateurs, tous les jours répétés par mille bruyans échos, tenaient l'assemblée législative dans l'humiliation, Paris dans la stupeur, et la France entière dans une sombre attente. Robespierre s'était mis à la tête de la commune de Paris. Un chef qui eût valeureusement conduit les colonnes républicaines dans l'attaque du château ; un héros qui, par les triomphes les plus éclatans, eût délivré sa patrie d'une invasion étrangère, n'eût jamais osé prendre un ton aussi impérieux que ce ténébreux instigateur

de troubles dont il ne partageait pas les dangers. Il venait souvent présenter des pétitions à l'assemblée : « Le sang ne coule point encore, « disait-il, le peuple reste sans ven- « geance. Nul sacrifice d'expiation « n'a encore été offert aux mânes des « héros dont la mort glorieuse a valu « le 10 août à la France. Et quels « sont jusqu'à présent les fruits de « cette immortelle journée? On a « suspendu un tyran; il fallait le « déposer et le punir. Ses exécrables « complices conspiraient dans un « château; ils conspirent dans leurs « maisons, dans leurs jardins somp- « tueux. Déjà je les vois, je les « entends qui se flattent de surpren- « dre et d'égorger sans défense des « vainqueurs qu'on empêche de pro- « fiter de leur victoire. Un tel mal-

« heur, s'il arrivait, ne serait point « imputé au peuple, il sent ses droits « et brûle de les exercer; votre fai- « blesse en serait la seule cause. Vous « parlez, législateurs, de mettre en « jugement les conspirateurs du 10 « août; c'est trop restreindre la ven- « geance nationale. Les conspirateurs « ont ils donc attendu ce jour pour « verser le sang du peuple? Le sup- « plice des uns n'est rien quand il y « a impunité pour les autres. *Qu'ils « soient jugés tous; mais par des « juges créés pour les circonstances.* »

Ainsi, déjà la pensée de ce monstre semblait embrasser tous les crimes dont, pendant deux ans, lui et les siens couvrirent la France. Il demandait à l'assemblée que tous les conspirateurs de toutes les époques de la révolution fussent jugés souverai-

nement et en dernier ressort par des commissaires pris dans chaque section.

L'assemblée frémit à-la-fois, et de ces propositions, et de tous les moyens de terreur qu'on disposait pour les soutenir : elle délibéra sur la formation d'un tribunal extraordinaire. Les girondins s'élevèrent contre les assassinats qu'on voulait légaliser ; ils invoquèrent l'institution des jurés ; ils voulurent et ils obtinrent, avec beaucoup de peine, qu'on en conservât quelque faible image dans ce tribunal, premier modèle de tant de tribunaux sanguinaires qui ont dépeuplé la France des hommes les plus recommandables. Robespierre en fut nommé président. Il refusa d'y siéger, en disant, lui qui provoquait tous les assassi-

nats, qu'un emploi si rigoureux répugnerait trop à ses principes philanthropiques. Il s'était lié plus intimement que jamais avec Danton. Celui-ci croyait voir dans Robespierre un enthousiaste dont il lui serait facile de se servir. Il espérait le subordonner toujours à ses plans, à son ambition ; l'hypocrite désintéressement de Robespierre trompait Danton lui-même. Bientôt il se présenta un troisième personnage, qui entra en quelque sorte de force dans cette horrible alliance : c'était Marat. Après le 10 août, il s'élança de son souterrain, et vint figurer à la tête des vainqueurs. Ses traits hideux étaient le miroir de son ame. Depuis trois ans, ses feuilles atroces étaient un poison journalier pour la portion du peuple la plus ignorante, la

plus portée à tous les excès. Lafayette l'avait vainement fait poursuivre ; depuis, les girondins l'avaient vainement fait décréter d'accusation. Renfermé dans un caveau, c'est delà qu'il comptait et qu'il augmentait sans cesse le nombre des victimes nécessaires, suivant lui, pour maintenir la révolution. Il avait écrit sous l'inspiration de Danton et de Robespierre ; il ne louait qu'eux, il se regardait comme l'auteur de leur puissance ; il voulut la partager. Il proposa l'établissement légal d'un triumvirat ; ceux-ci rougissaient d'un tel associé, et continuaient de s'en servir. Cependant Danton avait fait des promesses à d'Orléans. Le moment était venu de les accomplir ; mais Danton alors était trop occupé de son ambition, pour servir celle d'un

autre. D'Orléans, sans être convaincu que tous les crimes projetés serviraient à son élévation, fut porté, par le penchant de son ame, à se dévouer à la faction la plus vile et la plus odieuse.

Déjà le nouveau tribunal était en fonctions. On traduisit devant lui Laporte, intendant de la liste civile, accusé d'avoir payé des journaux, placards et pamphlets anti-populaires : il fut condamné. C'était un vieillard recommandable par les vertus les plus pures. Lorsqu'il entendit son arrêt, le seul sentiment qu'il témoigna d'abord, fut l'étonnement. Il s'adressa ensuite au peuple, et dit ces mots : « Citoyens, puisse ma « mort ramener le calme dans l'em- « pire ! puisse-t-elle mettre un terme « aux dissentions intestines ! puisse

« l'arrêt qui m'ôte la vie être le
« dernier jugement injuste de ce tri-
« bunal ! » Le président lui répondit
en ces termes : « M. Laporte, le tri-
« bunal pardonne à votre situation,
« il respecte le malheur ; mais il
« croit devoir vous observer que
« votre jugement a été rendu par
« des hommes justes qui auraient
« voulu vous absoudre ». Le peuple
parut plaindre ce vieillard, qui mon-
tra, en allant à l'échafaud, la séré-
nité de l'homme religieux. Le tri-
bunal jugea ensuite Durosoy. C'était
l'auteur d'un journal ouvertement
contre-révolutionnaire : il avait con-
sacré son médiocre talent à rendre
à la noblesse française des sentimens
chevaleresques. Il avait prêché la fa-
tale émigration, comme de pieux so-
litaires avaient jadis prêché les croi-

grades. Son journal insensé trouvait des lecteurs plus insensés encore : au reste, nulle loi n'existait contre les abus de la liberté de la presse. Les républicains la proclamaient et l'exerçaient dans le sens le plus illimité. Il s'écria, quand on lui prononça son arrêt : « Il est beau, pour un « royaliste comme moi, de mourir « le jour de la fête de Saint-Louis ». Sa fermeté parut se démentir un moment lorsqu'on le conduisit au supplice. Il ne cacha point qu'il s'occupait de la douleur d'une amie qui allait lui survivre : elle ne lui survécut pas ; elle mourut de désespoir en apprenant la mort de Durosoy.

Ces différentes condamnations se prononçaient à différens intervalles. Le tribunal semblait effrayé de ses terribles fonctions : il mettait de la

lenteur ou de la précipitation dans ses jugemens, selon que les cris du peuple ou les ordres de la commune le pressaient plus ou moins. La politique semblait dicter quelque réserve à l'égard des officiers Suisses. On avait à craindre que leur nation, déjà plongée dans le deuil par la journée du 10 août, ne cédât à son indignation, en voyant suivre le cours des proscriptions judiciaires contre ceux qui avaient échappé aux massacres. Mais les dominateurs du moment ne pouvaient subordonner leur vengeance à aucun calcul de politique extérieure. Plusieurs des officiers Suisses mis en jugement furent cependant acquittés : un seul, le major Bachmann fut condamné. Le peuple vit, avec plus d'étonnement que de sensibilité, la fermeté imposante

d'un militaire qui s'avançait avec fierté vers une mort glorieuse à ses yeux, quoiqu'elle fût hors des combats. Le colonel d'Affri, deux fois en jugement, fut deux fois acquitté. Il prouvait, par un alibi, qu'il n'avait pu ni donner ni connaître l'ordre fatal. Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, fut aussi absous par le même tribunal : la commune en poussa des cris de fureur ; elle demanda la cassation de ce jugement à l'assemblée nationale, qui ne rougit point d'attenter à la liberté des juges qu'elle avait créés.

L'irritation des esprits était tous les jours accrue par l'invasion étrangère qui s'effectuait. A la nouvelle du 10 août, le roi de Prusse avait redoublé d'activité et d'audace : il commandait une armée de soixante-

dix mille hommes, forte surtout en cavalerie. Le grand nom de Frédéric, le souvenir de ses victoires, avaient répandu au loin la terreur des armées prussiennes. Le duc de Brunswick, nommé généralissime pour cette expédition, avait été désigné par Frédéric lui-même et par l'opinion de l'Europe, comme le plus grand capitaine de ce temps. Il avait sous ses ordres plusieurs généraux qui s'étaient souvent combattus pendant la guerre de sept ans. Le roi enflammait tous les esprits par la démonstration des sentimens chevaleresques qui convenaient à la cause qu'il venait défendre : lui et son fils étaient avides de gloire et de dangers. L'infanterie ne faisait pas la principale force de leur armée, mais elle était exercée aux plus savantes

manœuvres. Le roi avait avec lui beaucoup d'artillerie de campagne, peu de pièces de siége ; il comptait sur des intelligences pour s'emparer de plusieurs places importantes. Vingt mille émigrés, conduits par les frères de Louis XVI, se présentaient comme une avant-garde redoutable, jalouse surtout de prendre pour elle tous les périls de cette expédition. On y voyait des généraux qui avaient acquis quelque gloire dans la guerre de sept ans, tels que le maréchal de Broglie et le maréchal de Castries. Cette troupe, où chaque soldat avait été auparavant officier et n'en avait pas perdu le souvenir, offrait par son luxe, par l'ardeur de ses passions, par la présomption de ses discours, un singulier contraste avec la discipline et le flegme des

Allemands. Enfin, quinze mille Autrichiens, sous les ordres du général Clairfait, étaient destinés à seconder les mouvemens de la grande armée. Les succès semblèrent d'abord justifier les promesses et les espérances des émigrés. Lukner n'osait opposer à l'ennemi une armée très-faible, et qui n'avait encore ni organisation ni discipline. Il ne pouvait s'asseoir dans aucune position; il fut forcé dans le camp de Fontoi, et il courut chercher un refuge sous les canons de Métz. Une partie de la frontière se trouvait ouverte par cette retraite précipitée. Longwi fut investi. Cette place, si elle eût été bien défendue et bien approvisionnée, pouvait arrêter quelque temps l'ennemi. Elle se rendit après quinze heures de bombardement. On accusa de trahison les

habitans, qui, effrayés de l'incendie de quelques maisons, s'assemblèrent pour demander à l'état-major qu'on ouvrît les portes au roi de Prusse. On accusa également Louis d'avoir laissé Longwy dépourvu de vivres et de munitions, et c'est un des griefs articulés dans son jugement. Par une contradiction frappante, Lavergne, commandant de Longwy, fut condamné comme ayant livré sans résistance une place bien pourvue et en état de soutenir un long siége. Le roi de Prusse en prit possession au nom de Louis XVI; et croyant que toutes les villes allaient le recevoir avec le même empressement, il détacha un corps de 15 mille hommes pour faire le siége de Thionville, et se porta avec rapidité sur Verdun. Le corps de Clairfait se détourna sur

Stenai, et s'en empara. Le territoire français était investi, et les armées françaises ne faisaient aucun mouvement. On ne pouvait point espérer que Verdun retarderait long-temps la marche du vainqueur. La reddition de cette ville fut aussi prompte, mais plus excusable que celle de Longwy. Au sortir du conseil de guerre où la capitulation avait été arrêtée, le commandant de Verdun, Beaurepaire, se donna la mort. Cet acte de désespoir fut célébré comme un trait digne de l'énergie romaine.

A mesure que ces nouvelles désastreuses parvenaient à Paris, le peuple se montrait plus furieux dans sa terreur. L'assemblée rendait des décrets *de colère* contre les habitans de Longwy; elle vouait cette ville à l'exécration des Français; elle or-

donnait que ses murs seraient démolis dès qu'on l'aurait reconquise; elle prononçait les peines les plus terribles contre tous les militaires et tous les habitans des villes qui suivraient cet exemple. Le besoin qu'on éprouvait encore de se flatter faisait quelquefois atténuer les revers, ou supposer des victoires. La vérité, quand elle était reconnue, n'en était que plus affreuse à soutenir. Robespierre, Danton, la commune de Paris, regardaient ces défaites comme un moyen de triompher des rivaux qu'il leur restait encore à renverser. Ils se plaisaient à répandre que les girondins voyaient avec indifférence l'ennemi marchant sur Paris; que leur projet était de se retirer au-delà de la Loire, pour y fonder des républiques indépendantes où chacun

d'eux dominerait. Cette accusation, qui servit de prétexte à tant de crimes, et qui fut long-temps développée dans l'exécrable et stupide roman du fédéralisme, était fondée sur quelques mots échappés ou attribués aux chefs principaux du parti de la Gironde. La ressource extrême de se retirer au-delà de la Loire s'était souvent présentée à leur imagination; ils croyaient voir plus d'énergie républicaine dans les provinces du midi que dans celles du nord, mais ils n'en étaient pas moins résolus à se défendre auparavant dans Paris même, si l'ennemi poussait jusque-là le cours de ses conquêtes. La commune se plaignait encore de la marche lente et incertaine du tribunal chargé de punir les conspirateurs; elle dénonçait à chaque instant mille nou-

veaux complots dont elle plaçait le siége dans les prisons ; et semant partout les défiances, les calomnies, elle se disposait à l'exécution du plus épouvantable massacre.

Les girondins, qui avaient si souvent entraîné l'assemblée contre son vœu lorsqu'il s'agissait d'attaquer la cour, ne pouvaient plus maintenant obtenir d'elle des mesures vigoureuses contre la commune de Paris, qu'elle haïssait, mais qu'elle redoutait encore davantage. Déjà le ministre Roland était menacé hautement de la proscription. La commune ne conservait à sa tête Pétion, que pour l'avilir et pour l'enchaîner. Elle annonçait l'intention de faire poursuivre, comme des traîtres, Vergniaud, Guadet, Gensonné et Brissot. Déjà même elle avait lancé un man-

dat contre ce dernier. Elle avait fait saisir ses presses, et arrêter son collaborateur Girey-Dupré.

Rien ne pouvait faire sortir l'assemblée de sa langueur et de sa pusillanimité. Ses séances étaient presque désertes ; les députés constitutionnels n'échappaient à la proscription, que parce qu'une haine plus vive s'attachait au parti de la Gironde. L'assemblée parlait sans cesse de réprimer, et ne réprimait jamais les entreprises de la commune ; bien plus, elle lui fournissait chaque jour les moyens de consommer ses horribles projets. C'est ainsi qu'elle ordonna, dans une nuit, des visites domicilières dont le prétexte apparent était d'aller chercher des armes chez tous les particuliers. La commune en profita pour faire entasser dans

les prisons ceux qu'elle voulait y faire égorger. Nuit de terreur, qui fut le prélude de plusieurs jours de sang! Chaque maison, dans une ville immense, est visitée. Les citoyens tremblans vont prendre une arme pour venir porter l'épouvante dans leurs propres foyers. Les barrières sont fermées; Paris contemple avec effroi les murs dont le régime fiscal l'a fait entourer, et qui bouchent aujourd'hui toute issue à tant de malheureux réservés pour la mort. De porte en porte, ils vont chercher des amis sensibles et courageux qui veuillent bien s'associer à leurs dangers. Ici, ils sont rebutés; là, le zèle le plus héroïque ne peut leur procurer que d'affreuses retraites. Ils restent oppressés, étouffés sous des matelas, derrière des cloisons, dans l'intérieur des cheminées. Combien,

durant ces terribles heures, éclatèrent à la fois de traits de perfidie, de traits de dévouement ! Les femmes s'élèvent au plus haut degré d'intrépidité, pour sauver les êtres qui leur sont chers. Les unes font trembler les plus féroces inquisiteurs en leur commandant de respecter leur asile ; les autres les trompent par de sublimes mensonges. Tantôt la destinée vient trahir les plus sages précautions, tantôt elle prodigue les miracles pour sauver quelques malheureux qui auront encore d'autres dangers à courir. La commune compte ses victimes, et s'indigne de ce que quelques-unes lui soient échappées.

Enfin, l'assemblée ne peut plus douter des crimes qui se préparent. Elle voudrait anéantir une commune que chaque jour sa faiblesse a ren-

due plus terrible. Il est trop tard ; au moment où elle menace, elle fait trop connaître qu'elle tremble. Vergniaud et Henry-Larivière font en vain le tableau des usurpations de la commune ; l'assemblée se borne à lui faire une injonction d'être plus circonspecte sur les mandats d'amener, et à mander son président à la barre. Cet acte ne parut à Robespierre et à Danton qu'un avertissement de frapper des coups qui missent sous leur dépendance une assemblée à laquelle il ne manquait que du courage pour leur résister.

Le 31 août, plusieurs des commissaires de la commune paraissent à la barre. Pétion est à leur tête, non plus ce Pétion triomphant, objet de tant de folles et perfides acclama-

tions. Il a toujours été, depuis le 10 août, et il est encore, le prisonnier de la commune; elle lui commande de venir sanctionner les actes qu'il déteste le plus. Triste, abattu, il dit quelques mots insignifians, et cède la parole à Tallien, dont le discours est trop nécessaire à l'histoire pour qu'on puisse l'omettre ici.

« Législateurs, les représentans « provisoires de la commune de Paris « ont été calomniés; ils ont été jugés « sans avoir été entendus; ils vien- « nent vous demander justice.

« Appelés par le peuple, dans la « nuit du 9 au 10, pour sauver la « patrie, ils ont dû faire ce qu'ils ont « fait. Le peuple n'a pas limité leur « pouvoir; il leur dit: Allez, agissez « en mon nom, et j'approuverai tout « ce que vous aurez fait.

« Nous vous le demandons, mes-
« sieurs, le corps législatif n'a-t-il
« pas long-temps été environné du
« respect des citoyens de Paris? Son
« enceinte n'a été souillée que par la
« présence du digne descendant de
« Louis XI et de l'émule de Médicis.
« Ces tyrans vivent encore; n'est-ce
« pas au respect du peuple pour
« l'assemblée nationale qu'ils en
« sont redevables? Vous avez ap-
« plaudi vous-mêmes à toutes nos
« mesures.

« Vous êtes remontés par nous à
« la hauteur des représentans d'un
« peuple libre. C'est vous-mêmes
« qui nous avez donné le titre ho-
« norable de représentans de la com-
« mune, et vous avez voulu com-
« muniquer directement avec nous.

« Tout ce que nous avons fait le

« peuple l'a sanctionné. Ce ne sont « pas quelques factieux, comme on « voudrait le croire, c'est un million « de citoyens. Interrogez-les sur « nous, et partout ils vous diront : « Ils ont sauvé la patrie. Si quel- « ques-uns d'entre nous ont pu pré- « variquer, nous demandons au « nom de la commune, leur pu- « nition.

« Nous étions chargés de sauver la « patrie, nous l'avons juré, et nous « avons cassé des juges-de-paix in- « dignes de ce beau titre; nous avons « cassé une municipalité feuillan- « tine.

« Nous n'avons donné aucun ordre « contre la liberté des bons citoyens, « mais nous nous faisons gloire d'a- « voir sequestré les biens des émi- « grés. Nous avons arrêté des conspi-

« rateurs, et nous les avons mis entre « les mains des tribunaux, pour leur « salut et pour celui de l'état.

« Nous avons chassé les moines et « les religieuses, pour mettre en vente « les maisons qu'ils occupaient.

« Nous avons proscrit les journaux « incendiaires ; ils corrompaient l'o- « pin[illegible]

« Nous avons fait des visites do- « miciliaires. Qui nous les avait or- « donnés ? Vous. Les armes trouvées « chez les gens suspects, nous vous « les apporterons pour les remettre « entre les mains des défenseurs de « la patrie.

« Nous avons fait arrêter les prêtres « perturbateurs ; ils sont enfermés « dans une maison particuliere, *et sous peu de jours, le sol de la li-* « *berté sera purgé de leur présence.*

« On nous accuse d'avoir désorga-
« nisé l'administration, et notam-
« ment celle des subsistances. Mais
« à qui la faute? Les administrateurs
« eux-mêmes, où étaient-ils dans les
« jours de péril? La plupart n'ont
« pas encore reparu à la commune.

« La section des Lombards est ve-
« nue réclamer contre nous dans vo-
« tre sein. Mais ce vœu d'une seule
« section n'anéantira point celui
« d'une majorité très-prononcée des
« autres sections de Paris.

« Hier, les citoyens, dans nos tri-
« bunes, nous ont reconnus pour
« leurs représentans: ils nous ont
« juré qu'ils nous conservaient leur
« confiance.

« Si vous nous frappez, frappez
« donc aussi ce peuple qui a fait la
« révolution le 14 juillet, qui l'a con-

« solidée le 10 août, et qui la main-
« tiendra. Il est maintenant en as-
« semblées primaires ; il exerce sa
« souveraineté ; consultez-le ; qu'il
« prononce sur notre sort.

« Vous nous avez entendus : nous
« sommes-là; prononcez. Les hommes
« du 10 août veulent que la jus-
« tice et qu'obéir à la volonté du
« peuple ».

A chaque mot de ce discours, la crainte et la consternation descendent au fond des cœurs. Cependant un horrible tumulte règne à l'extérieur ; tout retentit d'imprécations contre l'assemblée nationale. On entend au milieu du bruit percer ces cris redoublés : *Vive la commune ! vivent nos bons commissaires ! nous voulons les voir et les défendre, ils courent des dangers.* Bientôt les tri-

bunes font tonner leurs menaces sur l'assemblée, qui est assiégée de toutes parts. La foule pénètre dans son enceinte ; la journée du 20 juin lui en avait tracé le chemin. Un de ses chefs s'exprime en ces termes : « Peuple des tribunes, assemblée « nationale, et vous monsieur le « président, nous venons, au nom « du peuple qui attend à la porte, » demander à défiler dans la salle, « pour voir les représentans de la « commune qui sont ici ; nous mour- « rons, s'il le faut, avec eux ». L'assemblée, quoique frappée de stupeur, a peine à dévorer ce dernier outrage. Cependant le président (il se nommait Lacroix) cherche lâchement à composer avec les pétitionnaires. Il les prie de ne défiler dans la salle qu'au nombre de vingt, afin

de ne pas consommer le temps que l'assemblée doit aux intérêts de la nation. Quelques députés annoncent que la salle est environnée de gens armés ; on leur répond, ainsi qu'eux-mêmes l'avaient fait un peu auparavant aux partisans de Lafayette, qui se plaignaient des violences exercées sur eux, que la peur leur fait rêver des dangers imaginaires. Enfin Manuel, procureur de la commune, veut bien tirer l'assemblée de ces mortelles angoisses. Il blâme les pétitionnaires qui viennent de faire entendre des menaces, et déclare qu'il n'existe point d'attroupement autour de l'assemblée. Elle lève sa séance sans rien décider ; la commune est victorieuse.

Tout est préparé pour le crime ; Danton l'ordonne. Les listes de pros-

cription se dressent dans l'hôtel du ministre de la justice. Il vient à l'assemblée nationale annoncer les mesures qu'ont été prises pour sauver la patrie. *Le canon que vous allez entendre*, dit-il, *n'est point le canon d'alarme, c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour les atterer, que faut-il? De l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace.* Jamais ministre de terreur ne produisit une impression plus profonde que Danton, en prononçant ces mots avec un geste exterminateur. On proclame un arrêté de la commune, que nous allons transcrire ».

« Aux armes!... citoyens..., aux « armes! l'ennemi est à nos portes ».

« Le procureur de la commune « ayant annoncé les dangers pres-

« sans de la patrie, les trahisons « dont nous sommes menacés, l'état « de dénuement de la ville de Ver- « dun, assiégée en ce moment par « les ennemis et qui, avant huit « jours, sera peut-être en leur pou- « voir ; le conseil général arrête :

« 1.° Les barrières seront à l'instant « fermées.

« 2.° Tous les chevaux en état de « servir à ceux qui se rendront aux « frontières seront sur-le-champ « arrêtés.

« 3.° Tous les citoyens se tien- « dront prêts à marcher au premier « signal.

« 4.° Tous les citoyens qui, par « leur âge ou leurs infirmités, ne « peuvent marcher en ce moment, « déposeront leurs armes à leur sec- « tion, et on armera ceux des ci-

« toyens peu fortunés qui se desti-
« neront à marcher sur les fron-
« tières.

« 5.° Tous les hommes suspects,
« ou qui par lâcheté refuseraient de
« marcher, seront à l'instant dés-
« armés.

« 6.° Vingt-quatre commissaires
« se rendront sur le champ aux ar-
« mées pour leur annoncer cette ré-
« solution, et dans les départemens
« voisins, pour inviter les citoyens à
« se réunir à leurs frères de Paris, et
« marcher ensemble à l'ennemi.

« 7.° Le comité militaire sera per-
« manent; il se réunira à la maison
« commune dans la salle ci-devant
« de la reine.

« 8.° Le canon d'alarme sera tiré
« à l'instant; la générale sera battue
« dans toutes les sections pour au-

« noncer aux citoyens les dangers
« de la patrie.

« 9.° L'assemblée nationale, le
« pouvoir exécutif, seront prévenus
« de cet ordre.

« 10.° Les membres du conseil-
« général se rendront sur-le-champ
« dans leurs sections respectives, y
« annonceront les dispositions du
« présent arrêté, y peindront avec
« énergie à leurs concitoyens les
« dangers immenses de la patrie, les
« trahisons dont nous sommes en-
« vironnés; ils leur représenteront
« avec force la liberté menacée, le
« territoire français envahi; ils leur
« feront sentir que le retour à l'escla-
« vage le plus ignominieux, est le
« but de toutes les démarches de nos
« ennemis; et que nous devons, plu-
« tôt que de le souffrir, nous ense-

« velir sous les ruines de notre pa-
« trie, et ne livrer nos villes que lors-
« qu'elles ne seront plus qu'un mon-
« ceau de cendres ».

Le 2 septembre, à deux heures précises, la générale bat, le tocsin sonne, le canon d'alarme se fait entendre. La plupart des habitans de Paris, craignant de n'avoir plus de sureté dans leurs maisons, vont chercher un asile dans leurs sections. La peur qui les y a conduits, les y tient renfermés. Une foule de jeunes gens, quelques vieillards même, s'enrôlent pour marcher contre l'ennemi. Chacun vient apporter ses armes, tout semble respirer l'enthousiasme militaire; on ne songe qu'à sortir de Paris. On va affronter les plus formidables armées; on n'ose soutenir les regards, ni braver les coups de

quatre cents assassins. Les vainqueurs et les vaincus du 10 août se placent sous la même bannière ; on affecte d'ignorer la scène sanglante qui se prépare ; on ose à peine en parler au moment où elle s'exécute.

Déjà les assassins sont aux portes des prisons. Leur premier rassemblement s'est formé autour de la commune. Là, un comité de surveillance, où préside Marat, donne des instructions à la troupe des sicaires, et cherche à étouffer les derniers restes de pitié qui pourraient se trouver encore dans leurs cœurs. Robespierre, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, les haranguent tour-à-tour. « Peuple « magnanime et bon, dit ce dernier, « tu vas à la gloire, tu marches à la « mort. Malheureux que nous sommes, de ne pouvoir te suivre au

« théâtre des combats! Tu nous laisses « au milieu des conspirateurs et des « traîtres. Comme leur audace va « s'accroître, quand ils ne verront « plus dans Paris les vainqueurs du « 10 août! Ah! du moins, ne nous « laissez pas responsables du meurtre « de vos femmes, de vos enfans; ces « assassinats, les conspirateurs les « préparent jusque dans les prisons « que leurs complices vont bientôt « leur ouvrir ». On répond à cet atroce discours par ces cris : *Qu'ils périssent! La mort! la mort!* La commune distribue aux assassins des liqueurs fortes, et ces poisons fermentés allument dans leurs veines la soif du sang. Elle donne de l'argent et des assignats à ceux dont la cruauté n'est point suffisamment excitée par le fanatisme. Ils traversent les rues de

Paris, ils les font retentir de chants féroces. Ils se portent d'abord à la prison des Carmes. Là se trouvaient deux cent cinquante prêtres; plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés la veille, au moment où ils sortaient de Paris pour obéir à la loi de déportation que l'assemblée législative avait rendue contre eux depuis le 10 août. L'Archevêque d'Arles, recommandable par les vertus les plus pures et par la piété la plus douce, les évêques de Beauvais et de Saintes, étaient au milieu de ces prêtres. Déjà ils entendent les cris des assassins; ils ont la résignation et le triomphe des martyrs. Rassemblés autour de l'autel, ils implorent le pardon du ciel pour les meurtriers qui les entourent. Plus de gémissemens, plus de trouble; l'archevêque

d'Arles leur récite les prières des agonisans ; ils y répondent : un calme céleste a passé dans leurs ames. Quelques-uns avaient médité des moyens d'évasion que des voisins leur avaient indiqués. Ils s'apprêtaient à fuir ; déjà ils étaient hors de danger ; bientôt ils se reprochent de s'être soustraits à la mort qui attend leurs compagnons ; ils reviennent au milieu d'eux Les assassins entrent, se pressent de massacrer, pour n'être point vaincus par ce spectacle touchant et sublime. Quelquefois cependant ils veulent mettre à l'épreuve ces malheureux prêtres ; ils leur offrent la vie, sous la condition de prêter le serment ; tous s'y refusent. Les octogénaires ne sont point respectés, et n'obtiennent pas même la faveur de mourir les premiers. Plusieurs curés

de Paris, qui, dans le cruel hiver de 1789, avaient su, par les heureuses inventions de la charité, nourrir un peuple innombrable, furent égorgés par quelques-uns de ceux à qui ils avaient distribué des secours! Je ne décrirai point les horribles détails de leurs tortures; deux ou trois seulement échappèrent.

Les prisons de la Force et de l'Abbaye sont investies à-la-fois. Il se forme dans les cours un horrible tribunal; là les assassins même se transforment en juges. Ils faisaient amener les prisonniers devant eux; ils consultaient les registres des écrous; rarement ils écoutaient quelques mots de justification, ils cherchaient encore à aggraver le supplice de ces malheureux par la plus féroce ironie; quand ils les envoyaient à la

mort, ils prononçaient ces mots : *Elargissez monsieur*. Le signal d'absolution était le cri de *vive la nation !* Tous les officiers Suisses qui se trouvaient à l'Abbaye furent massacrés. Un d'entre eux, nommé Reding, qui était malade des blessures qu'il avait reçues à la journée du 10 août, ne put obtenir de recevoir la mort dans son lit, et fut traîné dans la rue. Un jeune homme, nommé Maussabré, s'était caché dans une cheminée. Le barbare geolier l'appelle, le découvre, tire sur lui un coup de pistolet, et l'étouffe avec un feu de paille. Il fut donné à un petit nombre de prisonniers de conserver du sang-froid dans ces affreux momens. Quelques-uns trompèrent les bourreaux en affectant leurs formes et leur ton. Un zèle héroïque,

et qu'on peut à peine comprendre, poussa des amis, des parens, des domestiques, à se mêler au milieu des assassins, à fraterniser, à boire avec eux; et quand le prisonnier, objet de leurs sollicitudes, paraissait devant le tribunal de mort, des cris de grace s'élevaient tout-à-coup en sa faveur, et les juges entraînés répétaient : *Grace.* Des commissaires de sections parurent, traversèrent une voûte de piques, de sabres, de massues, pour venir réclamer des citoyens, qui presque tous leurs furent rendus. Grand Dieu! les sections sont assemblées, elles délibèrent, elles se bornent à présenter quelques pétitions aux assassins! Cependant, qui n'admirera pas le dévouement des hommes intrépides qui acceptèrent de telles missions? L'ami dévoué du plus

malheureux des rois, l'ex-ministre Montmorin, fut une des premières victimes; son frère, vainement absous par un tribunal, périt avec lui. Le ministre d'Abancourt, le commandant de la gendarmerie, Rulhières, le jeune Rohan-Chabot, neveu du duc de la Rochefoucault, quelques magistrats, des juges-de-paix, d'anciens gardes du roi, de vieux militaires, des écrivains courageux; plusieurs hommes enfin recommandables par cette vertu si rare et si dangereuse dans des temps révolutionnaires, la modération, furent frappés, déchirés, mutilés....

Cependant il y eut aussi plusieurs délivrances, et l'on vit les plus sublimes vertus briller au milieu de tant de crimes.

On avait enfermé et l'on condui-

sait à la mort un de ces hommes bienfaisans que la Providence appelle pour prendre soin des malheureux qu'elle semble avoir oubliés. C'était l'abbé Sicard, l'instituteur des sourds et muets. La veille du 2 septembre, ces enfans, qu'il a rendus à la vie, à la société, étaient venus demander leur père à l'assemblée législative. Elle avait vu couler leurs larmes, elle y avait mêlé les siennes; mais, impuissante et captive dans tous ses vœux, elle avait seulement recommandé Sicard au conseil exécutif. Les ministres avaient oublié de le sauver, ou ne l'avaient point osé. Un seul homme fit, par son courage, ce que n'avaient pu faire les hommes les plus puissans. Monnot, horloger, perce la foule des assassins, dont le fer est déjà levé; il couvre

Sicard de son corps; « Non, s'écrie-« t-il, vous n'immolerez point le « père des sourds et muets, il faudra « me tuer avant lui ». Il se jette à leurs pieds; il leur parle avec toute l'éloquence de l'ame et Sicard lui est rendu. Deux jours après, comme si un acte d'humanité excitait le remords chez des hommes nés pour le crime, Sicard est encore exposé aux mêmes dangers. Des députés volent à son secours, et le sauvent une seconde fois.

Il ne périt qu'un petit nombre de femmes dans ces journées. Leur aspect semblait émouvoir ces tigres: cependant madame de Lamballe avait été trop désignée aux bourreaux pour leur échapper. Amie de la reine dans ses jours de bonheur, elle fut aussi sa compagne fidèle et dévouée dans

ses longues calamités. C'était chez elle que se rassemblaient souvent ceux en qui Louis avait le plus de confiance. On l'avait su; les journaux et la tribune même avaient retenti de cette accusation, qu'on avait extrêmement envenimée. Menacée de la proscription, elle n'avait point songé à s'y soustraire; elle espérait rester enfermée avec la reine et lui donner toutes les consolations de l'amitié. Elle ne goûta pas long-temps cette faveur; elle fut enfermée à la petite Force. La haine du duc d'Orléans la suivait. Cependant les premiers assassins qui la virent, parurent oublier les ordres qu'ils avaient reçus; d'autres accoururent et se montrent impitoyables. On l'accable d'invectives, et pour la tourmenter encore plus, on couvre d'opprobres le nom de la reine. On veut

qu'elle répète ces outrages. « Non, « non, s'écrie-t-elle, jamais, jamais. » En même temps elle se sent défaillir, ses yeux se ferment, et c'est en ce moment qu'elle est frappée. Un de ses domestiques, qu'elle avait comblé de bienfaits, lui porte les premiers coups. Son corps sanglant est déchiré par les assassins et par les furies qui les suivent; sa tête est portée au bout d'une pique; on conduit cet horrible trophée devant le palais du duc d'Orléans; le monstre se lève d'un festin pour venir se repaître de ce spectacle. Les convives jettent un cri d'horreur, il leur répond par un sourire féroce. Tâchons de poursuivre cet horrible récit. La tête de la princesse de Lamballe fut aussi portée devant le Temple, prison de la famille royale. Au bruit affreux

qui se fait entendre ; Louis s'émeut. Un commissaire de la commune, qui se trouve près de lui, a la barbarie de lui ordonner de paraître à la fenêtre ; un autre, saisi d'horreur, l'arrête au moment où il se lève : « N'allez pas, n'allez pas, s'écrie-t-il, « c'est la tête de madame de Lamballe ». Louis a de la peine à recouvrer ses sens, et cherche encore à cacher cette affreuse catastrophe à sa famille. Depuis, il fut interrogé par des commissaires de la convention, sur cette circonstance et sur le nom des deux membres de la commune. *Je ne me souviens plus*, répondit-il, *que du nom de celui qui m'a empêché d'aller à la fenêtre.*

Madame de Tourzel et sa fille furent sauvées. Un commissaire de la commune les mit sous sa protec-

tion. Séparées l'une de l'autre, elles avaient le tourment d'ignorer réciproquement leur destinée. Elles furent réunies, et le tableau touchant qu'elles offrirent acheva de les protéger contre les fureurs sans cesse renaissantes des assassins. Madame de Saint Brice, madame de Septeuil, la princesse de Tarente et d'autres femmes, furent aussi sauvées. On attachait à leur tête un ruban tricolore, gage de leur salut ; on les reconduisait chez elles, et des hommes tout couverts de sang les rendaient à leurs parens et à leurs amis. Ceux qui les avaient ramenées fondaient en larmes, et les quittaient pour retourner aux massacres. On prétend que l'un d'eux, à qui une victime sauvée par lui, offrait de l'argent, répondit ; *On me paie pour tuer, on ne me*

paie pas pour faire de bonnes actions. En effet la commune distribuait des assignats aux assassins.

Deux femmes, dont le nom sera béni à jamais, viennent offrir en ce moment un repos à l'ame fatiguée de tant d'horreurs. Je veux parler de mademoiselle Cazotte, et de mademoiselle de Sombreuil, ces deux intrépides héroïnes de la piété filiale. Cazotte, vieillard octogénaire, était célèbre par la vivacité et l'originalité de son esprit : il était renfermé à l'Abbaye. Deux jours auparavant, on avait séparé de lui sa fille, qui avait voulu le suivre : on l'avait forcée d'être libre ; mais depuis qu'elle voyait disposer un massacre, elle errait autour de la prison, nulle puissance ne pouvait l'en arracher. Elle voit, elle entend que c'est son

père qu'on traîne au supplice ; elle s'ouvre un passage au milieu des bourreaux étonnés, elle s'élance dans les bras de son père : « Osez-« vous, leur crie-t-elle, attenter à ces « cheveux blancs ? Faites-moi mou-« rir avant mon père : » On la soutient, on la rassure : « Prouvez au « moins son innocence, lui dit-on ». Elle a repris toute sa présence d'esprit ; elle leur parle, elle défend son père avec cet accent qui fait entrer la persuasion ; il lui est rendu.

Ainsi qu'Elisabeth Cazotte, mademoiselle de Sombreuil avait accompagné son père dans la prison. Rien n'avait pu la faire sortir de cette horrible enceinte. Ses cruels pressentimens l'avertissaient trop bien du malheur qui menaçait son père. Les assassins arrivent, Som-

breuil est appelé. Il voit le mouvement de sa fille ; il veut la prévenir ; il lui ordonne de rester ; il lui dit adieu. En même temps les bourreaux eux-mêmes la retiennent ; ils se défient de l'émotion qu'elle va produire sur leurs ames. Elle parvient à s'échapper de leurs bras : elle arrive au lieu fatal ; les juges allaient prononcer la mort ; Sombreuil ne se défendait pas. Il frémit, il se trouble à l'aspect de sa fille. A genoux devant les assassins, de ses mains elle pare tous leurs coups : elle parvient à les attendrir, et ils prononcent, au milieu des sanglots, la sentence d'absolution. Hélas, ni mademoiselle de Sombreuil, ni sa digne émule, ne jouiront long-temps de cette victoire remportée sur le crime. Ca-

zotte, épargné par des assassins, va dans quelques jours être frappé par des juges; et Sombreuil aussi sera arraché des bras de sa fille, et n[illegible] plus ses larmes et son courag[illegible] pour le protéger.

Ces massacres, durèrent depuis le 2 jusqu'au 6 septembre. Quatre ou cinq mille prisonniers périrent, deux ou trois cents furent sauvés; la plupart de ces derniers étaient arrêtés pour dettes. Danton et la commune avaient fait sortir la veille des prisons quelques hommes qui leur étaient recommandés. Beaumarchais, si célèbre par les aventures de sa vie et par des productions originales qui avaient eu l'effet d'événemens publics, était depuis quelques jours enfermé à l'Abbaye. Il s'entretenait avec les autres prisonniers du sort qui les atten-

dait ; il exerçait son courage en soutenant le leur. Il craignait surtout l'ardente inimitié de Manuel, procureur de la commune, qui avait été l'objet de sa gaîté satirique. Le premier septembre, vers le soir, on vient lui dire qu'un membre de la commune le demande : il reconnaît Manuel, il frémit. « Vous m'avez offensé, lui « dit ce dernier, ce serait un crime « à moi de m'en souvenir dans ce « moment. J'ai sollicité votre li- « berté, et je vous l'apporte ; il n'y « a pas de temps à perdre, sortez « avec moi tout de suite ». Un pareil trait de générosité peut défendre la mémoire de Manuel contre toute accusation de complicité dans les meurtres de septembre. Presque toujours les assassins dépouillaient leurs victimes. Les uns portaient

ces effets à des membres de la commune qui en firent leur proie; d'autres les gardaient avec inquiétude; car les assassins s'accusaient entre eux de vol, et punissaient de mort ceux qu'ils surprenaient à le commettre. Quand les prisons où étaient renfermés ce qu'on appelait les conspirateurs furent vides, les brigands révolutionnaires, conduits par la soif du sang, se portèrent sur Bicêtre. Il n'y avait dans cette prison que des hommes condamnés par jugement à la peine des fers. Ce fut une sorte de guerre civile entre deux espèces de brigands. Ceux de Bicêtre se défendirent long-temps contre les assassins; ils se firent des armes; ils s'en servirent avec fureur, et les mains du crime vengèrent la vertu immolée. La troupe des furieux s'a-

charma par la résistance qu'elle éprouvait ; elle employa contre eux les pompes qui les noyèrent. Les prisons n'offrant plus de victimes, les assassins furent enfin forcés de se reposer.

Que faisaient cependant, durant ces jours désastreux, toutes les autorités publiques ? Au son du tocsin, de la générale et du canon d'alarme, quand les prisons étaient forcées, quand le sang y ruisselait, l'assemblée des représentans du peuple discutait des décrets pour la fabrication d'une petite monnaie. L'évêque constitutionnel Fauchet, dont la voix n'avait encore exprimé dans l'assemblée que terreurs et qu'imprécations, sortit le premier de cette honteuse indifférence, et annonça, avec le sentiment d'une profonde in-

dignation, le massacre de deux cents prêtres aux Carmes. Il demanda que l'assemblée allât se placer entre les bourreaux et les victimes. Elle envoya en députation Fauchet, Dusaulx, vieillard respectable par des talens et des vertus, Chabot et Bazire. Mais bientôt ils reviennent; leur voix a été étouffée par des cris tumultueux; ils n'ont pu soustraire qu'un malheureux à la mort: c'était le député Jouneau, qui était à l'Abbaye, par la suite d'une rixe qu'il avait eue avec son collègue Grangeneuve. Celui-ci, outragé et frappé, en avait tiré une vengeance cruelle. Les commissaires de l'assemblée demandèrent Jouneau et l'obtinrent. Dusaulx chercha à rappeler à la loi, ou pour mieux dire à la nature, tous ces furieux. *Laissez-nous*, lui ré-

pondit-on, *vous nous avez déjà fait perdre beaucoup de temps. Retournez à votre fonction, laissez-nous à la nôtre.*

Le 3 septembre, des commissaires de la commune paraissent à la barre; ils viennent rendre compte de leurs travaux; ils assurent que Paris jouit du plus grand calme; et les massacres durèrent jusqu'au 6. Ils vantent la vertu des assassins, qui punissaient eux-mêmes ceux d'entre eux qui commettaient des vols. Ils se justifient de n'avoir point envoyé des secours aux prisons attendu que le service des barrières exige trop de monde; *enfin*, ajoutent-ils, *ce qui excitait la juste vengeance du peuple, c'est qu'il n'y avait là que des scélérats très-reconnus.* L'assemblée entendit ces horribles éclaircissemens sans oser

manifester son indignation; et depuis, à chaque plainte nouvelle, à chaque pétition des parens des victimes, elle répondit par un *ordre du jour*. Le ministre Roland, seul, eut le courage d'invoquer les lois et l'humanité contre la sanguinaire commune. La garde nationale crut ne pouvoir marcher sans ordre au secours de ceux qu'on massacrait. Santerre, son nouveau commandant, répondit à toutes les instances qui lui furent faites, qu'il ne voyait aucun moyen de s'opposer à la fureur du peuple.

Louis et sa famille crurent voir arriver leur dernier moment dans ces fatales journées, et la mort leur semblait le terme desirable de tant d'horribles souffrances. Cependant le Temple fut respecté; incertain des évé-

nemens de la guerre, les ordonnateurs de ces crimes voulaient se ménager des otages. La crainte suspendit en eux la cruauté, et leur troupe resta fidèle à leurs instructions. Ils étendirent devant le Temple un ruban tricolore, et ce fut une barrière suffisante.

Qu'il était redoutable ce moment où les assassins réparaient leurs forces! Ils annonçaient que leur exemple allait être imité dans tous les départemens. Le comité de surveillance de la commune écrivit alors cette épouvantable circulaire, que l'histoire doit transcrire pour l'effroi de la postérité.

« Frères et amis, un affreux com-
« plot, tramé par la cour pour égor-
« ger tous les patriotes de l'empire
« français, complot dans lequel un

« grand nombre de membres de l'as-
« semblée nationale sont comprómis,
« ayant réduit, le 9 du mois dernier,
« la commune de Paris à la cruelle
« nécessité de se servir de la puis-
« sance du peuple pour sauver la na-
« tion, elle n'a rien négligé pour bien
« mériter de la patrie. Après les té-
« moignages que l'assemblée natio-
« nale venait de lui donner elle-mè-
« me, eût-on pensé que dès-lors de
« nouveaux complots se trapaient
« dans le silence, et qu'ils éclataient
« dans le moment même où l'assem-
« blée nationale, oubliant qu'elle ve-
« nait de déclarer que la commune de
« Paris avait sauvé la patrie, s'em-
« pressait de la destituer pour prix
« de son brûlant civisme ? A cette
« nouvelle, les clameurs publiques,
« élevées de toutes parts, ont fait

« sentir à l'assemblée nationale la « nécessité urgente de s'unir au peu- « ple, et de rendre à la commune, « par le rapport du décret de desti- « tution, les pouvoirs dont elle l'a- « vait investie.

« Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, « qu'elle s'efforcera de mériter de « plus en plus; placée au foyer de « toutes les conspirations, et déter- « minée à périr pour le salut public, « elle ne se glorifiera d'avoir rempli « pleinement son devoir, que lors- « qu'elle aura obtenu votre appro- « bation, qui est l'objet de tous ses « vœux, et dont elle ne sera certaine « qu'après que tous les départemens « auront sanctionné ses mesures pour « le salut public; et professant les « principes de la plus parfaite égalité,

« n'ambitionnant d'autre privilége
« que celui de se présenter la pre-
« mière à la brèche, elle s'empres-
« sera de se soumettre au niveau de
« la commune la moins nombreuse
« de l'empire, dès qu'il n'y aura
« plus rien à redouter.

« Prévenue que des hordes bar-
« bares s'avancent contre elle, la
« commune de Paris se hâte d'infor-
« mer ses frères de tous les départe-
« mens qu'une partie des conspira-
« teurs féroces détenus dans les
« prisons a été mise à mort par le
« peuple, actes de justice qui lui
« ont paru indispensables pour re-
« tenir par la terreur les légions de
« traîtres renfermés dans ses murs,
« au moment où il allait marcher à
« l'ennemi; et sans doute la nation,
« après la longue suite de trahisons

« qui l'a conduite sur les bords de « l'abîme, s'empressera d'adopter ce « moyen si utile et si nécessaire, et « tous les Français se diront, comme « les Parisiens : Nous marchons à « l'ennemi, et nous ne laissons pas « derrière nous des brigands pour « égorger nos femmes et nos enfans ».

Signé, DUPLAIN, PANIS, SERGENT, LENFANT, MARAT, LEFORT, JOURDEUIL, administrateurs du comité de salut public, constitué à la mairie.

L'histoire a conservé les noms de ceux des gouverneurs et des magistrats qui, après la journée de la Saint-Barthélemy, refusèrent d'obéir aux ordres de Charles IX. La plupart des communes de France reçurent avec indignation la féroce missive de la

commune de Paris ; aucune ne l'imita. Comme si sa fureur était encore accrue par la réprobation universelle, elle s'occupa de nouveaux massacres. Sur sa demande, l'assemblée législative avait ordonné, peu de jours après le 10 août, que les prisonniers d'Orléans fussent amenés à Paris. On a vu, dans le cours de cette narration, les noms de plusieurs de ceux qui avaient été conduits dans ces prisons. La haute-cour qui devait les juger s'était bientôt convaincue du peu de gravité ou du peu de preuves des délits qui leur étaient imputés. Elle n'avait pu encore en condamner aucun ; par timidité, elle différait à les absoudre. Ils étaient au nombre de cinquante-trois. Tous les raffinemens de la barbarie avaient été épuisés dans leur translation. Ils

avaient commencé à se mettre en marche le 1.er septembre. Le ministre Roland s'efforça vainement de les éloigner ou de leur donner une autre destination. Le plus furieux de ses collègues, Danton, tonna contre lui, ordonna que leur marche serait continuée. Ils avançaient lentement; on les avait entourés de gardes qui provoquaient contre eux les outrages du peuple. Mais partout, sur leur passage, ce peuple à qui on commandait le meurtre ne ressentait que de la pitié. Le 9, ils arrivaient à Versailles; on le savait à Paris. La commune n'a besoin que d'appeler les chefs de ses sicaires. Ils partent, ils traversent la capitale; ils annoncent le nouveau crime qu'ils vont commettre : on frémit, nul ne se présente pour les arrêter. Ils arrivent

à Versailles au moment où les prisonniers allaient passer la grille de l'Orangerie. Ils voient le peuple attendri qui pleurait autour d'eux, en reconnaissant quelques hommes dont il avait éprouvé la bienfaisance. Fournier l'américain s'écrie que deux mille hommes sont cachés dans le château et dans toutes les avenues; qu'ils se tiennent prêts à délivrer les prisonniers. Il donne le signal, le massacre commence..... Les bourreaux ne conservèrent plus cette apparence de tribunal qui, au 2 septembre avait contribué du moins au salut de plusieurs personnes. Il n'y eut que trois prisonniers qui échappèrent; ils avaient été laissés pour morts au milieu de leurs compagnons. Pendant la nuit, des femmes passèrent à côté de ce lieu inondé

de sang ; elles entendirent des sons plaintifs ; elles eurent le courage de s'approcher, de relever ceux qui respiraient encore, de les garder chez elles. Le loyal et valeureux Brissac cherchait à se défendre contre les assassins : il mourut sans en avoir pu immoler un seul. Delessart fut atteint du coup mortel auprès de lui, Delessart qui avait été envoyé à Orléans pour manifester, disait Guadet, son innocence. Sans doute c'est une atroce calomnie que d'imputer aux girondins la moindre part à tous ces meurtres dont ils avaient horreur ; mais quel profond repentir Brissot, Guadet et Vergniaud même, ne durent-ils pas avoir de la cruelle activité avec laquelle ils avaient rempli les prisons d'Orléans ?

Cependant, un autre ordre de mort

est parti de la commune de Paris, et des bureaux du *ministre de la justice*. Il menace, il va atteindre l'homme qui a le plus consacré sa vie au bien de l'humanité ; c'est le vertueux La Rochefoucault : il avait eu la gloire de présider ce département de Paris qui avait résisté presque seul aux efforts des factieux : il vivait caché depuis le 10 août. Un avis qu'il a reçu l'inquiète sur sa retraite : il en sort. Sa femme et sa mère octogénaire, madame d'Anville, veulent s'associer à ses nouveaux dangers. Mais la route qu'il a prise est déjà connue des assassins qui l'épient ; ils se sont mêlés avec un bataillon de fédérés qui passe sur la route de Gisors : ils ont persuadé à ces soldats de rougir leurs armes du sang du meilleur de leurs concitoyens : sa

voiture est arrêtée... ! .... O dieu ! une mère, une épouse ne peuvent les fléchir ; c'est dans leurs bras qu'il est frappé.

Au milieu de tant d'horreurs, l'assemblée législative terminait sa courte et orageuse carrière. Les députés girondins, croyant soutenir contre la commune de Paris un combat trop inégal, attendaient, pour punir ses crimes, le moment où ils allaient reparaître dans la convention nationale, dont on élisait déjà les membres dans tous les départemens. Une réputation de patriotisme, qu'on n'avait pas encore eu le temps de décrier, passionnait pour eux les jacobins les plus exaltés des provinces. Ils obtinrent un nombre de nominations qui leur promettait la majorité. Ils comptaient avec impa-

tience tous les jours de délai jusqu'à la réunion de cette convention nationale. Ils se croyaient, eux et l'état, sauvés, si leurs ennemis les laissaient encore vivre aussi longtemps. Cependant la commune répétait continuellement qu'il fallait porter le fer au sein de l'assemblée législative; elle répétait qu'on n'avait jusqu'à présent frappé que des traîtres obscurs, et qui étaient même devenus incapables de nuire; qu'il fallait immoler à côté des girondins les royalistes constitutionnels, et réunir dans les mêmes supplices ceux qui n'avaient feint de se diviser que pour mieux tromper le peuple. Ces hommes sanguinaires ne proféraient guères une menace qui ne fût sur-le-champ exécutée. Cependant, prêts à commettre ce crime, ils s'arrêtèrent

tout-à-coup. Vergniaud fut assez éloquent pour inspirer à l'assemblée la résolution de se défendre si on venait l'attaquer. Rien n'honore plus sa mémoire que les discours qu'il prononça à cette époque ; il y exprima la plus grande horreur contre les assassins au moment où le fer était levé sur sa tête.

Une circonstance arrêtait d'ailleurs les chefs des factieux. Ils avaient mis une sorte de profusion à payer les différens crimes qu'ils avaient ordonnés. Ils n'avaient plus de salaire à offrir aux assassins ; le pillage de Paris ne leur paraissait pas une ressource possible à réaliser. Le vol du Garde-Meuble fut résolu par eux. Les diamans de la couronne et beaucoup d'autres richesses existaient encore dans ce dépôt. De tels trésors les

mettaient à portée de payer leurs sicaires.

Je ne sais comment ce vol inspira quelque honte aux ordonnateurs de tant d'assassinats ; ils n'osèrent l'entreprendre de jour. Ils en confièrent l'exécution à des brigands obscurs. Dans la nuit du 16 au 17 septembre, ceux-ci s'introduisent au Garde-Meuble de la couronne. Les sentinelles qui veillent à la garde de ce dépôt ne font aucune résistance. Les pierreries les plus précieuses, tout ce qui servit au faste de Louis XIV, du Régent et de Louis XV, deviennent la proie de ces brigands. Eurent-ils l'inconcevable fidélité de les rapporter à ceux qui leur avaient commandé cet attentat ? On l'ignore. Beaucoup de conjectures ont été faites sur l'emploi de telles richesses ;

aucune n'offre assez de vraisemblance pour être présentée comme un fait historique. Dans cette nuit même, le ministre Roland est averti de ce vol; il sait que des hommes puissans en protègent les auteurs; il remplit avec fermeté son devoir. Plusieurs des brigands sont arrêtés au moment où ils achevaient d'enlever le reste de ces magnifiques dépouilles. Roland appelle sur-le-champ l'indignation publique et celle de l'assemblée législative. Les principaux factieux n'osent avouer leur complicité. Ils laissent sacrifier quelques-uns de leurs agens. Paris, toujours sous le joug des assassins, vit périr quelques voleurs; on n'osa pas cependant suivre de trop près les renseignemens que ceux-ci donnèrent.

L'assemblée électorale de Paris était composée, à une très-grande majorité, de tous ceux qui avaient eu une part directe à tant d'horreurs. Robespierre y dominait. On le vit, pour la première fois, quitter cette contenance humble, ce langage hypocrite qui caractérisaient le plus vil flatteur de la plus vile populace. Il semblait ne plus reconnaître d'égaux, même parmi ceux de son parti. Il commanda tous les choix; c'est-à-dire qu'il produisit la plus monstrueuse élection qui ait jamais déshonoré le système représentatif. Philippe d'Orléans obtint d'y être nommé sous les auspices de Marat. Je ne m'arrêterai point à retracer tant d'ignominie, je rappellerai seulement que ce fut alors que l'usurpateur, tant de fois annoncé à

la France, abjura le nom de ses pères, et prit le titre de citoyen Egalité.

On entendait parler de dictature, de triumvirat : Marat les proposait ouvertement ; il voulait être l'un des triumvirs, s'il ne pouvait devenir dictateur lui-même. Robespierre et Danton paraissaient encore fortement unis. Cependant le premier voyait déjà avec inquiétude son rival. Il surprit en lui quelques mouvemens de pitié ; il le vit sauver quelques victimes. En effet, Adrien Duport et Charles Lameth, arrêtés, l'un à Melun, l'autre à Rouen, furent soustraits par Danton au supplice. Robespierre n'osa éclater contre lui. Il dissimula jusqu'à ce que leurs adversaires communs fussent abattus. Danton eût plutôt desiré leur expul-

sion que leur mort, et ce fut peut-être lui qui permit à l'assemblée législative de se retirer sans avoir perdu aucun de ses membres pendant le cours de tant de proscriptions. Les deux tyrans auraient fait couler des torrens de sang, si l'invasion faite par le roi de Prusse eût menacé de plus près la capitale; mais cette expédition n'eut que des succès passagers. Au moment même où la plupart des militaires et des politiques de l'Europe croyaient voir entrer Frédéric-Guillaume à Paris, il était arrêté, dans les plaines de la Champagne, par les rigueurs d'un ciel ennemi, par ses propres incertitudes, par une armée privée à la vérité de toute expérience et de toute discipline, mais qui se grossissait à chaque instant; enfin par l'habileté et

la fortune de Dumouriez et les talens de Kellermann.

Fier d'exercer l'autorité de généralissime, Dumouriez rassembla les faibles débris de nos armées, qui se trouvaient à des distances considérables. Lafayette, avant lui, avait songé à opérer une réunion si nécessaire; il avait ordonné à Dumouriez, qui était alors sous ses ordres, d'abandonner le camp de Maulde, pour venir se joindre à lui, sous les murs de Sedan. Celui-ci avait désobéi avec une audace qui tenait de la révolte; il ne persista point dans cette faute lorsque la perte de son rival fut assurée. Il abandonna la Flandre française à ses places fortes; il se rendit à l'armée de Lafayette, qu'il trouva dans la confusion et le désespoir où l'avaient laissée la proscription et

l'éloignement de son chef. Cette armée ne lui offrait qu'un secours de dix-sept mille hommes, mais c'étaient les troupes les plus exercées que nous eussions alors. Il entreprit, à leur tête, une marche hardie. De vaines solennités, des fêtes frivoles, avaient retenu à Verdun le roi de Prusse et son armée, après la conquête peu importante de cette ville. Les défilés de l'Argonne étaient une position redoutable; le duc de Brunswick songea, deux jours trop tard, à s'en emparer: cinq mille hommes de l'armée de Dumouriez, commandés par le général Dillon, y étaient déjà: de nouveaux renforts vinrent l'y joindre. C'en fut assez pour gêner tous les mouvemens des Prussiens. Ils eurent à attaquer successivement plusieurs défilés, et ne montrèrent pas la su-

périorité que l'opinion attribuait alors à la tactique allemande. Ces différentes attaques se passèrent du 10 au 15 septembre. Dumouriez fut enfin forcé dans ses positions, et se tint fort heureux d'avoir pu les disputer quelque temps. Deux secours assez considérables allaient le renforcer; l'un venait de la Flandre, sous la conduite de Beurnonville; l'autre, plus important, arrivait par la Lorraine; Kellermann commandait ce dernier corps. Dumouriez n'osait espérer de faire ces jonctions sans obstacles; il n'en éprouva cependant que de peu sérieux.

Ses mouvemens rétrogrades l'avaient conduit jusqu'à peu de distance de Châlons; c'est dans cette ville que se rendaient, avec la dernière confusion, ces nouveaux soldats

qui avaient été levés à Paris sous les affreux auspices du 2 septembre. Dumouriez, qui sollicitait vivement de tels renforts, ne les appréciait qu'à leur juste valeur. Il n'y voyait qu'un moyen d'en imposer à l'ennemi par une apparence de forces. Mais il ne put long-temps soutenir cette illusion. Quinze cents hussards autrichiens qui allaient à la découverte rencontrèrent dix mille hommes de ces troupes nouvelles, les chargèrent, les mirent dans une déroute qui n'avait d'exemple que celle de Mons; leur fuite les entraîna jusqu'à Châlons, et là ils répandirent la terreur dont ils étaient remplis. Si Dumouriez ne fût arrivé à temps pour arrêter ce désordre, Paris eût bientôt vu revenir autour de ses murs ces troupes qui en étaient sorties

avec la peur du massacre. Mais ce fut la seule fois qu'elles payèrent tribut à leur inexpérience ; le plus vif héroïsme devait bientôt les enflammer.

Ce léger succès réjouit un moment l'armée du roi de Prusse, mais ne put la distraire long-temps des obstacles que le ciel lui-même semblait mettre à sa marche. Depuis son entrée sur le territoire français, le temps n'avait pas cessé d'être pluvieux ; l'automne, la saison qui offre dans notre climat le plus de beaux jours, amenait de continuels ouragans. Le pays où campait une armée si considérable est cité dans la France pour sa stérilité. Présageant une conquête aisée, le duc de Brunswick avait mal assuré ses vivres ; ses communications étaient deve-

nues extrêmement difficiles : de toutes les places fortes dont notre frontière est hérissée, il n'occupait que celle de Longwy. L'armée prussienne, répandue sur plus de quarante lieues de longueur, était resserrée dans un espace fort étroit. On avait été obligé de détacher un corps de 15 mille hommes pour faire le siége de Thionville, ou plutôt pour faire un simulacre de siége, car on s'attendait à une reddition semblable à celle de Longwy. Thionville était mal approvisionné, mais les assiégeans l'étaient plus mal encore. Le général Wimpfen, ex-député de l'assemblée constituante, et du parti de Lafayette, commandait dans cette ville. Son courage dut s'accroître encore par l'indignation du traitement que les étrangers avaient fait avec tant d'im-

politique et tant de barbarie, à des constitutionnels proscrits. Il déconcerta toutes les attaques de d'Autichamp, et celui-ci sentit avec amertume l'embarras de conduire un siége sans avoir de quoi faire brèche à un rempart. Un député de l'assemblée législative, Merlin de Thionville, qui se trouvait alors dans sa ville natale, contribua beaucoup à sa défense.

Frédéric-Guillaume, comme toutes les ames qui sont à la fois exaltées et faibles, avait bientôt passé de l'excès de la présomption au plus morne découragement. Il appelait autour de lui les chefs des émigrés, et leur faisait de vifs reproches. « Voilà donc, « leur disait-il, l'effet de ces promesses, de ces espérances par lesquelles vous m'avez séduit. Où « sont ces colonnes de Français

« qui devaient d'heure en heure ve-
« nir grossir notre camp? quelles
« acclamations entendons-nous sur
« notre passage? quel secours trou-
« vons-nous dans les campagnes?
« Nous inspirons encore plus de
« haine que de terreur; que nous
« sert d'avancer lorsque nous lais-
« sons derrière nous des périls plus
« grands que ceux-mêmes qui nous
« sont opposés »? Les frères de Louis XVI n'osaient répondre que les émigrés n'étaient point les seuls qui eussent envisagés comme si facile l'invasion de la France. Ils suppliaient qu'on tentât un coup plus décisif qui mît dans une entière déroute les armées des révolutionnaires : « C'est alors, disaient-ils,
« qu'on pourra déserter leurs rangs,
« et que tous les Français oseront

« manifester l'affection qu'ils nous « portent ».

Le duc de Brunswick frémissait de voir sa gloire compromise dans une expédition dont il avait mal calculé les chances. Ses talens militaires ne pouvaient lui apprendre à triompher d'une saison et d'un climat qui moissonnaient chaque jour ses soldats affamés. Autant il s'était abandonné aux premières promesses des émigrés, autant il se tenait aujourd'hui en garde contre leur présomption. Il consentit cependant à tenter un effort pour s'ouvrir un espace plus libre au travers de la France.

L'armée de Kellermann était venue, le 17 septembre, se camper à la gauche de Dumouriez, sur les hauteurs de Walmy. Le duc de Brunswick sentit qu'il importait de

le forcer dans cette position. Nous voici arrivés à la première journée glorieuse qui ait annoncé les Français dans cette guerre. Le 20 septembre, s'engagea, depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures, une vive canonnade d'avant-garde. Les Français la soutinrent avec vigueur; ils furent cependant obligés de se retirer deux fois des premières sommités qu'ils occupaient. A dix heures, l'action devint générale; l'armée ennemie développa des forces infiniment supérieures à celles de Kellermann, qui n'avait pas plus de vingt mille hommes. Le roi de Prusse parut d'abord vouloir faire avancer sa cavalerie; mais la prudence ou la nature des lieux s'opposant à la marche, l'action ne fut qu'une longue et terrible canonnade.

Ce monarque et son fils, qui règne aujourd'hui, firent preuve de courage : ils ne cessèrent de rester exposés au feu. L'artillerie française montra dans cette journée toute sa supériorité sur l'artillerie prussienne. Nos soldats s'aperçurent que les boulets des ennemis passaient presque tous au-dessus de leurs têtes : ils en firent un objet de plaisanterie, et se tinrent inébranlables dans leur position. Les Prussiens lancèrent une quantité innombrable d'obus ; il y en eut un qui tomba sur un caisson. L'explosion fut terrible, et causa une perte assez considérable aux Français. Les Prussiens ne pouvaient plus mettre la même activité dans leur feu, et cependant ils se soutenaient encore. Le duc de Brunswick n'osait faire avancer ni sa cavalerie

ni ses colonnes. Cette canonnade dura treize heures, sans produire aucun avantage au roi de Prusse.

Le lendemain fut une journée de désolation dans son camp; ce n'était pas un millier de tués ou de blessés qui excitait cette profonde consternation, mais toute cette armée manquait de vivres; elle n'avait pour s'abreuver que des eaux infectes; elle était livrée aux plus cruelles maladies, et dévorée par les rigueurs de la saison et du climat. Les Prussiens, exténués et mourans, sentaient leur fureur se rallumer à l'aspect des émigrés qu'ils accusaient d'être les auteurs de tous leurs maux. Un grand conseil de guerre est assemblé; le roi de Prusse y paraît avec abattement, le duc de Brunswick ne dissimule plus aucun des dangers

de sa position. Il vient d'apprendre qu'une armée française aux ordres de Biron et de Custines se tient prête à agir sur le Rhin; que rien n'est préparé dans le Palatinat pour repousser son invasion; que le siége de Thionville ne peut plus se continuer; que le corps autrichien qui menace la Flandre française n'a point eu de succès décisifs, et qu'il va être arrêté devant les murs de Lille; enfin que Dumouriez reçoit continuellement de nouveaux renforts. Il en conclut qu'il faut traiter avec lui pour s'assurer la retraite. Le roi de Prusse se range à cet avis. Cette nouvelle retentit comme un coup de foudre parmi les émigrés, commandés par les deux frères de Louis XVI, et par les maréchaux de Broglie et de Castries. Ils formaient un corps d'ar-

mée séparé : ils supportaient de grandes fatigues, des dégoûts multipliés, dans l'espoir d'obtenir enfin la bataille décisive qu'ils appelaient depuis si long-temps. Ils s'entendent proposer une fuite sans combat, une fuite qui les dévoue à la misère, à l'opprobre, à la mort. Le comte d'Artois se rend l'organe de leur désespoir ; il vient trouver le roi de Prusse et le duc de Brunswick. Il les supplie d'abjurer cette résolution funeste. On semble l'écouter avec mépris ; on ne plaint plus le malheur des émigrés ; on ne voit plus que leur imprudence.

Déjà le roi de Prussse a envoyé vers Dumouriez : celui-ci se montre disposé à entrer en négociation. Le général Kalkreuth et lui sont convenus de plusieurs points. Les mystères de

cette négociation n'ont pas encore été bien dévoilés par le temps; quand on lit avec impartialité ce qui a été rapporté à cet égard, on peut croire que ces mystères se réduisent à très-peu de chose. La plus invraisemblable des suppositions a été quelque temps accréditée; on disait que les révolutionnaires avaient offert au roi de Prusse et au duc de Brunswick des sommes considérables pour les décider à la retraite. On a été jusqu'à faire un rapprochement insensé de l'époque du vol du Garde-Meuble avec celle de la capitulation. Il est certain que les révolutionnaires n'avaient point des sommes considérables à offrir; que s'ils les eussent eues, ils en auraient fait un tout autre emploi. Le caractère du roi de Prusse ne peut le faire soupçonner d'un tel excès de

bassesse ; celui du duc de Brunswick repousse également cette imputation.

On a donné un motif moins injurieux à la retraite du roi de Prusse, en avançant qu'il ne l'avait ordonnée qu'à la sollicitation du malheureux Louis XVI ; que celui-ci lui avait écrit de sa prison pour lui représenter qu'une mort certaine le menaçait lui et toute sa famille, si l'armée prussienne s'approchait davantage de la capitale. Cette anecdote a été appuyée d'abord par plusieurs témoignages qui se trouvent aujourd'hui démentis. Louis XVI a constamment nié à tous ceux qui eurent sa confiance dans ses derniers momens, qu'il eût écrit cette lettre. Cependant il n'était pas éloigné de croire qu'on avait pu imiter son écriture :

il se rappelait (on prétend tenir ce fait de deux amis de Malesherbes) que le duc d'Orléans savait la contrefaire ; et cependant Louis, par l'indulgence naturelle à son ame, répugnait à penser *que son parent, dans de telles circonstances, eût fait usage de ce dangereux talent.* Quoi qu'il en soit, cette lettre même, en supposant qu'elle eût existé, n'eût été que le prétexte et non le motif principal de la retraite du roi de Prusse.

La convention faite entre ce monarque et Dumouriez n'eut aucune disposition ostensible ; mais il est hors de doute que le général français promit au roi de ne point inquiéter sa retraite, et que celui-ci s'engagea à rendre Longwy et Verdun. Les Autrichiens ne furent point consultés

dans cette négociation : Dumouriez fit entendre qu'il allait tourner toutes ses forces contre eux, et s'assurer la conquête des Pays-Bas. Le roi de Prusse parut voir sans peine le sacrifice d'un allié qui l'avait excité à cette fatale expédition sans en partager au même degré que lui les dépenses et les dangers.

On sait comment le roi de Prusse exécuta cette retraite qui eût présenté les plus grands embarras s'il eût eu affaire à un ennemi opiniâtre et à une armée un peu expérimentée. Dumouriez tenait constamment ses troupes à une certaine distance des Prussiens, sans les attaquer, sans les harceler jamais ; il semblait plutôt les reconduire que les poursuivre. Les vaincus et les vainqueurs s'accordaient également pour faire tomber

leur colère sur les malheureux émigrés. On les laissait aux derniers postes de l'arrière-garde. Les vieillards, les infirmes qui ne pouvaient suivre la marche de l'armée, tombaient aux mains des Français, et étaient fusillés sur-le-champ. Les hussards prussiens les pillaient avec une indignité révoltante. De tels désordres répugnaient à l'ame du duc de Brunswick; il ne put cependant parvenir à les empêcher. Les Prussiens laissaient la route couverte des cadavres de leurs compagnons; une expédition qui n'avait été honorée d'aucun combat coûta à Frédéric-Guillaume une grande partie des trésors que le grand Frédéric lui avait laissés pour de plus heureuses et de plus sages entreprises. Ce fut avec des transports de joie que l'armée prussienne, réduite

presque à la moitié de ses combattans, se vit hors d'un territoire frappé pour elle de malédiction ; mais de nouveaux combats l'attendaient encore. Le général Custine venait de faire une invasion dans le Palatinat ; il s'était emparé de Spire et de Worms ; la ville de Mayence même ne lui avait opposé aucune résistance. Le roi de Prusse marcha pour arrêter ses progrès.

FIN.

NOTES.

INTRODUCTION.

(a) *Ceux qui désiraient une révolution nouvelle proposèrent* Pétion : *il fut préféré.* Page 46.

La cour contribua à faire nommer Pétion à l'exclusion de Lafayette : on voit par-là qu'elle n'avait nul pressentiment des dangers qu'elle allait courir. On aurait beaucoup étendu ce Précis historique, si on avait voulu y faire entrer toutes les anecdotes qui prouvent combien cette cour malheureuse était portée à se servir de ses ennemis les plus ardens. Dès l'Assemblée constituante, le parti qu'on nommait alors aristocratique vit avec joie les divisions qui se formaient dans le parti populaire. La cour ne cessait de regarder comme les premiers objets de ses craintes ceux qui lui avaient porté les premiers coups : elle cherchait constamment à les éloigner, lors

même qu'ils se présentaient pour la défendre. Le roi, dont l'ame était inaccessible à la haine, conservait, pourtant les préventions qui lui avaient été inspirées.

(b) *Des conférences se tinrent à la Haye, à Pilnitz.* Page 57.

Les mémoires de Bertrand de Molleville ont donné lieu à beaucoup de discussions sur ce qui se passa dans les cabinets de Vienne et de Berlin pendant les années 1791 et 1792. On n'a pas cru devoir en parler dans cette introduction : on peut consulter à cet égard *l'Histoire des principaux événemens du règne de Guillaume II*, par Sig[illegible].

LIVRE PREMIER.

(c) *Duport, Barnave et Alexandre Lamet[h] furent appelés dans une cour où ils étaient haïs et soupçonnés.* [illegible].

On trouva, après le 10 août, une note [illegible] d'eux, par laquelle ils engageaient le roi à [illegible]

son serment au décret des émigrés. On voit, en le lisant, qu'ils indiquèrent plusieurs précautions à prendre pour faire usage du premier *veto*; elles furent suivies, mais sans vigueur.

LIVRE DEUXIÈME.

(1) [illegible] dit, d'après les *Mémoires de Bertrand de Molleville*, que *Louis, lorsqu'il vit la guerre engagée, s'effraya des dangers que devaient lui faire courir les triomphes des armées étrangères.*

Page 159.

[illegible] est aussi confirmé par le témoignage de Hailer-Bergan, qui fut chargé de la négociation.

(2) [illegible] *s'obstinait à ne voir en lui* (La-[illegible] *des premiers auteurs de son humi-*[illegible]

Page 195.

[illegible] froid que l'accueil que la reine [illegible], au moment même où il venait [illegible] connaissance des attentats du 20 juin.

La cour sembla prendre plaisir à déconcerter tout son plan. Il avait compté sur une revue générale de la garde nationale, qui lui aurait donné un puissant moyen d'attaquer les jacobins : cette mesure fut divulguée, fut rapportée à ceux qui avaient le plus grand intérêt à l'empêcher ; elle ne put avoir lieu.

00037936

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 March, 2016